8b
CJ
43
.F82
P3
1907

LES GRANDES INSTITUTIONS DE FRANCE

FERNAND MAZEROLLE

LA MONNAIE

LES BATIMENTS — LES ATELIERS
LE MUSÉE

H. LAURENS, ÉDITEUR

52179
HM,-
24,-

L'Hôtel des Monnaies

MÊME COLLECTION

Les Gobelins et Beauvais, par M. Jules Guiffrey, de l'Institut, administrateur de la Manufacture des Gobelins.

La Bibliothèque Nationale, deux volumes :

I. *Les Bâtiments*, par M. Henry Marcel, administrateur général. — *Le Département des Estampes*, par M. Henri Bouchot, conservateur. — *Le Cabinet des Médailles*, par M. Ernest Babelon, conservateur.

II. *Le Département des Imprimés*, par M. Paul Marchal, conservateur. — *Le Département des Manuscrits*, par M. Camille Couderc, conservateur-adjoint.

La Manufacture nationale de porcelaine de Sèvres, par M. Georges Lechevallier-Chevignard, secrétaire de la Manufacture.

L'Institut, par MM. Gaston Boissier, Gaston Darboux, Georges Perrot, Georges Picot, Henry Roujon, secrétaires perpétuels, et M. A. Franklin, administrateur honoraire de la *Bibliothèque Mazarine*.

Évreux, imprimerie Ch. Hérissey et fils

LES GRANDES INSTITUTIONS DE FRANCE

L'Hôtel des Monnaies

LES BATIMENTS — LE MUSÉE
LES ATELIERS

PAR

FERNAND MAZEROLLE
Archiviste à la Monnaie.

Ouvrage illustré de 107 gravures.

PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD — H. LAURENS, ÉDITEUR
6, RUE DE TOURNON, 6

1907

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lhoteldesmonnaie00maze

THE GETTY CENTER
LIBRARY

Vue de l'Hôtel des Monnaies (1779).
Gravure de Thomas Vivarès (Bibliothèque de la Monnaie).

I

LES ANCIENS HOTELS DES MONNAIES DE PARIS

En face de la pointe de l'île de la Cité et du terre-plein du Pont-Neuf, où la statue du roi Vert Galant semble regarder avec son sourire narquois de Béarnais la foule pressée qui se rend d'une rive à l'autre de la Seine, s'élève, en façade sur le quai Conti, en bordure sur la rue Guénégaud à l'ouest, formant pendant à la Bibliothèque Mazarine, à l'est, et attenant au sud à des maisons particulières et à une cour de l'Institut, un majestueux palais orné de colonnes sur son avant-corps, dont l'aspect extérieur rappelle le style architectural des œuvres du célèbre Gabriel, c'est l'Hôtel des Monnaies.

Construit à la fin du XVIIIe siècle par un habile architecte, Jacques-

Denis Antoine, il n'a pas changé de destination depuis cette époque.

Il existe encore sur la rive droite de la Seine une rue de la Monnaie, que bordent des deux côtés, sur sa plus grande partie, les magasins de la *Samaritaine*. Bien des Parisiens ne s'expliquent pas comment cette rue se trouve de l'autre côté de la rivière, en face du bâtiment actuel qui porte ce nom, et en est séparée par le Pont-Neuf.

Ce nom rappelle le souvenir d'un établissement monétaire antérieur, qui, construit en cet endroit et s'étendant à l'est au delà de la rue du Pont-Neuf, disparut au XVIIIe siècle lorsque, tombant en ruines, il fut démoli et remplacé par l'Hôtel actuel du Quai Conti.

L'Hôtel des Monnaies de Paris ne fut pas installé, dès l'origine, rue de la Monnaie ; de plus, il n'a pas été le seul atelier de frappe existant sous l'ancien régime. La fabrication des espèces, des médailles et des jetons, que centralise actuellement l'Administration des Monnaies et Médailles, fut au cours des siècles passés, répartie, d'une façon suivie ou passagère, entre plusieurs établissements, dont nous allons retracer l'existence et les diverses transformations :

1° La Monnaie de Paris ;
2° La Monnaie de Nesle ;
3° La Monnaie des Étuves ou du Moulin ;
4° Le Balancier du Louvre ou Monnaie des Médailles.

Ces divers ateliers, tout en ayant une large indépendance, étaient placés sous la surveillance et le contrôle de la Chambre des Monnaies, érigée en 1552 en Cour souveraine ; celle-ci, ayant dans ses attributions toutes les questions concernant la fabrication des monnaies et l'emploi des métaux précieux, avait comme justiciables aussi bien les officiers et ouvriers des hôtels monétaires de tout le royaume, que les orfèvres, changeurs, affineurs, joailliers et tous ceux qui faisaient le commerce de l'or et de l'argent.

1° La Monnaie de Paris. — Nous savons par un capitulaire de Charlemagne, de 805, que l'Empereur, dans le but de faciliter le contrôle de la fabrication monétaire, ordonna que ses monnaies ne seraient plus frappées que dans son Palais ; on ne saurait

affirmer qu'il s'agissait de la demeure royale, édifiée dans l'île de la Cité.

Nous ignorons donc où se trouvait l'officine parisienne jusqu'au jour, qu'on ne peut préciser, où elle fut établie dans le quartier du Marais, rue de la Bretonnerie.

Dès le XIIIe siècle, l'Hôtel des Monnaies avait dû quitter cet emplacement, car Félibien, dans son *Histoire de la ville de Paris*, nous raconte que le roi saint Louis, édifié par la sainte vie des religieux de la Sainte-Croix, en fit venir plusieurs à Paris et les installa dans les bâtiments précédemment occupés par son atelier monétaire. La rue prit alors le nom de Sainte-Croix de la Bretonnerie.

La Monnaie de Paris fut alors transférée *rue de la Vieille-Monnaie*, dans le quartier Saint-Jacques de la Boucherie. D'après les plans de Verniquet (1789-1794) et de Jacoubet (1836), nous voyons que cette rue faisait suite à la rue de la Savonnerie; elle coupait le carrefour formé par la rue des Écrivains et la rue de la Heaumerie.

En 1636, suivant Jaillot, la rue de la Vieille-Monnaie était aussi appelée *rue Passementière*.

Ces rues disparurent dans les travaux d'édilité exécutés sous le règne de Napoléon III, pour le percement du boulevard Sébastopol; les plans que nous avons cités permettent de retrouver exactement l'emplacement de la *rue de la Vieille-Monnaie :* entre le n° 96 de la rue de Rivoli et le n° 25 de la rue des Lombards.

Les historiens parisiens Sauval et Jaillot ignorent à quelle époque exacte et pendant combien d'années l'atelier royal fonctionna rue de la Vieille-Monnaie. Probablement, par suite d'une confusion, le premier de ces historiens affirme que Philippe le Bel établit sa Monnaie *rue des Billettes* (actuellement rue des Archives); la rue des Billettes coupant la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, cet auteur a, suivant toute vraisemblance, fait allusion aux anciens bâtiments que saint Louis avait concédés aux religieux de la Sainte-Croix.

Mais il est certain que, dès la fin du XIVe siècle, l'Hôtel des Monnaies se trouvait transféré dans le quartier du Louvre, où il devait rester pendant quatre siècles.

Jaillot cite, en effet, le Censier de Saint-Denis de la Chartre,

d'après lequel, en 1387, la rue *de la Monnaie* est mentionnée, comme ayant substitué son nom à celui de la rue *au Cerf*.

Cette rue de la Monnaie est la rue actuelle, perpendiculaire à la Seine, rive droite, et donnant sur le Pont-Neuf.

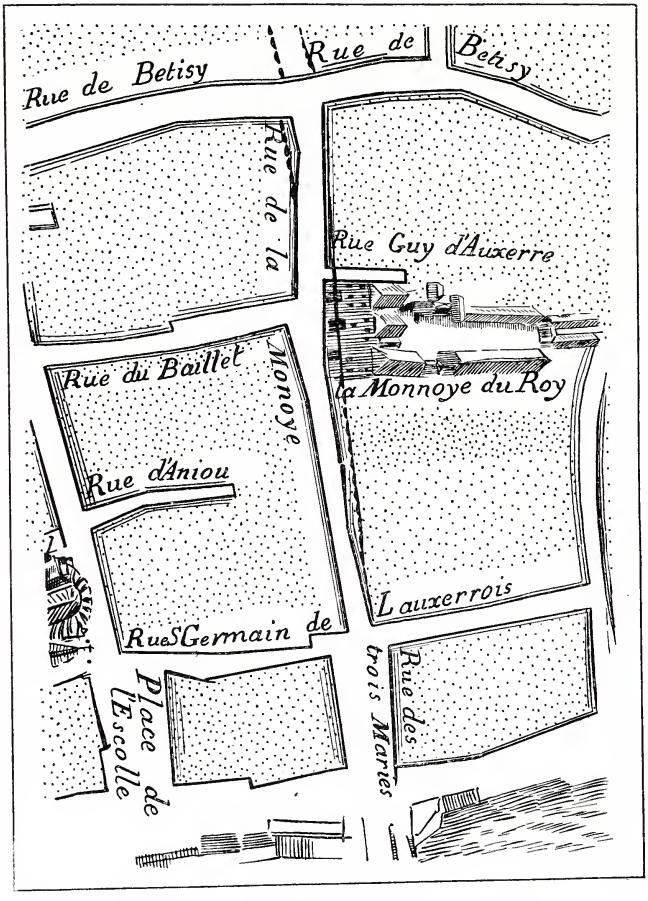

L'Hôtel des Monnaies et la rue de la Monnaie, d'après le plan de Bullet et Blondel (1676).

(Collection E. Mareuse).

Jaillot qui, publiant en 1772 le fascicule de ses *Recherches critiques*, consacré au troisième quartier de Paris (Sainte-Opportune), put encore voir les bâtiments de la rue de la Monnaie, avant leur démolition, affirme que leur style architectural permettait de les

attribuer au règne de saint Louis ou de Philippe le Hardi. Les gravures qui nous en ont conservé le souvenir (plans de Jouvin de Rochefort (1675), de Bullet et Blondel (1676), et de Turgot (1734) ne reproduisent que des bâtiments qu'il est impossible de dater d'une façon précise ; ce qui ne permet pas de contrôler l'affirmation de Jaillot.

La rue de la Monnaie prolongeait la rue du Roule, à partir de l'an-

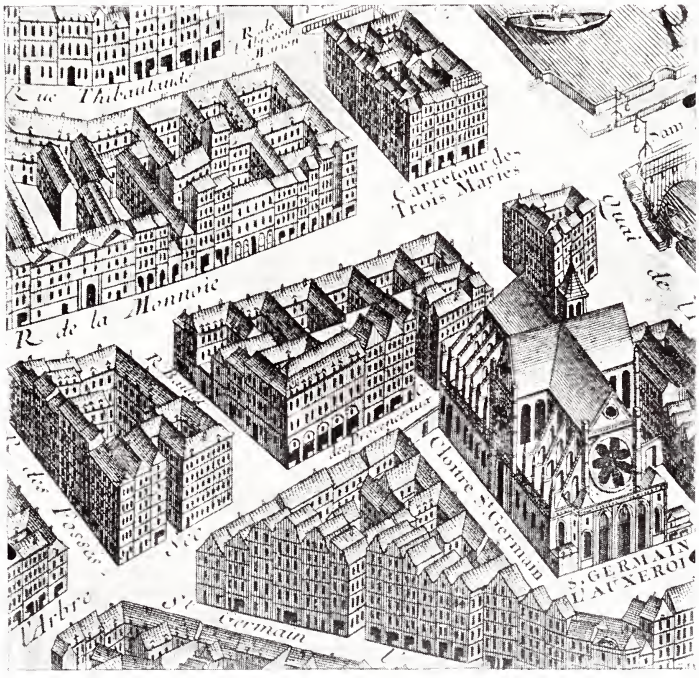

La rue de la Monnaie, d'après le plan de Turgot (1734).
(Bibliothèque de la Monnaie).

cienne rue de Béthizy et aboutissait à la *place des Trois-Maries*, en face le Pont-Neuf.

Une rue, donnant rue de Béthizy avait pris le nom de *petite rue de la Monnaie ;* c'était un cul-de-sac dénommé précédemment rue *Alexandre-Langlois*.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, toutes les monnaies royales, frappées à Paris, furent fabriquées rue de la Monnaie. Ainsi que nous le dirons plus loin, Henri II, dans le but d'enrayer les progrès du faux

monnayage, créa successivement deux nouveaux ateliers, la Monnaie de Nesle et la Monnaie des Etuves ou du Moulin; ce dernier atelier pourvu d'un matériel nouveau de fabrication mécanique.

Le travail, ralenti ou même suspendu momentanément rue de la Monnaie, reprit bientôt son activité, par suite de l'opposition que la Cour des Monnaies n'avait cessé de faire aux nouveaux procédés employés à la Monnaie du Moulin; nous en parlerons plus loin.

Dès le début du XVIIe siècle, le Roi songea à donner à son atelier monétaire un emplacement plus commode et plus moderne; il voulut d'abord en 1613, malgré la Cour des Monnaies, le transférer dans l'Hôtel de Matignon (rue de Varenne) et installer dans les bâtiments de la rue de la Monnaie la congrégation de l'Oratoire, instituée par Pierre de Bérulle, et que la reine-mère, Marie de Médicis, comme fondatrice, protégeait particulièrement.

L'obstination de la Cour des Monnaies l'emporta momentanément sur la volonté royale; mais elle ne put empêcher qu'en 1617, par lettres patentes du mois de juin, ainsi que nous le rapporte Félibien, Louis XIII fit don à Gabriel Cotignon, notaire et secrétaire royal, d'une place dépendant de l'Hôtel de la Monnaie, appelée *Jardin de la Monnaie*, pour y bâtir une maison et en jouir et disposer, lui et ses successeurs.

Le Roi persista dans ses intentions; mais, sans désaffecter l'Hôtel des Monnaies, il en transféra les services au Louvre, où, sous la direction de Jean Varin, il fit procéder à la grande refonte des monnaies et à la frappe des nouvelles pièces d'or, les *louis*, au *balancier*. Le célèbre artiste, malgré l'opposition de la Cour des Monnaies, qui durait depuis près de cent ans, avait fini par faire substituer définitivement le *balancier* au procédé archaïque de la frappe au *marteau*, employé presque jusqu'à la fin du règne de Louis XIII dans l'atelier de la rue de la Monnaie.

Sauval nous parle de ce transfert en ces termes :

« Il en a été au Louvre de la Monnaie ainsi que de l'Imprimerie, et n'étoient séparées l'une de l'autre que par un vestibule; l'appartement qu'on lui avoit donné étoit beau, spatieux, commode, magnifique, et jamais elle n'avoit été si bien placée. Chacun croyoit alors qu'elle ne sortiroit point de la Maison du Roi.....

« Varin, l'un des plus excellens graveurs et des plus adroits monoieurs du monde, en avoit la direction sous le même maître, le même instituteur et le même surintendant qui avoient fondé et maintenu l'Imprimerie Royale. Nous y avons vu battre en moins de quatre ans, plus de cent vingt millions ; de là sont parties ces belles espèces que nous appellons louis, qui, pour leur rondeur juste et égale, ont mérité l'admiration de nos ennemis.

« Nonobstant un si beau travail, la Monoie n'a pas été plus heu-

Pièce de 10 louis frappée au Louvre par Jean Varin.
(Musée de la Monnaie).

reuse que l'Imprimerie. Ce beau logement qu'on lui avoit donné, n'est plus qu'un lieu vague et inutile ; et pour elle, depuis peu, elle a été transférée dans des trous et des nids à rats, petits, obscurs et embarassés les uns dans les autres. »

La Monnaie dut réintégrer ses « trous » et ses « nids à rats », vraisemblablement à la fin de la carrière de Jean Varin, mort en 1672.

Louvois avait songé à la transférer sur la place Louis-le-Grand (place Vendôme) ; mais ce projet ne fut pas mis à exécution.

La place manquait pour les divers services, bien qu'un arrêt du Conseil d'État, du 5 août 1669 eût fait réunir le « jardin » qui avait été distrait de la Monnaie, cinquante ans auparavant, en faveur de Gabriel Cotignon ; aussi, pour y remédier, des arrêts du Conseil d'État des 12 mai et 4 juillet 1705 annexèrent une maison dite

l'*Hôtel de Mantoue*, rue de la Monnaie, et une autre maison contiguë, située rue Thibaut-aux-Dés.

L'hôtel de Mantoue, attenant aux bâtiments de l'Hôtel de la Monnaie, fut acheté au sieur de Thumery, seigneur de Boissise, conseiller au Parlement et président des Enquêtes, qui, agissant en son nom, comme époux de Madeleine Le Tellier, et au nom des parents de sa femme, cohéritiers de la maison, avait offert au Roi de lui céder cette propriété, pour la somme de 40 000 livres.

L'hôtel de Mantoue avait été loué en 1701, moyennant 1 800 livres au représentant de la Monnaie ; un petit corps de bâtiment, compris dans la vente de 1701, en avait été distrait, en 1695, par un bail consenti à Pierre Rigolet, serrurier.

Les « nids à rats » dont parle Sauval ne permettaient guère de donner au directeur de la Monnaie un logement convenable. C'est pour cette raison que le Roi fit acheter la maison sise rue Thibaut-aux-Dés ; elle fut payée 47 000 livres à Marie Boucher, veuve Pagnon, qui l'avait acquise de la succession de Louis Alvarez, trésorier des Cent Suisses de la Garde Royale.

Malgré ces accroissements, la place faisait défaut ; les bâtiments étaient notoirement insuffisants. La Cour des Monnaies semble avoir été toujours hostile à un transfert dans un autre quartier et à une reconstruction, qui cependant devait être nécessaire, si nous en croyons les contemporains. L'autorité supérieure, par contre, voulait un changement radical.

M. A. Babeau, dans un article paru récemment (*Les Pépinières du Roule*, 1905), a fait connaître un projet grandiose, dont Abot de Bazinghen a dit quelques mots dans son *Traité*, projet dû à l'initiative du célèbre contrôleur général des Finances, Law. Sur son ordre, le 20 janvier 1720, un architecte des Bâtiments du Roi, le sieur d'Ulin, qui avait été nommé, en 1712, inspecteur et contrôleur des bâtiments de la Monnaie, aux appointements de 800 livres, en remplacement du sieur Levé et qui fut, en 1716, confirmé dans ses fonctions, dressa le plan d'un nouvel hôtel devant être édifié sur l'emplacement de la Pépinière du Roule. L'utilité de cette pépinière avait été singulièrement diminuée par suite des accroissements successifs des pépinières des châteaux royaux ; aussi Law conçut-il

le projet d'y transférer l'atelier monétaire, dont l'installation était si défectueuse.

Le plan qui a été conservé, permet de connaître la situation exacte des bâtiments projetés ; ils devaient être limités par les rues actuelles de la Boétie et de Berri et par l'avenue des Champs-Élysées, sur laquelle devait se trouver l'entrée principale.

On pénétrait par une cour flanquée de constructions, destinées à servir d'appartements au directeur et aux divers officiers ; à l'extrémité, la cour du monnayage formait la partie centrale d'un corps de

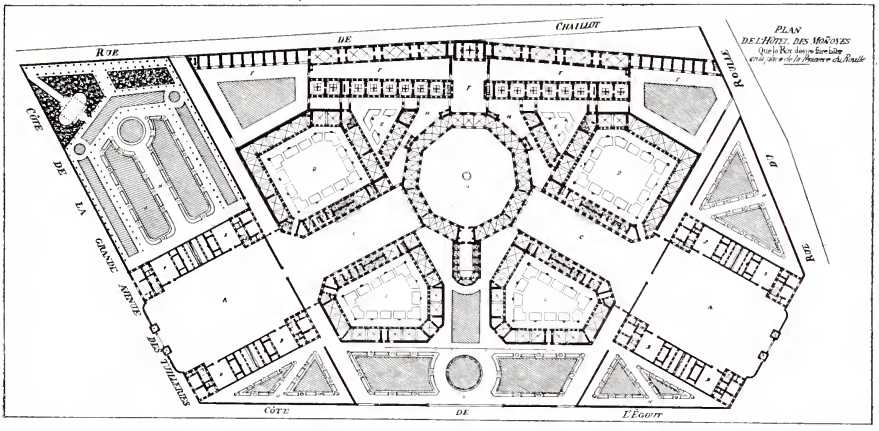

Projet de reconstruction de l'Hôtel des Monnaies, au Roule.
(Dessin. — Cabinet des Estampes).

bâtiment de forme hexagonale, qui contenait les bureaux de la délivrance et une chapelle.

Des fonderies, des laboratoires, des ateliers, ainsi que des jardins destinés aux officiers complétaient ce vaste ensemble. Le projet était trop vaste ; il faut aussi reconnaître que l'emplacement choisi était assez éloigné du centre commercial de cette époque.

Aussi ne fut-il donné aucune suite au plan dressé par l'architecte Ulin. Ce qui n'empêcha pas, cependant, que la Pépinière du Roule ayant été transférée dans un autre endroit, les terrains, devenus disponibles, fussent laissés au directeur de la Monnaie, Regnard, auquel ils avaient été concédés en vue de la construction projetée. Celui-ci les transmit à sa mort (1741), à son frère, qui en obtint la jouissance,

pour vingt années, moyennant le paiement d'une somme de 14 000 livres.

A la fin du XVIIIe siècle, une partie du terrain, sur laquelle les monnayeurs avaient été autorisés à établir des hangars, fut cédée au comte d'Artois, le futur Charles X, qui y fit construire ses écuries, connues sous le nom d'*Écuries d'Artois*. Une autre partie de ce terrain avait été vendu, en 1766, au curé de la paroisse de Saint-Philippe du Roule, lors de la construction de l'église.

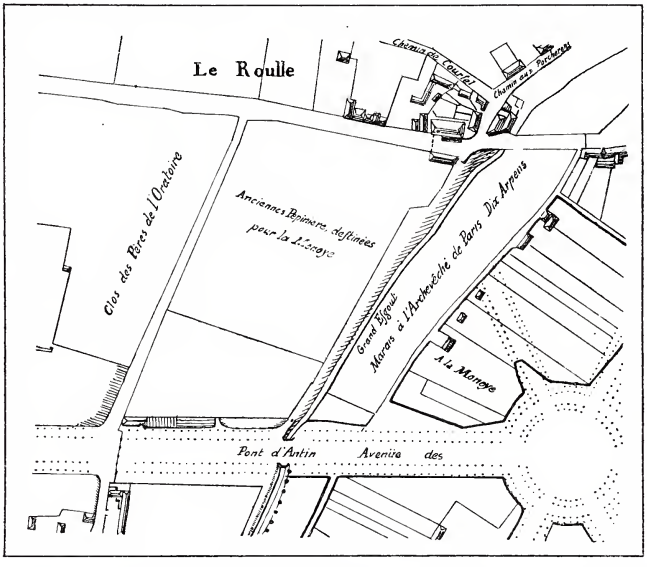

Plan du quartier du Roule avec l'emplacement projeté de l'Hôtel des Monnaies.
(Dessin. — Cabinet des Estampes).

Le projet de Law ayant été abandonné, les successeurs immédiats du trop entreprenant financier paraissent s'être complètement désintéressés des améliorations si urgentes à apporter à l'atelier monétaire.

Ce ne fut qu'en 1755 qu'on songea à apporter un remède sérieux à l'état lamentable dans lequel se trouvaient les bâtiments de la rue de la Monnaie. Par arrêt du Conseil d'État, en date du 8 juillet, le Roi « étant informé de la nécessité qu'il y a de reconstruire l'Hôtel « de la Monnoye de Paris et que pour parvenir à ladite reconstruc-

« tion, suivant les plans qui en ont été présentés à Sa Majesté, il « est également nécessaire d'acquérir et réunir au terrain dudit « Hôtel plusieurs maisons qui y sont adossées, joignantes et con- « tiguës dans la rue de la Monnoye, ainsi que dans la rue Bétizy et « dans la rue Thibaut-aux-Dez » ordonna d'acheter toutes ces maisons, en vue de la reconstruction projetée.

L'arrêt énumère les noms des propriétaires ; les maisons à acquérir rue de la Monnaie appartenaient au sieur Caignard, à la veuve et aux héritiers du sieur Tousset (lisez : Roussel), au sieur Letellier, à la veuve du maréchal de Nangis ; celles des rues de Bétizy et Thibaut-aux-Dés, au sieur Montenval (ou Montauval) ou à ses représentants, au sieur Levasseur d'Hérouville, au sieur et à la demoiselle de Beaufort, au comte de Bouillé, aux héritiers du sieur de la Martinière, à la fabrique de Saint-Germain-l'Auxerrois, à la veuve Marcault, à la marquise de Chevrières (ou de Chevrier), au sieur Thiberge, au sieur Josse, au sieur Masse et au président Mallet et consorts.

Lesdites maisons devaient être rendues vacantes le 1er octobre suivant et l'estimation devait en être faite par l'architecte Guillot Aubry, inspecteur et contrôleur des bâtiments de la Monnaie.

Un plan fort intéressant, dressé en 1773, qui est conservé aux Archives Nationales et qu'a publié récemment M. L. Taxil dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* (1905), nous donne les emplacements exacts des diverses maisons qui devaient être acquises, conformément à l'arrêt du Conseil d'État de 1755. On peut se rendre compte que les accroissements étaient considérables et que les terrains de la Monnaie et ceux qu'occupaient les bâtiments qui lui étaient annexés, permettaient la construction d'un monument fort important, répondant aux exigences de la fabrication des monnaies.

Suivant l'intention du Roi, des plans de reconstruction furent établis ; nous voyons par ceux de l'architecte Boullé, conservés dans la Bibliothèque de la Monnaie, que la façade du nouveau palais devait se trouver sur la rue de la Monnaie.

On pénétrait, par un vestibule décoré de quatre colonnes, dans une cour principale, de forme rectangulaire ; les constructions élevées

sur les côtés et dans le fond de cette cour étaient destinées aux bureaux, aux laboratoires, aux manèges et aux autres services; par derrière, se trouvaient la chapelle, les forges, les fonderies, les écuries, etc.

La cour principale conduisait, par deux passages, à une cour, du côté de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, et à la cour des travaux, du côté de la rue de Béthizy, en bordure de laquelle se trouvaient les ateliers des balanciers. Les pièces en façade étaient affectées aux assemblées des Commissaires des Monnaies, au corps de garde, au logement du suisse et à un vaste appartement.

Au premier étage se trouvaient les laminoirs; le second étage était occupé par des appartements.

Nous voyons d'après ces plans que les bâtiments de la Monnaie, en façade sur la rue de ce nom, étaient bordées, d'un côté par la rue de Béthizy, de l'autre par des maisons donnant sur la rue de la Monnaie et la rue Saint-Germain-l'Auxerrois; les constructions du fond étaient en partie sur la rue Thibaut-aux-Dés et en partie attenantes à des maisons donnant sur cette rue et sur la rue de Béthizy.

Ces projets, s'ils avaient été suivis d'exécution, auraient certainement donné une installation plus commode aux divers services, mais les bâtiments nouveaux auraient toujours été resserrés entre des rues étroites, sans dégagement, sans air et sans vue.

Dans le but de remédier à ce dernier inconvénient, l'abbé de la Grive avait proposé, avant 1750, de réunir, par une rue nouvelle, le futur Hôtel des Monnaies au palais du Louvre.

Deux plans manuscrits conservés dans la bibliothèque de la Monnaie permettent de se rendre compte des transformations qui étaient proposées. Une rue devait être percée, perpendiculairement à la façade, rue de la Monnaie; elle devait couper la rue de l'Arbre-Sec, passer au nord de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et aboutir à une nouvelle esplanade, qui aurait fait disparaître une grande partie des maisons de la rue des Poulies, et quelques maisons de la rue des Fossés-Saint-Germain, afin de dégager la colonnade du Louvre; une autre rue devait être aussi percée, au Nord, pour prolonger la rue de Béthizy.

La colonnade du Louvre eut donc été visible de la façade de l'Hôtel des Monnaies.

Ces projets ne furent pas adoptés ; leur exécution eût exigé des dépenses considérables, peu en rapport avec le résultat obtenu ; l'emplacement ne se prêtant guère à une construction d'aspect vraiment royal.

L'abbé de la Grive, qui paraît s'être rendu compte de ces difficultés et des critiques fort justifiées que soulevaient les travaux de dégagement nécessaires, avait ensuite suggéré, en 1750, une reconstruction sur l'emplacement du grand et du petit hôtel de Conti.

Un plan gravé (Bibliothèque de la Monnaie) nous prouve que l'abbé de la Grive voulait qu'en même temps que ce transfert, on exécutât d'importants travaux de vicinalité ; la rue Dauphine devait être prolongée et aboutir à une vaste place, au centre de laquelle devait être élevée une statue du Roi.

Le texte, qui accompagne la gravure, donne des indications fort curieuses sur le projet ; ces explications méritent d'être reproduites :

« Projet pour transférer l'Hôtel de la Monnoie à l'Hôtel de Conti.

« L'Hôtel de la Monnoie qui contient 1 100 toises de superficie, périt de vétusté. Il s'agit d'y en construire un nouveau, ou de le transférer sur le terrain acquis par la Ville à l'hôtel de Conty, qui, étant reculé comme on voit en ce plan, contiendra encore 2 700 toises.

« L'objet de ceux qui désirent le voir rebâtir où il est, est de le mettre en face de la rue que l'on suppose devoir être percée dans l'allignement du Louvre. Cette rue dont on se forme une si belle idée n'est qu'imaginaire. Elle friseroit de trop près l'église Saint-Germain, et la quantité de belles maisons qu'il faudroit abbatre pour la dresser, jetteroit dans des dépenses énormes qui ne permettent point d'en jamais présumer l'existence. D'ailleurs cet allignement tend au point où se termine aujourd'huy la Monnoie, à 43 toises de la rue Bétizy, et à 31 de la rue Saint-Germain. On ne peut donc placer la Monnoie en face du Louvre, à moins qu'on ne la raproche du Pont-Neuf. En ce cas, il faut dépenser 450 000 livres en acquisitions pour procurer à une croisée de ce nouvel hôtel la perspective du portail du Louvre au bout d'une rue longue et étroite. Ce faible

agrément peut-il être comparé à l'aspecte (*sic*) dont jouit l'hôtel de Conty en face du Louvre.

« Cet objet qui seul pouvoit séduire, ne pouvant être réalisé, voici les inconvéniens :

1° La rue de la Monnoie est très marchande; plus on y prendra de terrain pour le nouvel Hôtel, plus le commerce public en souffrira.

2° Le service de la Monnoie cessera tant en démolissant qu'en construisant.

3° L'éloignement où l'on sera obligé de placer les atteliers rendra la construction plus coûteuse au moins d'un cinquième.

4° La voie publique interdite par l'embaras des matériaux et des ouvriers ruinera les habitants du quartier. »

A l'appui de ses propositions, l'abbé de la Grive indique le montant présumé des dépenses, pour la reconstruction rue de la Monnaie et quai Conti.

DÉPENSE A LA PLACE DE LA MONNOIE

« Si on se contente de la place actuelle, la construction coûtera	2 000 000	2 600 000 ⁊
« Le terrain qu'occupera le bâtiment est évalué à	600 000	
« Ainsi dans le cas même où l'on préféreroit une place de 1 100 toises à une autre plus vaste de 2 700, on trouveroit encore une perte effective de	120 000 ⁊	
« Si pour procurer à cet Hôtel une croisée en face d'une rue qui tende au portail du Louvre, on acquiert les maisons attenantes à la Monnoie, on aura un emplacement d'environ 1 600 toises, mais l'acquisition coûtera	450 000 ⁊	
« Si pour avoir un terrain aussi vaste qu'à l'Hôtel de Conty on veut acquérir toute la masse de maisons comprise entre les rues de la Monnoie, de Saint-Germain, Thibautodé et Bethizi, le prix de cette acquisition sera au moins de	1 400 000 ⁊	

DÉPENSE A L'HOTEL DE CONTY

« Remboursement à faire à la Ville	1 600 000 ₤	3 200 000 ₤
« La construction évaluée à	1 600 000 ₤	
« On revendra la place de la Monnoie. . .	600 000 ₤	720 000 ₤
« Les matériaux de l'Hôtel de Conty estimés.	120 000 ₤	
« Ces deux articles défalqués, reste en dépense réelle. .		2 480 000 ₤

« Le remboursement fait à la Ville la mettra en état de dégager l'entrée du Pont-Neuf et d'élargir les quais de Conty et de la Vallée, en resserrant la rivière qui est trop large, comme on l'a marqué sur ce plan. »

L'abbé de la Grive semble avoir eu l'intuition que le seul emplacement convenable, dont on devait et pouvait disposer, était cet hôtel de Conti, dont la Ville avait fait l'acquisition en vue d'y installer les divers services municipaux.

Nous verrons plus loin dans quelles conditions le projet fut, en partie, mis à exécution, à la fin du règne de Louis XV.

Les plans proposés n'ayant sans doute pas convenu au Roi, l'emplacement, sur la rive droite de la Seine, d'ailleurs resserré entre plusieurs rues, ne permettant pas de construire un bâtiment d'aspect vraiment royal, il ne fut donné encore aucune suite au projet de Louis XV pour une reconstruction rue de la Monnaie, ni aux propositions de l'abbé de la Grive. Un intéressant mémoire manuscrit, rédigé en 1757, offert à la Bibliothèque de la Monnaie, par M. Adrien Blanchet, nous signale qu'on avait songé, à un moment, à une reconstruction, soit à la Grange-Batelière, soit à l'Hôtel de Soissons (actuellement Halle au Blé).

Un autre emplacement, dans une situation merveilleuse, allait être proposé.

Les prévôts des marchands et échevins de la « bonne ville de « Paris » ayant décidé d'élever sur la place — appelée dans la suite *place Louis XV*, actuellement *place de la Concorde* — une statue équestre du Roi, dont l'exécution était confiée au célèbre sculpteur Bouchardon, afin de « transmettre à la postérité leur zèle » pour la gloire du prince, « la reconnaissance et l'amour » de ses sujets. Louis XV en ratifia l'exécution.

Mais les façades terminant la place, précédemment édifiées par l'architecte Gabriel, exigeant que les bâtiments à construire sur les terrains aboutissants eussent une uniformité qui ne pouvait être facilement obtenue que par la construction d'édifices publics, le Roi estimant que son « Hôtel des Monnoies est dans un état de « vétusté qui en rend l'entière reconstruction indispensable, qu'il « conviendroit de le placer dans un lieu plus spacieux, moins « sujet aux embarras et moins dangereux en cas d'incendie » et que « le terrain vague entre la rue Royale et celle de la Bonne-« Morue seroit le plus propre à ladite construction..., qui sera une « nouvelle décoration à notre bonne ville de Paris et à la place où « est posée notre statue équestre », décida, par lettres patentes en date du 7 janvier 1765, que la Ville de Paris achèterait, en son nom le terrain vague situé entre la rue Royale et la rue de la Bonne-Morue, dénommée dans la suite rue des Champs-Élysées, actuellement rue Boissy-d'Anglas.

Voici dans quelles conditions, d'après les lettres patentes, devait être faite cette acquisition :

Article premier. — « Que nosdits prévôt des Marchands et échevins acquièrent pour Nous et en notre nom, tout le terrein vague actuellement existant entre la rue Royale et celle de la Bonne-Morue, tenant d'un côté à la façade de la place, et de l'autre, à deux bâtimens construits sur la rue du Faubourg Saint-Honoré, sans que les propriétaires dudit terrein puissent se dispenser de le leur vendre. Et dans le cas où il y auroit difficulté pour le prix, l'estimation en sera faite par le maître général des Bâtimens de la Ville, conjointement avec l'arbitre qui sera nommé de la part desdits propriétaires. Et où il y auroit discorde entre ledit maître général des Bâtimens de la Ville et ledit arbitre, le prix en sera réglé par le sieur Gabriel, notre premier architecte, que Nous avons pour ce commis.

« Art. 2. — Ordonnons qu'il sera incessamment construit sur ledit terrein un nouvel Hôtel de Monnoies avec les deniers provenans du bénéfice de nosdites monnoies. Et pour parvenir plus promptement à l'acquisition dudit terrein, nosdits prévôt des Marchands et échevins seront autorisés, comme Nous les autorisons par ces présentes, à faire l'emprunt de la somme de cinq cent mille livres, au

remboursement de laquelle Nous avons destiné et affecté le produit de la vente des bâtimens et terrein de l'Hôtel actuel de nos Monnoies et maisons adjacentes en dépendantes, qui seront vendus et aliénés, à l'effet de servir audit remboursement. Et jusqu'à ce qu'il soit effectué, les intérêts en seront annuellement payés et acquittés par nosdits prévôt des Marchands et échevins, sur le pied de cinq pour cent par an; et à cet effet, Nous les avons autorisés et Nous les autorisons par ces présentes, à retenir sur les deniers de la capitation, dont ils font le recouvrement, le montant desdits intérêts.

« Art. 3. — L'acquisition du terrein entre la rue Royale et celle de la Bonne-Morue étant faite par Nous, en notre nom et pour l'utilité publique et décoration de notre bonne ville de Paris, voulons et ordonnons que ladite acquisition soit exemte de tous droits à Nous appartenans, dont Nous l'avons affranchie et affranchissons par ces présentes.

« Art. 4. — Les alignemens de notre nouvel Hôtel des Monnoies seront donnés et établis par le maître général des Bâtimens de la Ville, ou en son absence par telle autre personne que les prevôt des Marchands et échevins auront pour ce commis; lesquels alignemens seront donnés en la présence, tant desdits prévôt des Marchands et échevins, qu'en celle du sieur de Montigny, trésorier de France au bureau des Finances de Paris, que Nous avons commis et commettons à cet effet, et les pentes du pavé établies et réglées par ledit maître général des Bâtimens de la Ville ou autre que lesdits prévôt des Marchands et échevins jugeront à propos de commettre, et par l'inspecteur général du pavé de Paris, tant en présence desdits prévôt des Marchands et échevins, qu'en celle du sieur de Montigny, trésorier de France.

« Art. 5. — Le terrein actuel de l'Hôtel des Monnoies et les bâtimens qui en dépendent seront vendus à titre d'accensement, à raison d'un sol de cens par toise, portant directe seigneurie et lots et ventes suivant la coutume de Paris, pour jouir patrimonialement et en toute propriété dudit terrein et desdits bâtimens par les acquéreurs d'iceux, et les deniers de la vente seront remis au trésorier général de nos Monnoies, pour être prélevée sur iceux la somme de cinq cent mille livres destinée au remboursement de l'emprunt ordonné

par l'article trois ci-dessus, et le surplus à la construction du nouvel Hôtel de nos Monnoies. Et pour faciliter ladite vente et la rendre plus avantageuse, voulons que les acquéreurs soient exemts de tous droits quelconques pour cette première acquisition seulement, dont Nous les avons affranchis et les affranchissons par ces présentes. »

Nous apprenons, par ces lettres patentes que le célèbre architecte, à qui l'on doit les façades qui décorent d'une façon si heureuse la place de la Concorde, Gabriel, avait été désigné pour trancher les différents qui pouvaient s'élever entre le représentant de la Ville de Paris et l'arbitre nommé par les propriétaires du terrain à acquérir.

Le Roi affectait au remboursement de l'emprunt de 500 000 livres contracté par la Ville, le produit de la vente de l'Hôtel des Monnaies et des maisons achetées pour son agrandissement.

Le terrain sis entre la rue Royale et la rue de la Bonne-Morue (rue Boissy-d'Anglas) comprenait 2 398 toises 8 pouces 4 lignes ; il fut payé par le prévôt et les échevins de Paris, la somme de 532 625 livres 18 sols, y compris celle de 19 186 livres 15 sols pour la valeur des bâtiments qui y étaient construits, par des contrats passés devant Me Marchand, notaire, le 25 mars 1766.

Un plan de l'époque (aux Archives Nationales), publié par M. L. Taxil, nous donne le tracé exact de cet emplacement. On voit que notre atelier monétaire devait occuper une situation incomparable, sur la place de la Concorde actuelle, en pendant avec l'ancien Garde-Meuble de la Couronne, actuellement le ministère de la Marine.

Les travaux de construction furent immédiatement entrepris, ainsi que le prouve un intéressant manuscrit conservé dans la bibliothèque de la Monnaie (Ms. in-fol. 37), qui donne le détail « des « ouvrages de maçonnerie faits dans le courant des quatre derniers « mois de l'année 1766, pour l'établissement d'un nouvel Hôtel des « Monnoies à Paris, scis à la Place-Neuve du Roi [place Louis XV] « sur les desseins, plans et élévations de Monsieur Antoine, archi- « tecte, expert juré du Roi... »

Malgré ce commencement d'exécution, ce plan devait être abandonné comme les précédents ; mais, cette fois, le nouveau projet

qui allait être adopté devait être enfin mis à exécution et l'Hôtel des Monnaies quittait définitivement la rue de la Monnaie pour s'installer dans un magnifique palais, un des plus beaux spécimens qui nous ont été conservés de l'architecture à la fin du XVIIIe siècle.

La raison qui fit suspendre les travaux commencés sur la place Louis XV paraîtrait assez singulière aujourd'hui : l'éloignement considérable du centre de la capitale !

Voici d'ailleurs dans quels termes s'exprime le Roi à ce sujet, dans ses lettres patentes du 16 avril 1768, rendues à la suite de l'arrêt du Conseil d'État du 18 septembre 1767 :

« ... Il nous auroit depuis été représenté par nos chers et amés les prévôt des Marchands et échevins de notre bonne ville de Paris, que l'exécution de nosdites lettres patentes [du 7 janvier 1765] pourroit rallentir l'activité du commerce de l'orfèvrerie, en ce que l'emplacement destiné pour ce nouvel Hôtel des Monnoies se trouveroit considérablement éloigné du centre de notre capitale et que les orfèvres et autres correspondans aux Monnoies, seroient obligés de perdre un tems considérable pour y porter leurs ouvrages et matières ; et comme Nous n'avons en vue que le plus grand avantage des habitans de notre dite bonne ville de Paris et la facilité et commodité du commerce, Nous avons estimé convenable de déférer aux représentations qui Nous ont été faites à cet égard, en assignant au nouvel Hôtel des Monnoies, qu'il est nécessaire de construire, un autre emplacement plus à la portée des orfèvres et autres commerçans et trafiquans des matières d'or et d'argent et en ordonnant tous les autres arrangemens que ce changement exige... »

L'historien parisien Jaillot nous rapporte que le corps municipal de Paris, voulant transférer l'Hôtel de Ville dans des bâtiments plus vastes et plus commodes que ceux dont il disposait, avait acquis, le 22 août 1750, l'hôtel et le petit hôtel de Conti, situés sur le quai de ce nom, moyennant la somme de 1 600 000 livres.

Il y a lieu de faire remarquer qu'à l'Hôtel de Conti étaient annexées deux maisons, désignées sous le titre de *petit Hôtel de Conti*. L'un, qui fut conservé, devint l'*Hôtel de Laverdy*, impasse de Conti ; l'autre était attenant au grand hôtel, sur le quai, et disparut dans la démolition.

L'acquisition faite, le projet de transfert ne fut pas mis à exécution et le Garde-Meuble royal avait été installé à l'Hôtel de Conti, mesure provisoire, en attendant l'achèvement de la construction du bâtiment que le Roi faisait édifier dans ce but, entre la rue Royale et la rue de l'Orangerie, (depuis rue Saint-Florentin), derrière les façades de Gabriel.

Le Roi s'était rallié à la proposition qui lui avait été soumise en 1750 par l'abbé de la Grive ; déférant aux « représentations » qui lui avaient été faites, il ordonna par l'arrêt du Conseil d'État (18 septembre 1767) et les lettres patentes (16 avril 1768) dont il a été fait mention plus haut, que son Hôtel des Monnaies serait construit sur l'emplacement de l'hôtel de Conti et du petit hôtel de Conti (Hôtel de Laverdy), appartenant à la Ville, et que le prévôt des Marchands et les échevins feraient en son nom l'acquisition des quatre maisons attenantes au petit hôtel de Conti (quai Conti), y compris celle, située sur le quai, qui formait l'angle de la rue Guénégaud.

L'annexion de ces maisons permettait de disposer d'un vaste emplacement pour élever, sur la rive gauche de la Seine, en face de la statue de Henri IV, un palais décoré d'une façade monumentale et digne de la Majesté royale.

Voici d'ailleurs, d'après les lettres patentes « lesquelles lesdits « prévôt des Marchands et échevins... auroient très humblement « supplié de leur accorder » dans quelles conditions le Roi voulut que sa volonté fût exécutée.

« Art. 1. — Le nouvel Hôtel des Monnoies qui devoit être à la place où est notre statue équestre, sera établi et incessamment construit à l'ancien grand et petit hôtels de Conti, appartenant à notre Hôtel de Ville de Paris et qui est actuellement occupé par notre Garde-Meuble, suivant le plan que Nous en avons agréé ; la construction duquel nouvel Hôtel des Monnoies fait partie des ouvrages que Nous avons annoncé par notre édit du mois de juillet dernier, avoir ci-devant ordonnés.

« Art. 2. — Ordonnons que l'acquisition dudit ancien grand et petit hôtels de Conti sera incessamment faite pour Nous et en notre nom, par les commissaires que Nous nommerons à cet effet.

« Art. 3. — Ordonnons pareillement que les prévôt des Marchands

et échevins acquéreront pour Nous et en notre nom, les maisons particulières situées même quai de Conti, attenantes le petit hôtel de Conti, jusques et compris celle faisant l'encoignure de la rue Guénegaud, dont le terrein est nécessaire à la construction dudit nouvel Hôtel des Monnoies ; les propriétaires desquelles maisons ne pourront se dispenser de les leur vendre.

« Art. 4. — Dans le cas où il y auroit difficulté pour le prix entre lesdits prévôt des Marchands et échevins et les propriétaires desdites maisons, l'estimation en sera faite par le maître général des Bâtimens de la Ville conjointement avec l'expert qui sera nommé de la part desdits propriétaires ; et où il y auroit division entre ledit maître général des Bâtimens de la Ville et ledit expert, le prix en sera réglé par le sieur Gabriel, notre premier architecte, que nous commettons à cet effet.

« Art. 5. — Autorisons lesdits prévôt des Marchands et échevins à s'obliger pour Nous au payement desdites maisons particulières et des indemnités qu'il pourroit y avoir lieu de régler, relativement auxdites acquisitions, et même à faire acquitter le tout à notre décharge, sur les deniers procédans, soit du nouvel octroi sur les boissons accordé à notre bonne Ville de Paris, par notre édit du mois de juillet dernier, soit de l'emprunt que Nous avons autorisé lesdits prévôt des Marchands et échevins de faire par ledit édit.

« Art. 6. — Les acquisitions de l'ancien grand et petit hôtels de Conti et dépendances, et des maisons attenantes quai de Conti, jusques et compris celle de l'encoignure de la rue Guénegaud, étant faites pour Nous en notre nom et pour l'utilité publique et décoration de ladite Ville de Paris, Nous voulons et ordonnons que lesdites acquisitions soient exemptes de tous droits quelconques à Nous appartenans, sans aucune exception, dont Nous les affranchissons.

« Art. 7. — Les propriétaires, locataires et autres particuliers occupant actuellement lesdites maisons particulières à acquérir et le petit hôtel de Conti, seront tenus d'en déloger et rendre les lieux vides dès à présent, au moyen de la sommation qui leur en a été faite en vertu dudit arrêt du dix-huit septembre dernier, à peine d'y être contraints, sauf à leur être fait raison par lesdits prévôt des

Marchands et échevins, à notre décharge, des indemnités qu'ils pourroient raisonnablement prétendre, lesquelles seront par Nous réglées de l'avis desdits prévôt des Marchands et échevins.

« Art. 8. — Nous réservons de prendre par la suite des arrangemens et mesures que Nous croirons convenables avec lesdits prévôt des Marchands et échevins, tant pour raison du prix de l'acquisition desdits grand et petit hôtels de Conti et maisons attenantes, qu'à cause de l'emplacement et terrein en la place où est posée notre statue équestre, entre la rue Royale et celle des Champs-Élisées, ci-devant de la Bonne-Morue, acquis par lesdits prévôt des Marchands et échevins, pour Nous et en notre nom, dans le dessein alors de la construction dudit nouvel Hôtel des Monnoies sur ledit emplacement, même pour raison du terrein actuel de l'Hôtel des Monnoies, rue de la Monnoie, et les bâtimens en dépendans, et autres objets qui doivent entrer dans l'échange que Nous nous proposons de faire incessamment avec notre bonne Ville de Paris... »

Conformément à l'ordre du Roi, la Ville de Paris fit l'acquisition des maisons situées sur le quai Conti, dont l'emplacement avait été estimé indispensable pour la construction du nouveau bâtiment, par contrats des 17 mai et 4 août 1768 et 25 avril 1769, moyennant la somme de 420 877 livres 13 sols 4 deniers.

Les travaux commencèrent immédiatement quai Conti. Il ne restait plus qu'à prendre les « arrangemens et les mesures » nécessaires pour régler les différents échanges faits entre le Roi et la Ville de Paris.

Un arrêt du Conseil d'État fut rendu peu de jours après les lettres patentes, le 22 avril 1768, par lequel il était accordé au prévôt des Marchands et aux échevins la jouissance provisoire de toutes les maisons, domaines et lieux dépendant des bâtiments désaffectés de l'ancienne Monnaie, à l'exception de ceux occupés par les services monétaires et par les logements des officiers ou ouvriers; la Ville pouvait les administrer comme les autres biens de son domaine particulier, mais devait en assumer les charges et les entretenir en bon état.

Par arrêts du Conseil du 10 janvier 1771 et du 3 avril 1772 Louis XV désigna, pour traiter avec le prévôt des Marchands, Jean-

Baptiste-François de la Michodière, deux commissaires, Augustin-Henry Cochin, conseiller d'État, et Joseph-François Foulon, aussi conseiller d'État, et intendant des Finances.

Le texte du contrat, (17 février 1773), récemment publié par M. L. Taxil, nous donne, en détail, les conventions qui furent acceptées par les parties. En voici le résumé :

1° La Ville cédait au Roi le grand et le petit hôtel de Conti, avec leurs dépendances, sur l'emplacement desquels on construisait alors le nouvel Hôtel des Monnaies.

2° La Ville cédait aussi au Roi le terrain situé place Louis XV (place de la Concorde) derrière les grandes façades de Gabriel, du côté du palais des Tuileries, entre la rue Royale et la rue Saint-Florentin, terrain servant précédemment de dépôt pour les marbres du Roi, et sur une partie duquel se construisait le Garde-Meuble.

3° Enfin, le corps entier des façades, du côté des Tuileries, et en retour sur les rues Royale et de Saint-Florentin, qui avaient été construites aux frais de la Ville.

En échange, le Roi cédait à la Ville :

1° L'Hôtel des Monnaies, situé rue de la Monnaie, rue de Béthizy et rue Thibaut-aux-Dés, ainsi que les dépendances et acquisitions, c'est-à-dire deux maisons sises rue de Béthizy et treize maisons attenantes audit hôtel.

2° Le terrain, place Louis XV, derrière les grandes façades, entre la rue Royale et la rue des Champs-Élysées (rue Boissy-d'Anglas), ainsi que les bâtiments déjà commencés sur ledit terrain en vue de l'Hôtel des Monnaies ; sur ce terrain devait se construire un nouvel hôtel pour la 1re compagnie des Mousquetaires de la Garde ordinaire.

Ce contrat fut ratifié par un arrêt du Conseil d'État du 31 mai 1773 et des lettres patentes du mois de juin suivant.

Un an après, la Ville de Paris procédait à l'adjudication des terrains de l'ancien Hôtel des Monnaies.

La Bibliothèque de la Monnaie conserve la feuille imprimée, annonçant cette vente, exemplaire portant des signatures autographes, parmi lesquelles se trouve celle du prévôt des Marchands, Jean-Baptiste-François de la Michodière.

L'annonce était faite en ces termes :

« *De par les prévôt des Marchands et échevins de la ville de Paris.*

« On fait sçavoir à tous qu'il appartiendra, ouï et ce requérant le procureur du Roi et de la Ville, qu'il sera incessamment en l'Hôtel de ladite Ville, l'audience tenante, procédé par voie d'adjudication, à la vente en tout ou par partie, des terrein, hôtels et maisons formans et dépendans de l'ancien Hôtel des Monnoies, au quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, avec les bâtimens, constructions, édifices qui s'y trouvent et leurs dépendances, en l'état qu'ils se poursuivent et comportent, dont la superficie totale est d'environ 1 600 toises, aboutissantes sur différentes rues, et qu'en attendant les nouvelles affiches qui seront apposées pour parvenir auxdites adjudication et vente, les offres seront dès à présent reçues au greffe et les plans communiqués au bureau du maître général des Bâtimens de ladite Ville.

« Fait au bureau de la Ville, le trente-un août mil sept cent soixante-quatorze. »

Afin de faciliter la vente des terrains, la Ville avait obtenu, par arrêt du Conseil d'État du 22 janvier 1775, l'autorisation d'ouvrir deux rues, chacune de 24 pieds de largeur. L'une, la rue *Boucher* (encore existante), devant commencer rue de la Monnaie, en face la rue Baillet et aboutir rue Thibaut-aux-Dés, en face le cul-de-sac des Trois-Visages, cul-de-sac que l'on projetait de prolonger jusqu'à la rue Bertin-Poirée ; cette rue Boucher devait former un coude, avant de déboucher dans la rue Thibaut-aux-Dés, afin d'éviter la démolition de l'hôtel occupé par le Directeur général des Monnaies.

L'autre rue, qui a disparu, la rue *Estienne*, devait couper la rue Boucher et aboutir sur la rue de Béthizy, en face la rue Tirechappe ; elle devait être droite sur toute sa longueur.

En plus, la largeur de la rue de la Monnaie était portée à 40 pieds, la rue de Béthizy à 24 pieds, et la rue Thibaut-aux-Dés à 18 pieds.

Le pavé, sur les nouvelles rues, devait être établi aux frais des acquéreurs, mais ceux-ci étaient exempts du paiement de divers droits, faveur accordée par le Roi à tous les nouveaux propriétaires des terrains mis en vente.

La Ville avait obtenu que tous ceux qui occupaient des logements dans les anciens bâtiments fussent contraints de les rendre vacants le 1er avril 1775.

Un curieux plan manuscrit, conservé dans la Bibliothèque de la

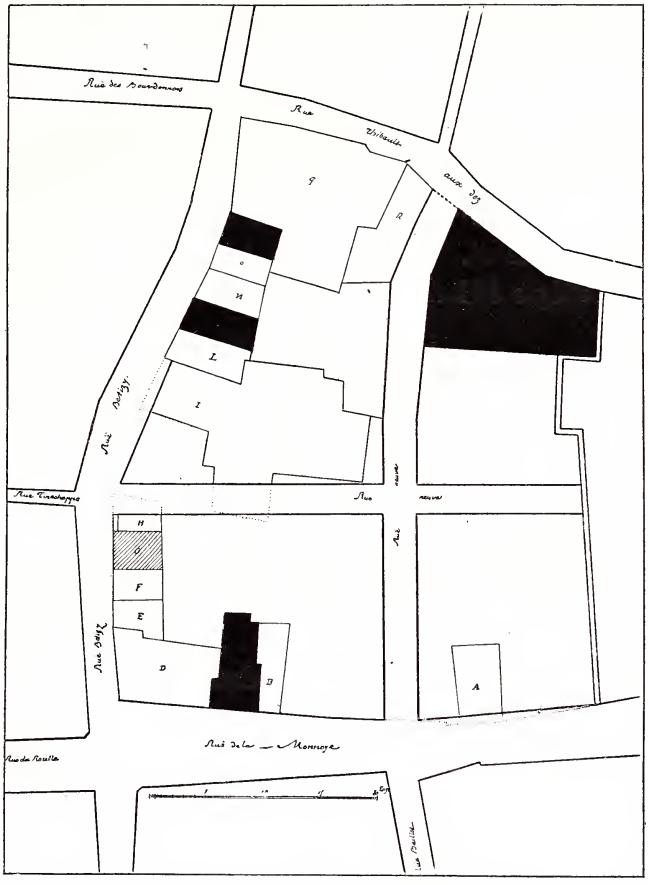

Plan du lotissement de l'emplacement de l'Hôtel des Monnaies.
(Dessin. — Bibliothèque de la Monnaie).

Monnaie, a été dressé à cette époque ; il permet de se rendre compte de la transformation qui devait être apportée à ce coin du vieux Paris.

L'Hôtel des Monnaies avait quitté pour toujours les « trous » et les « nids à rats », dont parle avec tant d'amertume l'historien parisien Sauval.

2° La Monnaie de Nesle. — Cette Monnaie eut une existence éphémère. Henri II, ayant, par ordonnance du 23 janvier 1550, interdit le cours des monnaies rognées qui circulaient dans le royaume et ayant enjoint de les convertir sans retard en nouvelles espèces, la Monnaie de Paris ne put suffire à cette fabrication pressante. Le Roi chargea alors, par ordonnance du 25 mars, les officiers des Monnaies d'établir dans l'Hôtel de Nesle un nouvel atelier monétaire, pour frapper des pièces de billon, de six et de trois blancs, désignées dans la suite sous le nom de gros et demi-gros de Nesle. Cet établissement se trouvait donc situé tout près de l'emplacement que devait occuper, à partir du XVIIIe siècle, notre atelier national.

Le graveur général, Marc Béchot, à qui l'on doit d'admirables monnaies à l'effigie d'Henri II, avait fourni les coins nécessaires à la fabrication.

Malgré la surveillance sévère de la Chambre des Monnaies, la discorde régnait entre les ouvriers et les monnayeurs, au grand détriment de leur travail et de l'intérêt public.

Devant cet insuccès, le Roi suspendit l'émission des espèces à l'Hôtel de Nesle et chercha, par d'autres moyens à améliorer la fabrication monétaire.

La Monnaie de Nesle disparut une année après sa création.

3° La Monnaie des Étuves ou du Moulin. — La création de la Monnaie de Nesle n'ayant pas donné le résultat espéré, et les fraudeurs continuant à rogner même les nouvelles espèces, Henri II voulant enrayer à tout prix leur coupable industrie, fit rechercher les moyens de donner aux pièces une « rotondité » parfaite, rendant la déformation impossible.

Ayant appris par Charles de Marillac, son ambassadeur à Augsbourg, qu'un procédé, découvert par un orfèvre de cette ville, permettait de donner aux pièces un poids régulier et une forme absolument ronde, il envoya auprès de l'inventeur le maître de la Monnaie de Lyon et un de ses valets de chambre, Guillaume de Marillac, frère de l'ambassadeur. Un habile mécanicien, Aubin Olivier, leur fut adjoint.

Dans les documents relatifs aux négociations pour l'achat de ce

procédé, l'orfèvre allemand est toujours désigné sous le nom de *chevalier du Saint-Sépulcre*. Ce mystérieux personnage semble avoir été identifié : il s'agit bien vraisemblablement d'un artiste augsbourgeois, Marx Schwab (1533-1560) qui demeurait près d'une chapelle du Saint-Sépulcre.

Après avoir fait construire les machines dont ils avaient acheté le secret, au nom du Roi, les délégués d'Henri II revinrent en France, accompagnés d'un des ouvriers de l'inventeur, Erric Ildegard.

Les nouveaux instruments, ayant été essayés en présence d'Henri II, furent, par lettres patentes en date du 27 mars 1551, installés au bout du jardin du Palais, dans la maison des Étuves, d'où le premier nom donné à cet atelier : *Monnaie des Etuves*. A ses débuts, il est aussi appelé, rarement il est vrai, *Monnaie de la Gourdaine*, à cause du moulin de la Gourdaine qui actionnait les laminoirs, moulin qui avait auparavant servi au graveur italien Matteo dal Nassaro, à actionner les meules nécessaires pour polir ses diamants et ses pierres précieuses; mais le nom qui prévalut fut celui de *Monnaie du Moulin*.

L'outillage rapporté d'Allemagne par Guillaume de Marillac comprenait les instruments suivants :

1° Des laminoirs pour donner aux lames de métal l'épaisseur requise ; ces laminoirs étaient mis en mouvement par les roues du moulin de la Gourdaine.

2° Des bancs à tirer, engins tireurs ou filières.

3° Des découpoirs ou coupoirs pour préparer les flans ou disques de métal destinés à la frappe.

4° Des *presses* ou *balanciers* pour imprimer aux flans, à l'aide de coins, les empreintes sur la face et le revers.

5° Des tenailles pour maintenir les coins sous le balancier.

En récompense de ses bons services, Guillaume de Marillac avait été nommé « surintendant » de la nouvelle Monnaie, avec pouvoir de fabriquer toutes les espèces alors courantes, aux « coings et armes » du Roi ; de grandes facilités lui furent données pour se procurer le métal nécessaire à la fabrication.

L'installation du nouvel atelier et les premiers essais demandèrent

près d'un an. Les épreuves faites en présence d'une commission nommée par le Roi, ayant été jugées satisfaisantes, malgré l'hostilité des officiers de la Cour des Monnaies, qui voyaient en cette création une atteinte à leurs droits et à leurs privilèges, des lettres patentes des 29 et 31 janvier 1552 réglementèrent l'organisation de la Monnaie du Moulin et établirent le rôle de ses officiers.

Henri II s'étant fait présenter les pièces d'essai, et trouvant « la « figure et graveure d'icelles tant singulière, subtille et excellente « que, sans grande apparence de faulceté, il est impossible de la « pouvoir contrefaire, rongner ny alterer », prescrivit que dorénavant toutes les espèces faites dans cet atelier auraient le même cours que celles fabriquées à la Monnaie de Paris et dans les Monnaies du Royaume.

Outre les pièces existantes, on devait frapper de nouvelles monnaies d'or à l'effigie royale : doubles henris, henris et demi-henris.

Guillaume de Marillac, maintenu dans sa charge de surintendant, fit approuver par le Roi, le choix de ses collaborateurs, parmi lesquels se trouvaient Aubin Olivier, son compagnon à Augsbourg, qui devenait « conducteur des engins », Jean Erondelle et le célèbre graveur d'estampes, Etienne de Laune; ces derniers devaient fournir les coins nécessaires à la fabrication.

Dès ses débuts, la Monnaie du Moulin parvint à la perfection pour la frappe des espèces. Pendant près d'un siècle, aucune monnaie française d'or et d'argent ne peut rivaliser par l'exécution et par la gravure, avec les admirables produits sortis des presses du Moulin. La beauté des types est due au talent remarquable d'un artiste parisien, Marc Béchot, qu'Henri II, si soucieux de tous les perfectionnements monétaires, avait nommé, en 1547, à une charge nouvelle, celle de graveur général, avec mission de fournir à tous les graveurs des Hôtels de Monnaies, les modèles — poinçons et matrices — servant à l'exécution des coins.

La création de la Monnaie du Moulin révolutionnait la fabrication monétaire. Son installation à la maison des Etuves avait créé, à Paris, un second atelier qui devait travailler concurremment avec l'Hôtel des Monnaies déjà existant, où étaient en usage les anciens instruments servant à la frappe au marteau.

L'indépendance des nouveaux fonctionnaires, la supériorité des produits du nouvel atelier monétaire, avaient suscité la jalousie de la Cour des Monnaies, jalousie qui s'était révélée, dès les débuts, par une mauvaise volonté hautaine, opposition qu'Henri II avait dû briser.

Cette hostilité devint plus ardente, dès que la Monnaie du Moulin commença à fonctionner régulièrement.

Elle se manifesta d'abord par les plaintes que formulèrent les généraux des Monnaies, au sujet du ralentissement du travail et de la non-observation des règlements ; plaintes que justifiait du reste la conduite des officiers de la Monnaie du Moulin.

Portrait d'Aubin Olivier, conducteur de la Monnaie du Moulin.

(Gravure de Léonard Gaultier. — Cabinet des Estampes).

Guillaume de Marillac, soit par incompétence, soit pour toute autre cause, ne réussit pas dans son rôle de surintendant. Renvoyant brusquement certains de ses collaborateurs, en procès avec d'autres, en discussion avec la Cour des Monnaies, il dut, vers 1556, lassé peut-être de cette existence agitée, ou malgré lui, résilier ses fonctions. La faveur du Roi, qui n'avait jamais cessé de lui être témoignée, le fit passer dans les rangs de ses ennemis, comme général des Monnaies.

L'office de surintendant ayant été supprimé, ce fut le « conducteur des engins », Aubin Olivier, qui réunit en ses mains les attributions de Guillaume de Marillac. Cette charge considérable devait rester pendant plus de cent ans dans la famille des Olivier.

Aubin Olivier était un mécanicien fort habile ; il avait donné toute la mesure de son talent en installant les nouveaux instruments à la Monnaie du Moulin, en les perfectionnant et en les complétant par la remarquable invention de la *virole brisée*, avec laquelle on peut

obtenir une inscription en relief ou en creux sur la tranche des pièces ; il avait été le plus précieux auxiliaire de Marillac.

Personnage considérable, hautement apprécié de ses contemporains, il méritait, d'après l'un d'eux, La Croix du Maine « d'estre mis au rang des hommes excellents pour son industrie ».

Malgré sa haute valeur et ses services indiscutables, Aubin Olivier eut de nombreuses difficultés avec la Cour des Monnaies.

La fabrication monétaire s'était singulièrement ralentie dès 1556. Par contre, la vogue des médailles artistiques et des jetons s'étant accrue d'une façon prodigieuse, leur fabrication, qui nécessitait l'emploi de l'outillage perfectionné de la Monnaie du Moulin, fournit à son conducteur un rare aliment à son activité et des bénéfices plus appréciables que ceux qu'il pouvait tirer de la frappe de monnaies.

En 1581, lorsqu'Aubin Olivier laissa, par sa mort, la charge à ses deux fils, Alexandre et Baptiste, la Monnaie du Moulin ne fabriquait plus guère, en fait d'espèces, que de menues monnaies de cuivre, les doubles et les deniers tournois, ainsi que des essais et les spécimens des types monétaires frappés sur des flans de forte épaisseur, désignés sous le nom de *piéforts*.

L'hostilité de la Cour des Monnaies avait réussi à arrêter complètement la fabrication de l'or et de l'argent, qu'elle fit maintenir à l'Hôtel des Monnaies, malgré son outillage imparfait.

Ce fut donc une situation de fait que régularisèrent des lettres patentes du 19 septembre 1585. A partir de cette date, il ne devait plus sortir des presses de la Monnaie du Moulin que des pièces dites de *plaisir*, les médailles, les jetons et les essais, ainsi que les espèces de cuivre : doubles et deniers tournois ; de plus, le contrôle et la surveillance des généraux des Monnaies étaient imposés d'une façon absolue, ce qui, d'ailleurs, était fort légitime.

Après plus de trente années de luttes, la Cour des Monnaies était parvenue, en arrêtant les progrès de la fabrication monétaire, à mettre la Monnaie du Moulin entièrement sous sa dépendance.

Alexandre Olivier fournit une laborieuse carrière. Dès 1568, il semble avoir secondé son père, Aubin Olivier, dans l'exercice de sa charge ; son frère, Baptiste, dut mourir peu de temps après 1581. C'est à Alexandre Olivier que l'on doit les énormes émissions de petite

monnaie de cuivre de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe siècle ainsi que de nombreux jetons et plusieurs médailles officielles. Habile mécanicien, comme son père, il fut aussi un graveur de talent.

Il mourut en 1607, laissant sa charge à son gendre Pierre Régnier, qui, après l'avoir exercée seul ou conjointement avec l'un de ses beaux-frères, se retira en 1639. Pierre Régnier eut comme successeur le célèbre artiste liégeois, Jean Varin, devenu son parent par son mariage avec la veuve de René Olivier, son beau-frère.

4° Le Balancier du Louvre ou Monnaie des Médailles. — Au début du XVIIe siècle, vers 1600 ou 1601, la Monnaie du Moulin ayant été chassée de la maison des Étuves, par la construction du Pont-Neuf, avait été transférée au rez-de-chaussée de la grande galerie du Palais du Louvre élevée par Henri IV. C'est au Louvre que fut assassiné, en 1629, René Olivier, beau-frère de Pierre Régnier.

Dès lors la dénomination de *Monnaie du Moulin*, qui n'avait plus raison d'être, fut remplacée dans le langage courant par celle de *Balancier du Louvre*.

Cet atelier avait été installé à côté de l'Imprimerie Royale ; il occupait quatre arcades, à peu près à l'endroit où ont été percés, sur les plans de l'architecte Lefuel, les grands guichets du pavillon de Lesdiguières qui font communiquer actuellement la place du Carrousel avec les quais, et que décore le beau Pégase du sculpteur Mercié. On peut se rendre compte de l'emplacement exact occupé, sur la vue longitudinale de la galerie du Louvre, publiée par Berty, dans la *Topographie historique du Vieux Paris*, en la comparant avec divers dessins et gravures conservés au Cabinet des Estampes (Topographie de Paris) et surtout avec un plan gravé de 1774, dû à l'ingénieur géographe Moithey, signalé récemment par M. Ch. Normand, dans son *Nouvel itinéraire de Paris*.

A l'intérieur de la place actuelle du Carrousel, occupée jusqu'au milieu du XIXe siècle, par des maisons, le Balancier du Louvre donnait à l'extrémité de l'ancienne *rue des Orties ;* cette rue, ainsi que nous l'apprennent Piganiol de la Force et Jaillot, changea en partie de nom, pour prendre, dans le voisinage de la grande

galerie, celui de *rue de la Monnaie du Louvre*, ou *de la Monnaie*, ou *de la Petite-Monnaie*.

Perpendiculairement se trouvait la *rue Saint-Nicaise*, séparant ces deux rues et dans l'axe de laquelle donnait la porte d'entrée. Un intéressant plan gravé de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois (1739) nous en a conservé le souvenir.

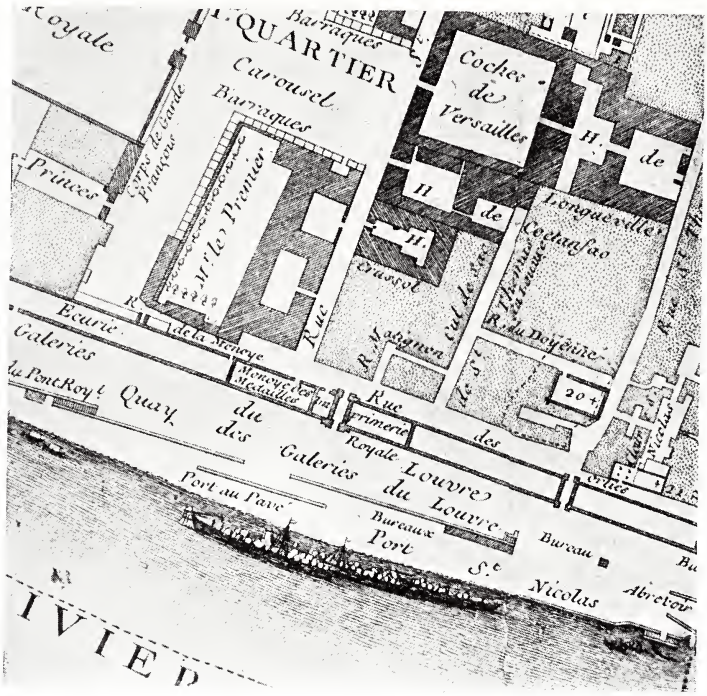
Royale
QUARTIER
Carousel
Barraques
Coches de Versailles
Princes
Corps de Garde
Pl. Royale
Mr le Premier
Ecurie
Galeries
du Pont Royal
Quay
Rue
Quay des Galeries du Louvre
Port au Pavé
Bureaux
Port
S.t Nicolas
Bureau
Abreuvoir
Longueville
Cour
Rue du Doyenne
Rue Nicaise
Rue Fromenteau
Rue Royale
Rue des Orties
Rue Nicolas
Rue Jean Jacques Rousseau
Rue Jean Jean
Rue Jean Jean
Rue Jean Jean

Jean Varin était devenu le seul maître de la Monnaie du Moulin, ayant désintéressé tous les cohéritiers de la charge. Mécanicien remarquable, artiste de grand talent, il perfectionna l'outillage mécanique, tout en gravant de nombreux coins de médailles, de jetons et de monnaies. Ayant dirigé avec succès les grandes refontes moné-

Jean Varin, directeur du Balancier du Louvre.
(Gravure d'Edelinck. — Bibliothèque de la Monnaie).

taires de la fin du règne de Louis XIII et du commencement du règne de Louis XIV, il assura le triomphe de la fabrication *au balancier* sur la fabrication surannée au *marteau*, triomphe qui, en 1645, brisa définitivement l'opposition faite par la Cour des Monnaies, opposition qui avait duré près de cent ans.

C'est Jean Varin qui présida, au Balancier du Louvre, à cette transformation radicale des monnaies royales, jusqu'au jour, vers 1660, où un outillage analogue ayant été installé à la Monnaie de Paris, l'ate-

lier du Louvre ne fut plus employé que pour frapper les médailles et les jetons.

Il était devenu un des plus importants fonctionnaires de l'ancienne administration monétaire, en réunissant, entre ses mains, outre la direction du Balancier du Louvre, les offices de graveur général des Monnaies (1646) et de contrôleur général des effigies (1648).

Après la mort de Jean Varin, en 1672, son fils, François, hérita de tous les offices paternels et paraît avoir été incapable d'assumer leur lourde responsabilité. La charge de contrôleur général des effigies fut supprimée et le Roi remboursa également au fils du célèbre graveur les charges de graveur général des Monnaies et de directeur du Balancier du Louvre.

La prodigieuse activité de Jean Varin, son grand talent comme artiste et comme mécanicien avaient singulièrement contribué à l'essor de l'atelier confié à ses soins.

Un commissaire de la Cour des Monnaies, Abot de Bazinghen, en parle en ces termes flatteurs, dans son *Traité des Monnoies*, paru en 1764 : « C'est le célèbre Varin qui a commencé à mettre la fabri-
« cation des médailles sur le pied d'excellence et de perfection où
« elle est présentement ; c'est au Balancier du Louvre qu'ont été
« frappées ces belles médailles qu'il gravoit lui-même et qui font
« encore l'ornement des plus beaux cabinets. »

L'Académie des Inscriptions et Médailles avait été créée en 1663, en vue de rédiger le texte des inscriptions de tout genre qui devaient figurer sur les monuments élevés à la gloire de Louis XIV ; puis, vers 1686, elle dut composer les emblèmes et les devises des médailles royales, lorsque fut décidée la frappe, en plusieurs modules, des pièces commémoratives, qui, sous forme d'une histoire métallique du règne, devaient rendre immortelles les actions du Grand Roi.

Aucune régularité n'avait été observée à ce sujet, pendant la direction de Jean Varin. Après sa mort (1672), le Balancier du Louvre traversa une période de marasme. François Varin fut remplacé, le 4 novembre 1676, par le célèbre orfèvre Claude Ballin, comme « maître ouvrier, graveur, garde et conducteur de la Monnaie du Moulin » — dont le titre avait été maintenu dans les documents officiels, malgré le transfert au Louvre. Ballin ne resta qu'un peu

plus d'une année en charge, car il mourut en 1678 ; il eut comme successeur l'abbé Bizot, l'auteur de l'*Histoire métallique de la Hollande*, qui céda la direction, vers 1684, à Nicolas Petit, secrétaire du Roi.

Un édit de juin 1696, portant suppression et création d'offices dans les Monnaies du Royaume, transforma une organisation qui ne répondait plus aux exigences de la fabrication. Il fut institué, en titre d'office héréditaire, un *conseiller directeur du Balancier du Louvre* et un *contrôleur et garde de la fabrication des médailles et des jetons.*

Quelques mois après, le 3 novembre, le Roi ayant reconnu les

Nicolas de Launay, directeur de la Monnaie des Médailles.
(Médaille de Jean Duvivier. — Musée de la Monnaie).

inconvénients de l'existence de deux hauts personnages à la tête d'une même administration, réunit les deux offices, par arrêt du Conseil d'État.

Des lettres patentes du 22 novembre suivant nommèrent alors conseiller, directeur, contrôleur et garde, Nicolas de Launay, dont le Roi avait pu apprécier le talent au cours de vingt années de services comme orfèvre ordinaire. Le prix de l'office, 100 000 livres, fut modéré en sa faveur à 75 000 livres.

L'atelier du Louvre fut désormais mis sur le même pied que les autres manufactures royales ; sous l'administration de *directeurs*, la *Monnaie des Médailles* devait avoir une existence non moins glorieuse, au point de vue artistique, que les deux établissements qu'elle remplaçait : l'ancienne Monnaie du Moulin et le Balancier du Louvre.

Nicolas de Launay fut immédiatement installé dans ses nouvelles fonctions. Le 24 novembre, Nicolas Petit, son prédécesseur lui remit le service ; un inventaire de toutes les machines fut dressé et le nouveau directeur les prit en charge.

Nicolas Petit paraît avoir été un administrateur un peu négligent; l'outillage était assez mal entretenu; il n'existait plus d'inventaire des coins et des poinçons, dont certains, provenant des héritiers de Louvois, avaient été remis par Jean Anisson, directeur de l'Imprimerie Royale, sans même en recevoir de récépissés. Il est certain que le désordre avait régné dans ce service.

Le Roi voulut y remédier. Il ordonna d'abord, par arrêt du Conseil d'État du 25 juin 1697, de dresser un inventaire complet des coins et poinçons remis par Nicolas Petit à Nicolas de Launay, inventaire qui fut établi sous la direction d'Armand-Roland Bignon de Blanzy, maître des Requêtes, et de l'abbé Jean-Paul Bignon, membre de l'Académie Française ; commencé le 9 septembre 1695, il fut achevé le 6 mars 1698.

L'original de ce document, que nous avons publié, est conservé aux Archives Nationales (série KK 960) ; il comprend la description détaillée, faite avec le plus grand soin, de 2 758 coins ou poinçons: ces derniers comprenant 947 numéros.

M. J. Guiffrey en a signalé le premier tout l'intérêt, dans un intéressant travail sur la *Monnaie des Médailles*, que nous mettons d'ailleurs à contribution.

L'importance de cet inventaire est capitale à plusieurs points de vue. Presque tous les coins et les poinçons qui y sont décrits sont encore conservés dans les vitrines du Musée Monétaire ; comme on a pris, au moment de la rédaction, le soin de faire graver, à la diligence de Nicolas de Launay, chaque numéro sur la pièce décrite, on peut facilement les identifier et ainsi bien souvent connaître quels sont les coins de droit et de revers qui ont été employés à l'époque, pour la frappe d'une médaille ou d'un jeton ; on peut par suite aussi identifier l'admirable série de poinçons antérieurs au XVIIIe siècle. On se rend compte de la remarquable activité que déploya le nouveau directeur pour enrichir cette collection et du goût éclairé qui présida au choix des artistes, ses collaborateurs, dans la glori-

fication métallique du Grand Roi, en comparant le nombre des ins-

Frontispice de l'ouvrage.
Médailles sur les principaux événements du règne de Louis-le-Grand (1702).

truments qu'il avait pris en charge en 1698, avec celui qu'il laissa à sa mort; presque tous ces coins et poinçons ayant échappé à la des-

truction et étant actuellement, comme les précédents, conservés au Musée Monétaire.

Nous avons aussi une preuve de l'esprit d'ordre de Nicolas de Launay. Il fit établir un *Journal*, qui donne année par année et même mois par mois les descriptions des médailles et jetons gravés et frappés à la Monnaie des Médailles. Ce *Journal*, que nous avons publié, débute en 1697 et s'arrête en 1726, c'est-à-dire qu'il comprend presque toute la période pendant laquelle l'actif directeur présida aux destinées de l'atelier du Louvre. L'exemplaire original a été conservé (Bibliothèque de la Monnaie).

Nicolas de Launay voulut aussi donner à la Monnaie des Médailles, un caractère artistique vraiment digne d'un établissement royal, il y réunit des objets d'art, des tableaux ; il fit disposer dans des armoires vitrées la collection des coins et des poinçons ; enfin il fit de ce lieu une des curiosités que les étrangers, de passage à Paris, devaient visiter.

Il donna également tous ses soins à l'amélioration de l'outillage, en perfectionnant les machines en usage. On lui doit, en particulier, deux beaux balanciers, ornés de motifs décoratifs, fondus avec du bronze provenant des arsenaux du Roi, en 1699, qui excitèrent l'enthousiasme des contemporains et des étrangers, en particulier du tzar Pierre le Grand, lors de sa visite, en 1717, à la manufacture du Louvre. Ces deux balanciers existent encore à la Monnaie ; il en sera question dans la partie de cette notice consacrée aux ateliers.

Dubois de Saint-Gelais, à qui l'on doit cette curieuse *Histoire journalière de Paris* (1717), nous a conservé le souvenir de l'admiration qu'éprouva le monarque russe à la vue des beaux balanciers qui pesaient « 26 milliers » ; Pierre le Grand apprécia aussi l'heureuse disposition des vitrines contenant les coins et les poinçons.

Les auteurs du temps sont d'ailleurs unanimes pour louer le goût éclairé et le zèle du célèbre directeur. Germain Brice parle de lui avec éloge dans les différentes éditions de sa *Description* de la ville de Paris (en particulier celles de 1706, 1713 et 1725).

Le souvenir des services rendus par Nicolas de Launay se conserva longtemps. Abot de Bazinghen, dans l'article de son *Traité des Monnoies* (1764), consacré à la Monnaie des Médailles, dit :

« C'est au sieur Delaunay à qui elle doit sa dernière perfection, « non seulement par le goût « exquis que cet habile « homme a eu pour son art, « mais aussi par le bel ordre « qu'il a donné au Cabinet « des poinçons et carrés des « médailles du Roi, et par « la beauté des balanciers « de bronze qu'il a fait « fondre, dont les bas-reliefs « et les ornemens qui sont « de son dessein, surpassent « ce qu'on avoit vu jusqu'ici « en ce genre. »

Face.
Médaille offerte au tzar Pierre le Grand, lors de sa visite à la Monnaie des Médailles, en 1717.
(Musée de la Monnaie).

Piganiol de la Force (édition de 1765, de la *Description historique de la ville de Paris*), mentionne en ces termes les embellissements et les perfectionnements dont on était redevable à Nicolas de Launay :

« Sous ce directeur, l'ap- « partement où est la Mon- « noye des Médailles est « devenu un lieu nouveau, « par les embellissemens « qu'on y a ajoutés. Le Cabi- « net, en forme de galerie, « qu'on appelle impropre- « ment le Cabinet des Mé- « dailles, est dans son genre « tout ce qu'il y a de plus « curieux au monde, car, « sans parler de la menuiserie, des glaces, des bronzes et des « portraits de la Famille Royale, depuis Henri IV, dont il est orné,

Revers.
Médaille offerte au tzar Pierre le Grand, lors de sa visite à la Monnaie des Médailles, en 1717.
(Musée de la Monnaie).

« on y voit un nombre prodigieux de poinçons et de quarrés d'un « travail admirable, qui ont coûté plus de deux millions. Ils sont « exposés dans des armoires à panneaux de glace, où les curieux « les voyent à leur aise, sans risquer d'en ternir le poli. On descend « ensuite au balancier, où l'on admire la beauté et la masse des « deux grands balanciers de bronze, qui pèsent vingt-six milliers. « Dans le Cabinet, on peut remarquer comment le poinçon ou coin « forme le quarré ou creux, et au balancier, comment avec le quarré « on fait les médailles... »

En 1787, Thiéry, dans son *Guide*, parle encore de Nicolas de Launay avec les mêmes éloges; l'article qu'il lui consacre est d'ailleurs inspiré du passage cité ci-dessus.

D'après Piganiol de la Force, Nicolas de Launay serait mort le 19 août 1727, à l'âge de quatre-vingts ans. Quelques années auparavant, il avait résigné sa charge en faveur de son gendre, Jules-Robert de Cotte, intendant et contrôleur des Bâtiments du Roi, qui, d'après Abot de Bazinghen, fut reçu par la Cour des Monnaies, après la prestation du serment habituel, le 17 décembre 1723.

Sa direction dura plus de quarante années et ne fut pas très heureuse pour la Monnaie des Médailles, car la collection historique de Louis XV, continuée par lui, est loin d'avoir la même importance que celle de Louis XIV; elle se compose presque uniformément de médailles de petit module (41 mm.) et, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte en voyant les vitrines du Musée, elle est loin d'égaler le bel ensemble, en modules variés, glorifiant le règne du Grand Roi.

D'après M. J. Guiffrey, Jules-Robert de Cotte mourut le 8 septembre 1767 ; il eut comme successeur Jules-François de Cotte, — son fils, sans doute, — né en 1721, qui resta en fonctions pendant toute la Révolution et jusqu'au 17 septembre 1803; il vécut encore sous le premier Empire. Napoléon Ier lui servit une pension de 6 000 francs, pour reconnaître les services qu'il avait rendus (la pension qui lui avait été allouée en 1803 ne montait qu'à 4 000 francs). Nous connaissons, grâce aux recherches de M. J. Guiffrey, la date de son décès ; il mourut le 22 janvier 1810.

Jules-François de Cotte, comme d'ailleurs les grands seigneurs de son époque, était un amateur de belles choses; réunissant les

objets d'art de tout genre, il en orna l'appartement qu'il occupait aux galeries du Louvre ; mais il ne paraît avoir ni la rare activité, ni la valeur artistique de son illustre aïeul, et sa direction marque la décadence et la fin de cette belle période de l'art de la médaille, si florissant au temps de Nicolas de Launay.

Pendant l'époque troublée de la Révolution, la Monnaie des Médailles resta au Louvre. Les événements qui se succédaient si rapidement absorbant les préoccupations du Gouvernement et du public, la fabrication fut singulièrement ralentie et la collection historique complètement arrêtée. L'ancien art numismatique subit à ce moment une éclipse ; nous ne voyons plus, comme artiste de talent, qu'un représentant des traditions du XVIIIe siècle, Benjamin Duvivier, arrivé à la fin de sa carrière artistique.

Bientôt après une pléiade de graveurs devait surgir, sous l'impulsion du futur maître de la France et travailler à son tour à la glorification d'un nouveau régime, l'épopée napoléonienne.

La Monnaie des Médailles allait quitter la grande galerie du Louvre où, pendant près de deux siècles, avaient été frappées ces incomparables séries numismatiques, qui, sous une forme métallique, nous ont conservé le souvenir des périodes glorieuses de notre histoire.

Le Premier Consul s'était, sans doute, rendu compte des services que pouvait rendre à sa gloire naissante et future une histoire métallique comparable à celle du régime déchu ; il s'occupa de réorganiser l'établissement tombé dans le marasme sous le règne de Louis XVI.

Les documents du temps, conservés dans les Archives de la Monnaie, nous permettent de donner à ce sujet des renseignements intéressants.

Il était d'abord nécessaire de réagir contre le désordre, explicable par le grand âge de Jules-François de Cotte. Une lettre adressée à ce dernier, par Chaptal, ministre de l'Intérieur, le 4 prairial an IX (24 mai 1801) nous laisse entendre qu'il n'existait pas d'inventaire récent des coins et des poinçons ; celui que le prédécesseur de Chaptal avait ordonné de dresser n'avait pas été établi et le ministre dut adjoindre au directeur un orfèvre parisien très connu, Auguste, pour concourir à la confection de ce travail.

Dès l'année suivante, la Monnaie des Médailles était mise sous la direction du Musée Central des Arts. Un arrêté du 7 prairial an X (27 mai 1802) en fixe les conditions :

« Art. 1er. — La Monnoie des Médailles fait partie des établissemens qui sont sous la surveillance immédiate et la direction de l'administration du Musée Central des Arts.

« Art. 2. — L'architecte du Musée est chargé d'indiquer sous le plus bref délai, le local, voisin du Musée, où cet établissement pourrait être avantageusement placé.

« Art. 3. — Le citoyen Decotte conservera le titre de *Directeur de la Monnoie des Médailles*, et sera, en cette qualité, membre honoraire de l'Administration du Musée, mais cette place s'éteindra avec lui.

« Art. 4. — L'administration du Musée présentera très incessamment des moyens de tirer le parti le plus avantageux des carrés que possède la Monnoie des Médailles. »

J.-Fr. de Cotte, âgé alors de 80 ans, était maintenu à la tête de l'établissement ; mais cet arrêté spécifie l'intention formelle de Chaptal de transférer dans un autre endroit la fabrication des médailles.

L'année suivante, un arrêté du Premier Consul, du 30 fructidor an XI (17 septembre 1803), apporta de nouvelles modifications à l'ancienne organisation :

« Art. 1er. — A compter de ce jour, la Monnaie des Médailles, établie aux galeries du Louvre, sera sous la direction immédiate du directeur général du Musée des Arts et sous la surveillance du ministre de l'Intérieur.

« Art. 2. — Le directeur général soumettra au ministre le sujet et les légendes des médailles, et il ne sera frappé ni vendu à la Monnaie que les seules médailles ordonnées par le Gouvernement.

« Art. 3. — Les dépenses en seront supportées par le Trésor public et acquittées sur les fonds du ministère de l'Intérieur.

« Art. 4. — Il y aura un conservateur des médailles, un commis comptable, un contrôleur, un chef monnayeur et huit ouvriers attachés à l'établissement.

« Art. 5. — Il n'y aura pas de graveur en titre attaché à la Monnaie.

« Art. 6. — Les matières d'or et d'argent seront fournies par l'Hôtel des Monnaies, aux titres convenables et payées de suite.

« Art. 7. — Il sera accordé une pension de 4 000 francs par an au citoyen Decotte, à raison de ses longs services, en qualité de directeur de la Monnaie des Médailles.

« Art. 8. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Cet arrêté mettait la Monnaie des Médailles sous la direction immédiate du directeur général du Musée des Arts et sous la surveillance du ministre de l'Intérieur. Le « citoyen Decotte » recevait une pension de 4 000 francs et devait être remplacé à la tête de l'atelier des médailles par un conservateur.

La question du transfert était toujours à l'étude. Un des administrateurs de l'Hôtel des Monnaies, Dibarrart, dans un rapport qui a été conservé, avait proposé la fusion des deux services. « On pour-« roit... réunir sans inconvénient — disait-il — la Monnoie des « Médailles à l'Hôtel des Monnoies, où ce travail n'exigeroit qu'un ou « deux ouvriers de plus... Cette réunion procureroit au monnoyage « des espèces les trois balanciers qui sont dans la Monnoie des « Médailles... »

On voit, d'après ce rapport, que la fabrication avait dû être fort ralentie au Louvre, puisqu'on estimait que deux ouvriers au plus pouvaient y suffire.

Cependant la Monnaie des Médailles resta au Louvre jusqu'en 1806.

Un nouvel arrêté du 5 germinal an XII (26 mars 1804) interdit de frapper des médailles ou des jetons ailleurs qu'à la Monnaie des Médailles, conformément aux arrêts du Conseil d'État de 1685 (15 janvier et 14 juillet), 1699 (26 mai), 1702 (9 décembre), et à l'édit de juin 1696.

Le décret du 30 floréal an XIII (20 mai 1805) dont nous n'avons pu retrouver le texte, avait décidé le transfert dans les bâtiments du quai Conti. Cependant on lit dans le numéro du 4 août 1805 du *Journal des Débats*, le passage suivant, qui pourrait porter à croire que cette décision avait été provisoirement rapportée :

« Enfin la Monnaie des Médailles et le dépôt des machines curieuses « occuperont le rez-de-chaussée autour de la cour [du Louvre]. »

Mais un décret rendu le 7 mars de l'année suivante devait être suivi d'exécution.

Dès le début de l'année 1806, l'Administration des Monnaies avait été informée d'avoir à installer dans ses dépendances tous les services de la Monnaie des Médailles ; l'endroit choisi fut celui qui était occupé par l'Affinage, rue Guénégaud, et que dirigeait le sieur Gautier.

Le célèbre architecte Fontaine avait été désigné par Napoléon Ier pour régler les divers détails d'installation, de concert avec l'architecte Fossier, inspecteur des bâtiments de l'Hôtel des Monnaies.

Au mois de juin, les locaux étaient remis à la disposition du nouveau service, qui, d'après l'*Almanach Impérial*, fut installé définitivement en 1807, au n° 8 de la rue Guénégaud.

Il se trouvait contigu aux ateliers et aux bureaux de l'*Argue* de Paris (bureaux où les lingots d'or et d'argent étaient convertis en fils) et du contrôle de la marque d'or et d'argent ou bureau de la Garantie ; ce dernier service avait été transféré 10, rue Guénégaud, à la suite d'un arrêté de l'Administration des Monnaies du 5 pluviôse an VI (24 janvier 1798).

Le recueil de *Plans des divers étages et coupe de l'Hôtel des Monnaies,... par feu Jacques-Denis Antoine*, publié en 1826, — bien après sa mort, — permet de se rendre compte de l'emplacement qu'occupait rue Guénégaud, l'établissement des Médailles, tout au bout de la façade sur cette rue.

Des plans manuscrits (Archives de la Monnaie) établis en 1822, quelques années auparavant, indiquent les locaux affectés aux divers services.

Par suite de la réorganisation de 1803, la Monnaie des Médailles se trouvait dans les attributions du baron Vivant-Denon, directeur général du Musée Napoléon ; le conservateur fut un artiste suisse, Jean-Pierre Droz, qui s'était déjà rendu célèbre sous le règne de Louis XVI par son talent de graveur et de mécanicien. Tous deux devaient rester en fonctions jusqu'à la fin de l'Empire. Sous leur active et intelligente direction, l'histoire métallique fut reprise. Si les nombreuses médailles de l'épopée napoléonienne, frappées par les balanciers établis rue Guénégaud, n'ont pas la valeur artistique

des séries royales, elles ont cependant le mérite de former une suite à une tradition interrompue et de nous présenter un ensemble intéressant pour l'histoire de la gravure au commencement du XIXe siècle.

Sous le directorat de Vivant-Denon paraît une innovation sur les médailles : la signature du graveur y est accompagnée du nom du directeur *Denon direxit*, habitude qui fut d'ailleurs conservée par le successeur de Denon, le baron de Puymaurin, nommé directeur de la Monnaie des Médailles au retour des Bourbons en 1816.

Au baron de Puymaurin succéda son fils, le chevalier Aimé de Puymaurin (1824 à 1830). En 1831, un directeur provisoire fut désigné en la personne du caissier, M. Clément, lorsque la Monnaie des Médailles allait être réunie à l'Administration des Monnaies.

Droz n'avait pas été remplacé immédiatement dans son poste de conservateur ; en 1816, il figure encore à l'*Almanach royal*. Ce n'est qu'en 1818 que le vicomte de Beaurecueil entre comme conservateur-caissier dans le service, où il resta en fonctions jusqu'à la réunion.

Au retour des Bourbons, la Monnaie des Médailles, dépendant du ministère de la Maison du Roi, continua comme sous le Premier Empire à frapper les pièces commémoratives et celles que lui demandaient les particuliers et les sociétés — elle avait d'ailleurs conservé le monopole général de ces fabrications — mais elle abandonna l'ancienne tradition, reprise par Napoléon Ier, d'illustrer le règne par des frappes régulières de médailles ; il n'y eut plus d'ordre et de méthode dans des collections qu'elle créa et lorsque, par ordonnance du 24 mars 1832, elle fut réunie à l'Administration des Monnaies, elle était singulièrement déchue de sa splendeur d'autrefois.

Si cette réunion devait permettre de constituer un musée de l'art de la gravure admirable et unique au monde, c'était grâce aux incomparables séries de coins et de poinçons des époques antérieures à la Restauration, dont la Monnaie des Médailles avait hérité et qu'elle avait conservées avec une sollicitude éclairée.

Vue de la tour de Nesle et de l'Hôtel de Nevers.
(Gravure d'Israël Silvestre. — Cabinet des Estampes).

II

L'HOTEL DES MONNAIES (QUAI CONTI)

1° Les anciens hôtels construits sur l'emplacement actuel de l'Hôtel des Monnaies. — Nous avons dit à la suite de quelles négociations, l'hôtel et les petits hôtels de Conti furent cédés par la Ville de Paris au Roi pour y établir le nouvel Hôtel des Monnaies. Ces hôtels occupaient un emplacement sur lequel avaient été édifiées des demeures célèbres, qui disparurent successivement.

M. A. Franklin, dans son *Histoire de la Bibliothèque Mazarine et du Palais de l'Institut*, a fait l'historique de cette partie du vieux Paris.

Le premier palais, dont on puisse faire mention, et qui remontait au moyen âge, est l'Hôtel de Nesle, qui occupait tous les terrains situés entre la rue de Seine et la rue de Nevers ; il semble avoir compris deux parties distinctes : le *Grand Nesle* ou l'hôtel proprement dit avec jardins, et le *Petit Nesle*, c'est-à-dire, la fameuse tour de Nesle, la porte d'entrée et le fossé longeant l'enceinte de Philippe-Auguste. L'enceinte partait de la tour située à peu près à l'emplacement du pont des Arts, en face de l'aile *est* de l'Institut (Bibliothèque Mazarine) et se dirigeait vers la rue Dauphine.

Ce mur traverse l'Hôtel des Monnaies actuel, dans la partie contiguë à l'Institut ; les substructions en furent mises à jour, lors de la construction des nouveaux ateliers en 1897.

L'Hôtel de Nesle et la tour de Nesle.

(D'après le plan attribué à Du Cerceau (vers 1555). — Bibliothèque de la Ville de Paris).

C'est sous le règne de Philippe IV, le Bel, que fut établi un quai sur l'emplacement actuel du Quai Conti. La reine Jeanne de Bourgogne (1316-1330), femme de Philippe V le Long, devint propriétaire de l'Hôtel de Nesle ; ses romanesques aventures devaient rendre célèbre la tour de Nesle.

Tandis que le Grand Nesle passait aux mains du Roi, le Petit Nesle entrait dans le domaine de la Ville de Paris. C'est dans l'Hôtel de Nesle qu'Henri II établit, en 1550, un atelier monétaire, comme nous l'avons dit plus haut.

Un plan attribué à Du Cerceau (vers 1555) nous donne une vue à vol d'oiseau des bâtiments.

Possédant déjà le palais du Louvre, les rois de France avaient singulièrement négligé le Grand Nesle ; il fut mis en vente par lettres patentes en date de janvier 1552, mais ne trouva pas d'acquéreur.

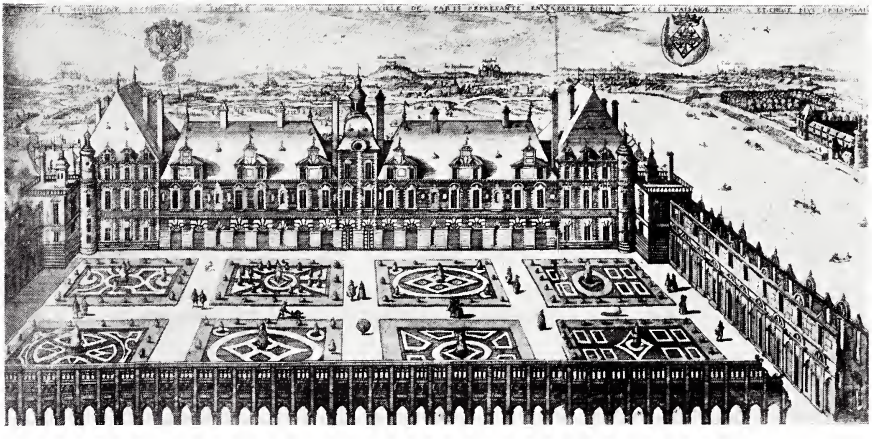

Vue de l'Hôtel de Nevers.
(Gravure de Poinsart (XVIe siècle). — Cabinet des Estampes).

C'est sans doute en vue de faciliter cette cession, que fut dressé, le 28 novembre 1572, un état des lieux ; le Grand Nesle avait une superficie de 3 386 toises ; le Petit Nesle n'occupait que 1771 toises.

Ce ne fut que quelques années plus tard, en 1580, que le duc de Nevers, Louis de Gonzague, acheta le Grand Nesle, qui, ainsi que nous le rapporte l'historien parisien Jaillot, fut érigé en fief par l'abbé de Saint-Germain des Prés (1586), fief éteint en 1646, à la réquisition d'Henri de Guénégaud, dont il sera question plus loin.

Ce qui restait du Grand Nesle fut démoli et le duc de Nevers fit alors élever un somptueux palais, en brique et pierre, dont la façade était perpendiculaire au quai ; de vastes cours et de beaux jardins

lui donnaient un aspect vraiment magnifique. Plusieurs gravures nous en ont conservé le souvenir ; celle de Poinsart, du XVIe siècle, permet de se rendre compte que Louis de Gonzague avait voulu avoir une demeure princière. Le plan gravé, par Hebuterne (XVIe siècle) nous renseigne sur l'emplacement exact qu'occupait le palais. D'ailleurs, le plan de Quesnel (1609), la vue gravée par Chastillon et une vue à vol d'oiseau de Mérian (1615), nous donnent un aspect

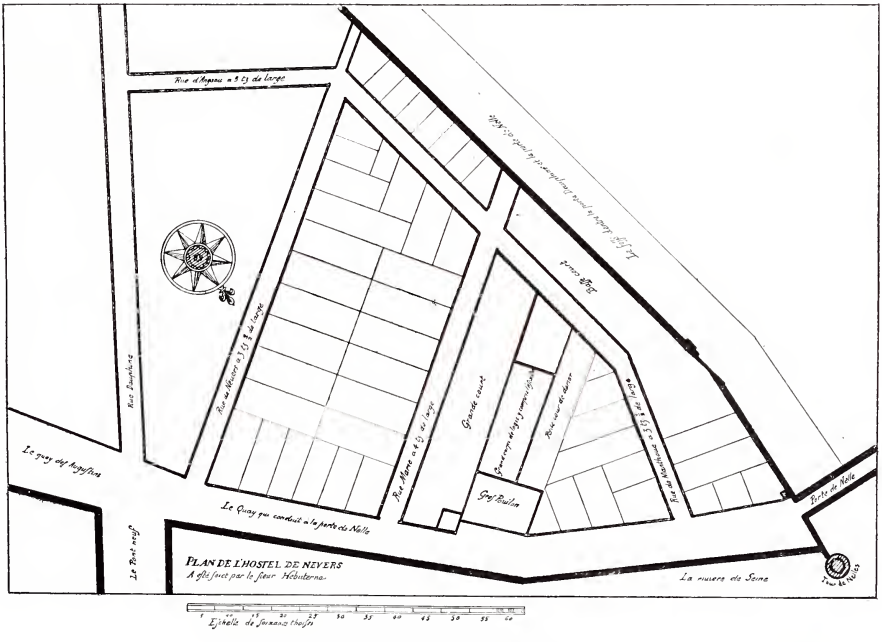

Plan de l'Hôtel de Nevers.
(Gravure d'Hebuterne (XVIe siècle). — Cabinet des Estampes).

général des bâtiments, qui étaient situés sur un plan affectant la forme d'un trapèze irrégulier, dont les côtés étaient le quai, la rue Dauphine et par derrière le mur de l'enceinte de Philippe-Auguste, que l'on voit encore intact, avec ses tourelles sur la gravure de Mérian. La façade se trouvait, comme il est dit plus haut, sur la place qui sépare actuellement l'Hôtel des Monnaies du pavillon de la Bibliothèque Mazarine.

Le Petit Nesle, n'appartenant pas au Roi, n'avait pas été compris dans la vente faite à Louis de Gonzague. Les gravures de Chastillon,

d'Israël Sylvestre, de Callot, celles de Quesnel (1609) et de Mérian (1615) citées plus haut, une autre du même graveur, parue dans sa *Topographia Galliæ* nous montrent la tour de Nesle existante encore dans son intégrité avec les dépendances du Petit Nesle, et masquant la façade du palais de Nevers. Ce n'est qu'au XVIIe siècle que le Petit Nesle fut rasé, lors de la construction du Collège Mazarin (Palais de l'Institut et Bibliothèque Mazarine), édifié sur les plans du célèbre architecte Levau.

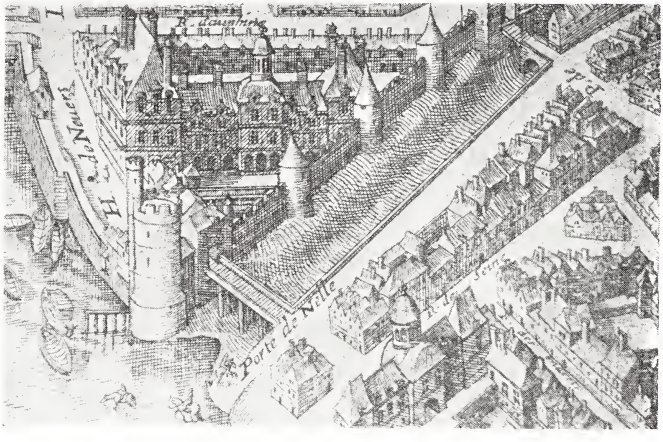

Vue de l'Hôtel de Nevers.
(Plan de Mérian (1615). — Collection E. Mareuse).

Le palais de Nevers, qui n'avait pas été complètement terminé, devait, malgré sa magnificence, disparaître sous la pioche des démolisseurs. En 1641, Marie de Gonzague, petite-fille d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, obtint du Roi l'autorisation de démolir cette belle demeure, de percer des rues sur l'emplacement et de vendre les terrains pour y construire des maisons.

Henri de Guénégaud, garde des Sceaux, fut le principal acquéreur; il acheta tout le terrain compris entre la place, le quai et la rue qui porte son nom. Il conserva, pour la construction de son hôtel, la même orientation que celle du palais de Nevers. Au centre de la façade, perpendiculaire à la Seine, la porte principale, bâtie par Mansart, donnait accès à une vaste cour, de forme rectangulaire,

qu'entouraient trois corps de bâtiments ; les deux ailes, encadrant, de chaque côté, la porte principale, ajoutaient un caractère tout à la fois monumental et très artistique à la façade. Des jardins s'étendaient jusqu'à la rue Guénégaud et donnaient un charme particulier à cette riche demeure. Jean Marot nous en a conservé le souvenir; nous la voyons aussi figurée, mais d'une façon peu distincte, sur

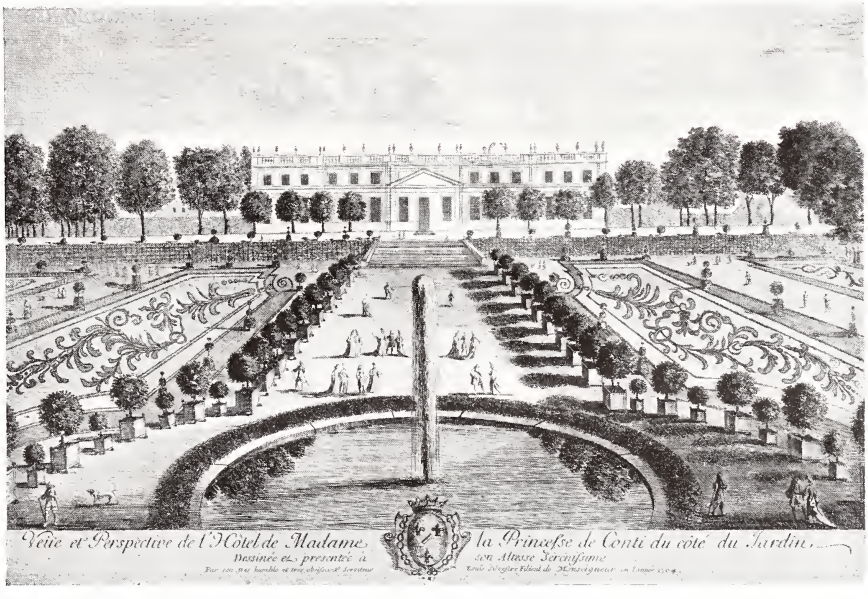

Vue du jardin de l'Hôtel de Conti.
(Gravure de Louis Silvestre (1704). — Cabinet des Estampes).

le plan de Gomboust (1650), qui nous fait connaître l'existence d'une cour attenante à l'aile sud de l'Hôtel.

Par derrière ces constructions, sur une partie du terrain, adossée au mur de Philippe-Auguste, fut édifié un bâtiment moins important, le petit hôtel de Guénégaud.

L'hôtel de Guénégaud devait avoir dans la suite la même destinée que l'hôtel de Nevers; il ne fut cependant pas démoli lorsqu'il changea de propriétaire, en 1670.

Jaillot nous apprend que, le 30 avril 1670, Anne-Marie Martinozzi, veuve du prince de Conti et tutrice des princes, ses fils, l'acquit par

échange avec la terre et la seigneurie du Boucher. Les nouveaux propriétaires, loin de songer à une reconstruction, cherchèrent à agrandir leur demeure, en y annexant des maisons contiguës.

C'est ainsi que, d'après Jaillot, le 25 mai 1679, fut acheté le *petit hôtel de Guénégaud*, attenant à la muraille de Philippe-Auguste, qui devait par la suite prendre le nom d'*hôtel de Caumont*, de *petit hôtel de Conti*, puis, lors de la construction de l'Hôtel des Monnaies, d'*hôtel de Laverdy*, à cause de la concession que le roi Louis XV en fit à son ministre d'État.

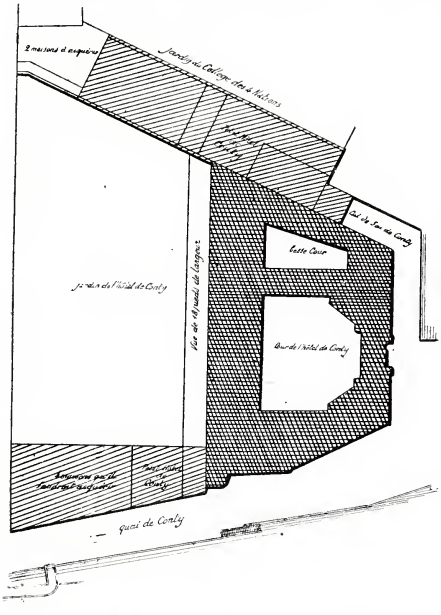

Plan de l'Hôtel de Conti et des deux petits Hôtels de Conti.

(Dessin — Cabinet des Estampes).

Au début du XVIIIe siècle, une autre maison située sur le quai et mitoyenne avec l'hôtel, fut acquise, par la princesse de Conti, de Barbe Le Beau, veuve d'Antoine Rondet, marchand parisien (20 novembre 1718). Jaillot vit démolir cette maison, ainsi d'ailleurs, que l'hôtel de Conti, et il nous dit que la même dénomination de *petit Hôtel de Conti* lui avait été donnée.

Il existait donc *deux* petits hôtels de Conti. Le renseignement de Jaillot se trouve corroboré par un plan conservé à la Bibliothèque Nationale (Cab. des Estampes Va 263), qui donne leurs emplacements exacts; celui sur le quai était attenant à quatre maisons, dont la dernière faisait l'angle de la rue Guénégaud; il devait disparaître, avec ces maisons, lors de la construction de l'Hôtel des Monnaies. L'autre, en façade sur l'impasse Conti, existe encore et fait partie des bâtiments monétaires; il avait un assez grand jardin, aboutissant rue Guénégaud sur deux maisons, démolies dans la suite, comme celles du quai.

L'hôtel de Conti avait conservé la belle façade, en partie construite par Mansart, dont Jean Marot a reproduit la disposition; les

vastes jardins qui donnaient à l'Hôtel de Guénégaud un charme particulier, avaient été respectés et on peut juger de leur harmonieuse disposition par une gravure du temps (de L. Silvestre) et une aquarelle, conservée au Cabinet des Estampes comme les documents cités ci-dessus.

Dans le même recueil du Cabinet des Estampes se trouvent trois dessins du XVIIIe siècle, au trait ou gouachés, qui nous font connaître un projet relatif à la construction d'un théâtre de la Comédie

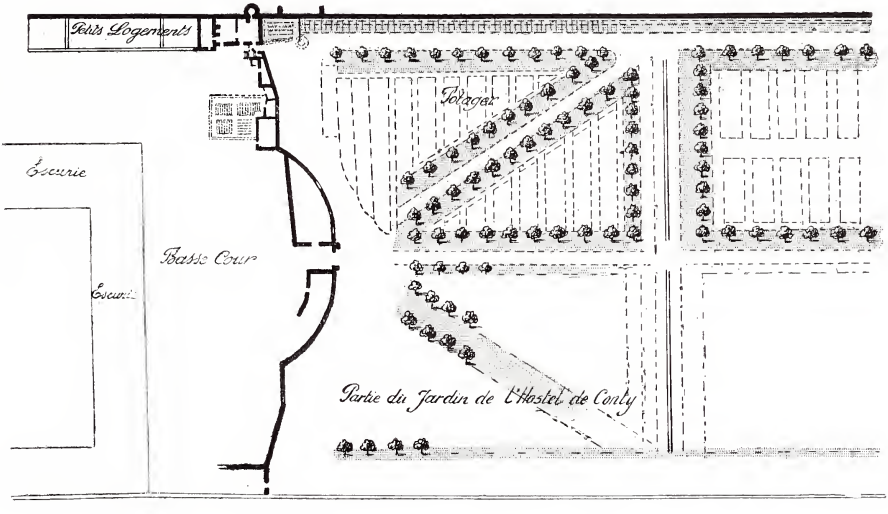

Plan du jardin de l'Hôtel de Conti.
(Aquarelle. — Cabinet des Estampes).

française, en façade sur le quai Conti, projet entraînant la disparition des jardins de l'hôtel.

Nous avons parlé également de la transformation que l'abbé de la Grive, en 1750, voulait faire dans tout le quartier, à l'occasion d'une reconstruction de l'atelier monétaire, justement à l'endroit qu'il devait occuper par la suite.

L'hôtel de Conti était donc menacé ; on a vu dans quelles conditions il fut cédé au Roi, par la Ville de Paris qui en était devenue propriétaire.

Le nouvel Hôtel des Monnaies allait s'élever sur son emplacement.

2° **L'Hôtel des Monnaies, quai Conti ; construction.** — Nous avons dit en parlant de l'ancien Hôtel des Monnaies (p. 22) que les travaux de construction sur l'emplacement de l'Hôtel de Conti commencèrent dès 1768.

Plusieurs architectes avaient concouru pour cet important travail,

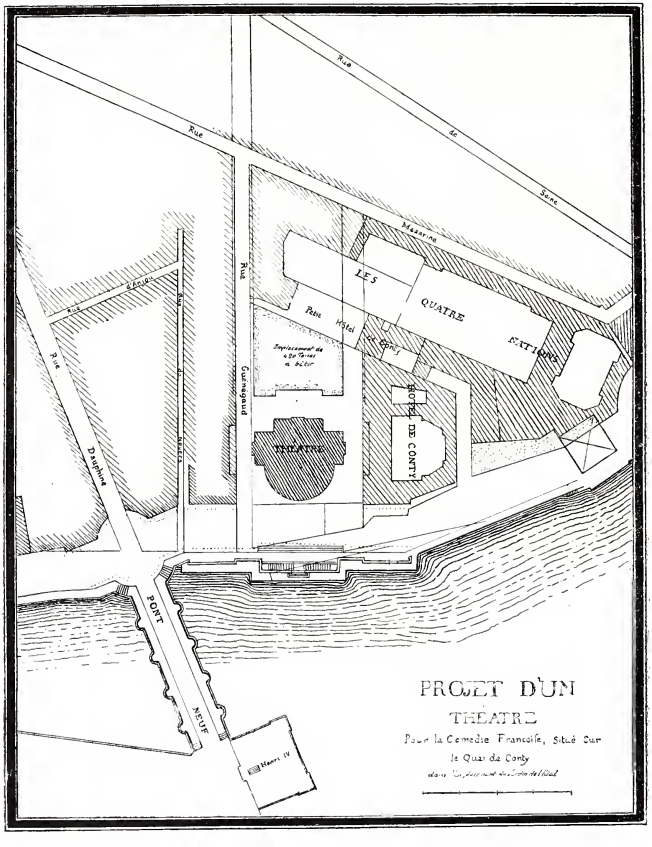

Projet de construction d'un théâtre sur le quai Conti.
(Dessin. — Cabinet des Estampes).

tels, Moreau, architecte de la Ville de Paris, Boullée, membre de l'Académie d'Architecture, Barreau et d'autres encore. Les projets présentés par Jacques-Denis Antoine furent préférés par le Roi. Antoine était d'ailleurs l'architecte de l'ancien Hôtel des Monnaies et c'est lui qui avait été chargé de la reconstruction, abandonnée par la suite, sur la place Louis XV (place de la Concorde).

On est heureux de constater que les documents concernant le nouvel Hôtel sont loin de faire défaut. D'abord la très précieuse collection des comptes de construction conservés dans la Bibliothèque de la Monnaie, qui donnent tous les renseignements désirables sur les travaux exécutés et qui permettent de suivre les diverses étapes de la construction (37 volumes) ; puis, les plans manuscrits et projets divers, qui existent aussi dans cette Bibliothèque.

D'autre part, le Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Nationale, conserve un fort intéressant dossier, dessins, plans, aquarelles,

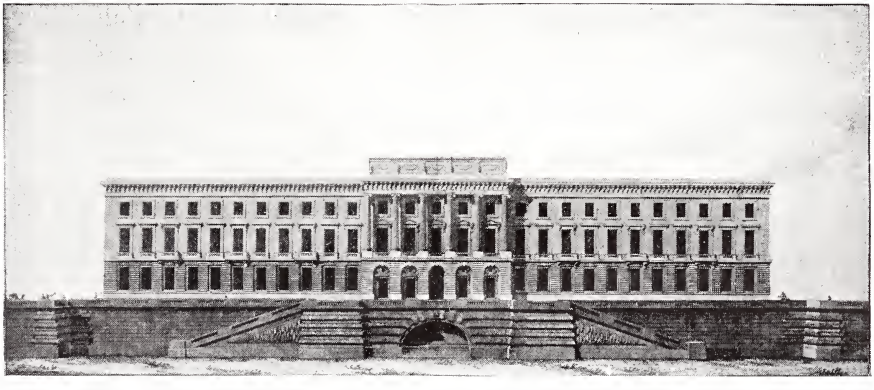

Façade de l'Hôtel des Monnaies, avec la décoration projetée du parapet.
(Gravure du recueil d'Antoine. — Bibliothèque de la Monnaie).

provenant de la succession d'Antoine, et toute une série de documents du même genre classés dans la *Topographie de Paris*. Ajoutons aussi les vues gravées anciennes, se trouvant dans ces deux dépôts et reproduisant, sous des aspects différents, les diverses parties des bâtiments et les monuments environnants.

Les travaux de démolition de l'hôtel de Conti furent activement menés. Un dessin de l'ancienne collection Bonnardot, publié par M. A. Franklin, dans son *Paris à travers les âges*, nous montre ce bâtiment livré à la pioche des démolisseurs.

Il faut faire remarquer que l'un des deux hôtels, dénommé *petit hôtel de Conti*, celui qui était contigu au Collège des Quatre Nations (Palais de l'Institut), sur l'impasse actuelle de Conti, fut respecté ;

Face.
Médaille commémorative de la pose de la première pierre de l'Hôtel des Monnaies, par C.-N. Roëttiers.
(Musée de la Monnaie).

double louis, ainsi que des épreuves en or, argent et cuivre d'une médaille commémorative de grand module (63 mm.) frappée à cette occasion. Cette médaille représente d'un côté l'effigie royale et au revers la façade du futur monument, avec le parapet du quai, dont la décoration projetée ne fut pas exécutée ; elle porte la date 1770. La devise latine : AURO ARGENTO AERI FLANDO FERIUNDO qui accompagne le sujet, fait allusion aux travaux monétaires auxquels allait être affecté ce monument.

il n'avait pas été compris dans le plan de reconstruction, Louis XV en ayant accordé la jouissance à François de Laverdy, contrôleur général des Finances et ministre d'État, qui l'occupa jusqu'à la Révolution.

Le 30 avril 1771, la première pierre fut posée, au nom du Roi, par l'abbé Terray, contrôleur général des Finances ; on y scella une boîte en cèdre contenant les spécimens des diverses monnaies royales courantes, en or, argent, argent et cuivre, depuis le liard jusqu'au

Revers.
Médaille commémorative de la pose de la première pierre de l'Hôtel des Monnaies, par C.-N. Roëttiers
(Musée de la Monnaie).

La vue de la façade est fort exacte et on peut se rendre compte qu'elle n'a pas changé depuis cette époque.

Par les soins du trésorier général des Monnaies, Joseph-Antoine Deschamps, les empreintes de ces médailles et de ces monnaies ont été réunies, en 1779, en un tableau et accompagnées d'une inscription imprimée en or sur papier bleu ; ce tableau a comme pendant la reproduction de l' « Inscription gravée sur une table ou « plaque de cuivre, mise sur une boîte de cèdre, déposée sur la « première pierre du bâtiment de l'hôtel des Monnoies, construit « sur le terrein de l'ancien hôtel de Conty, quai de Conty, le « 30 avril 1771 ». Le texte de l'inscription est le suivant :

LUDOVICUS DECIMUS QUINTUS
REX CHRISTIANISSIMUS
SUIS QUE CARISSIMUS,
OFFICINĀ MONETÆ,
EX VETUSTIS ÆDIBUS, HAS IN NOVAS ÆDES
COMMODIUS MAGNIFICENTIUSQUE
TRANSLATĀ
PRIMUM LAPIDEM POSUIT
DIE XXX MENSIS APRILIS, ANNO D. MDCCLXXI
QUAM VICEM, ABSENTE REGE, JOSEPHUS
MARIA TERRAY, INTER REGNI MINISTROS
ALLECTUS, ORDINARIUS IN REGIO CONSISTORIO
CONSILARIUS, ÆRARII PRÆFECTUS, JUSSU
AC NOMINE REGIS, IMPLEVIT.

Une feuille manuscrite, accompagnant un exemplaire de ces tableaux et conservée dans la Bibliothèque de la Monnaie, nous fait connaître les noms des officiers généraux des Monnaies de France et des officiers particuliers de la Monnaie de Paris, en exercice le 30 avril 1771.

Les officiers généraux : Pierre Guyon, écuyer, directeur général.
Joseph-Antoine Deschamps, trésorier général.
Louis Héry, contrôleur général.
Charles-Louis Quévanne, écuyer, essayeur général.

Joseph-Charles Roëttiers, graveur général.

Les officiers particuliers de la Monnaie de Paris : Nicolas Gagniard, juge garde.

Alexandre-Joseph Lhéritier, autre juge garde.

Jean du Peiron, directeur particulier.

Pierre Ratgras, contrôleur, contre garde du directeur.

Anne-Charles-Gaspard Blavet, receveur au change.

François-Nicolas Loir, contrôleur au change.

Antoine-Joseph Racle, essayeur particulier.

Charles-Norbert Roëttiers, graveur particulier.

François-Benoist Rambach, inspecteur du monnayage.

Enfin : Jacques-Denis Antoine, architecte du Roi.

Les coins de la médaille commémorative ont été gravés par Charles-Norbert Roëttiers, graveur particulier de la Monnaie de Paris, qui en avait fourni les exemplaires nécessaires ; on lui doit aussi l'exécution de l'inscription de la plaque en cuivre ; d'après les comptes, il reçut pour le tout, le 29 novembre 1771, la somme de 5 000 livres.

L'Hôtel des Monnaies occupe actuellement un emplacement de 13 000 mètres carrés. Bâti en façade sur le quai Conti — l'alignement de l'ancien hôtel de Conti ayant été rectifié — avec deux ailes, l'une sur la rue Guénégaud, qui est terminée par un pavillon, l'autre de moindre importance sur l'impasse de Conti, il affecte un plan irrégulier, dans la partie des bâtiments du fond, par suite de la configuration des terrains occupés par l'ancien hôtel de Conti et le petit hôtel de Conti (hôtel de Laverdy), qui y fut annexé dans la suite.

A l'est, du côté de la rue Guénégaud, le pavillon actuellement affecté au service de la Garantie est séparé de maisons particulières par une cour ; au sud et à l'ouest, les ateliers des divers services sont contigus à des maisons et à une des cours de l'Institut.

L'architecte Jacques-Denis Antoine sut tirer un très heureux parti du plan irrégulier dont il disposait ; il éleva, à l'emplacement désigné par Louis XV, un palais vraiment digne du monarque et de la capitale. D'ailleurs la situation était incomparable et, suivant un contemporain, Thiéry : « Il étoit difficile de choisir un emplacement « plus commode, plus avantageux et d'un aspect plus agréable. »

L'auteur de la notice qui se trouve en tête du recueil des *Plans*...

Plan de l'Hôtel des Monnaies. — D'après le *Rapport* du Directeur des Monnaies, (1897).

de l'Hôtel des Monnaies, paru en 1826, en parle en ces termes : « Cet

« édifice, qui honore son auteur, et qui doit faire époque dans les « fastes de l'architecture, mérite d'être accueilli par sa disposition « savante, l'entente et la distribution de ses plans, par son ordon- « nance et sa construction parfaite. Placé dans le plus bel aspect de « Paris, formant partie du cadre qui entoure le plus beau bassin de « l'Europe, ayant d'un côté le palais de l'Institut ; en face, le Louvre, « le palais des Tuileries ; ensuite, en retour, des façades de mai- « sons, la plupart de bon goût, qui viennent s'y rattacher, et aux-

Vue de la façade de l'Hôtel des Monnaies.

« quels l'on communique de part et d'autre par trois ponts. Ce point « de vue magnifique attire sans cesse les étrangers, qui conviennent « qu'il n'existe rien de semblable. C'est surtout du plateau sur « lequel est élevée la statue de Henri IV, que cet aspect, vrai pano- « rama, est imposant, et d'où l'Hôtel des Monnaies... se développe « avec tous ses avantages. »

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une description de l'aspect extérieur, que de reproduire le passage d'un périodique de l'époque, le *Journal de Paris*, qui, dans son numéro du 1er avril 1777, consacre un long article au nouvel Hôtel des Monnaies.

« C'est un des plus grands édifices construits dans l'intérieur de

la Ville sous le règne de Louis XV. La position est des plus heureuses, tant pour la commodité publique, que pour l'embellissement des rives de la Seine à l'endroit le plus large de son passage au milieu de Paris.

« La façade principale du côté de la rivière présente une masse de bâtiment de soixantes toises de longueur, qui n'a dans son plan et son élévation qu'un seul avant-corps au milieu. Dans le soubassement à bossages bien prononcés et continués au pourtour de tout l'édifice, sont formées cinq arcades à ce même avant-corps. Deux de chaque côté renferment des portes pour les gens de pied ; l'arcade du milieu est l'entrée capitale, dont la porte, déjà annoncée par nous, est la plus richement décorée. Au-dessus de ces arcades s'élèvent six colonnes colossales d'ordre ionique, couronnées de leur entablement, qui est surmonté d'un attique. Au-devant de cet attique et au-dessus de chaque colonne, s'élèvent, en forme de cariatides, six figures représentant la *Prudence*, la *Force*, la *Justice*, le *Commerce*, l'*Abondance* et la *Paix*.

« Les entre-colonnemens sont occupés par deux étages de croisées, lesquelles règnent aussi dans les deux arrière-corps, mais dont la décoration est plus simple. L'artiste cependant a cru devoir, pour éviter la monotonie de onze croisées de chaque côté toutes uniformes, d'en orner quelques-unes, à distance égale, de balcons enfermés dans des balustrades de pierre, lesquels ont de fortes saillies soutenues par des consolles.

« L'entablement de l'ordre ionique de l'avant-corps règne dans toute l'étendue de la façade ; il est enrichi de modillons dans sa corniche, et de consolles dans la frise ; un simple socle le surmonte et ne laisse appercevoir aucune couverture ; l'attique qui s'élève sur l'avant-corps du milieu est aussi surmonté d'un simple socle, qui présente l'idée d'une terrasse intérieure.

« Au devant et au pied des deux arrière-corps, sont des trotoirs, dont la saillie est de la largeur de l'avant-corps ; ces trotoirs, outre la commodité et l'agrément, ont un but d'utilité, celui d'écarter de l'édifice les voitures, dont le passage fréquent intercepteroit la lumière dans des atteliers placés exprès de ce côté pour jouir de l'égalité du jour de nord. Les connoisseurs désirent l'exécution du

quai dont on a vu le projet dans ce modèle et dans la gravure. Il serviroit de base solide et ferme à tout l'édifice.

« L'Hôtel des Monnoies a encore une façade très étendue et intéressante sur la rue Guénégaud. Ce genre en est tout différent de celle dont nous venons de parler. L'extrémité du grand corps de bâtiment, qui regarde la rivière, y forme à l'angle de cette rue avec le quai, un pavillon orné de trois croisées semblable à celles de la façade principale. Pareil pavillon est construit à l'autre bout de cette façade sur la rue Guénégaud, et l'intervalle se trouve occupé par des

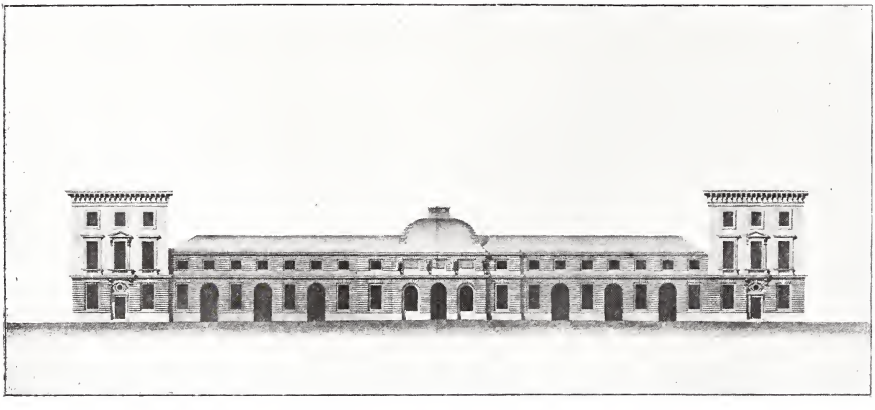

Façade de l'Hôtel des Monnaies sur la rue Guénégaud.
(Gravure du recueil d'Antoine. — Bibliothèque de la Monnaie).

atteliers pour les plus forts travaux qui n'ont d'élévation qu'un attique au-dessus du soubassement continué, comme nous l'avons dit, au pourtour de tout l'édifice. Au centre s'élève un gros dôme quarré. Cet avant-corps du milieu est enrichi, au niveau de l'attique, de quatre figures allégoriques, représentant les Élémens ; entre lesquelles sont trois inscriptions latines, relatives aux Élémens même, et au temps de la construction de ce monument. La décoration de cette façade a un caractère simple et mâle, qui répond bien aux opérations de force de l'intérieur. L'élévation des deux pavillons, et le dôme quarré du centre, donnent à tout l'ensemble un mouvement de formes variées et pittoresques.

« M. Antoine dans cette partie, a été livré sans contrainte à tout

son génie, et son génie l'a bien servi. Dans la partie du quai, quoique très noble et très belle, obligé d'y placer les logemens des principaux officiers attachés au service de la Monnoie, il n'a pu se dispenser de multiplier les croisées. Il est naturel à ceux qui habitent de demander de la lumière et impossible à l'artiste de se refuser à une demande aussi juste ; mais cette condescendance le forçant de percer le mur également partout, lui ôte les moyens d'opposer des pleins aux vuides, et d'introduire des repos si essentiels au plaisir de l'œil. Si Pérault eût été assujetti à tant de percées dans la colonnade du Louvre, ce péristyle eût perdu cette tranquillité noble, d'où résulte cet aspect imposant et majestueux, qui le dispute à tous les plus beaux monumens de l'Univers. »

On ne saurait donner une description plus exacte de la partie extérieure du monument ; nous ne trouvons à rectifier, pour l'état actuel, que ce qui concerne les trottoirs, qui ont été élargis et qui règnent sur toute l'étendue de la façade. Remarquons que le rédacteur du *Journal de Paris* a passé sous silence le corps de bâtiment en façade à l'ouest, du côté de l'Institut ; l'obligation de respecter la concession faite par Louis XV, au contrôleur des Finances, Laverdy, du petit hôtel de Conti, est cause que cette partie a dû être sacrifiée ; l'architecte Antoine n'a pu lui donner toute l'étendue nécessaire et la mettre plus en harmonie avec la façade de la rue Guénégaud, qui lui fait pendant, à l'est.

Pour compléter la description de la façade, nous croyons intéressant de citer un autre article, paru également dans le *Journal de Paris*, quelques jours avant celui que nous reproduisons ci-dessus (numéro du 28 mars 1777) ; on terminait, à cette date, la pose de la porte d'entrée principale.

« On travaille actuellement à poser la porte de la principale entrée de l'Hôtel des Monnaies. Cette porte, dans un goût très noble et tout nouveau, nous a paru mériter d'être citée à l'article des Arts. Elle est de menuiserie ornée de bronzes et exécutée sur les dessins de M. Antoine, architecte de ce bel édifice. Les panneaux supérieurs sont remplis d'une mosaïque de fer à jour, au milieu de laquelle sont suspendus des médaillons de bronze, accompagnés de branches de laurier, et renfermant les chiffres du Roi. Au-dessous de ces pan-

neaux sont des frises pleines, ornées chacune d'un mufle de lion qui mord des serpens.

Porte d'entrée de l'Hôtel des Monnaies.

« Cette porte ouvre sous une imposte dormante, et dans la frise de cette imposte est l'inscription *Hôtel des Monnoies* en lettres de bronze dorées.

« Le couronnement est composé de deux figures allégoriques ; dont l'une représente le *Commerce*, par *Mercure*, et l'autre l'*Agriculture*, avec les attributs qui les caractérisent. Ces deux figures soutiennent les armes de France. Le tout ensemble présente un effet pyramidal très agréable à la vue.

« L'exécution de ce couronnement et de la plupart des bronzes fait un honneur infini à M. Dupré, sculpteur, qui a déjà prouvé un mérite distingué par deux figures de pierre qui ornent la façade de la rue Guénégaud du même Hôtel... »

Cette description est entièrement exacte ; seule l'inscription de la frise a été changée et on y lit maintenant : ADMIN. DES MONNAIES. Ajoutons aussi que sur les bossages du mur, de chaque côté des figures allégoriques et à la même hauteur, entre la porte principale et entre les portes latérales, a été ajouté, dans quatre médaillons ornés de guirlandes, le chiffre de la République Française.

Les statues élevées devant l'attique de la façade ont été exécutées par Jean-Pierre Pigalle, Mouchy et Lecomte. Le modèle de la figure de l'*Abondance*, par Mouchy, figura au Salon de 1773 (n° 203) ; deux petits modèles en tale, de la *Justice* et de la *Paix*, par Lecomte, sont décrits sous le n° 217 du livret de ce Salon. C'est à Pigalle que l'on doit attribuer la *Prudence*, placée à l'extrémité de l'attique, du côté de l'Institut ; les deux autres statues, la *Force* et le *Commerce*, personnifié par Mercure, seraient de Lecomte, d'après le *Guide* de Thiéry.

Ces statues ont été restaurées et consolidées en 1884.

Le *Dupré*, sculpteur, auquel le *Journal de Paris* attribue en partie l'exécution décorative de la porte principale, est ce *Duprez* qui sculpta les deux statues du *Feu* et de la *Terre*, décorant la façade sur la rue Guénégaud. Son nom figure dans les comptes de construction, au sujet du couronnement de la porte d'entrée, avec la mention de « sculpteur des Bâtiments du Roi ».

Ces mêmes comptes nous apprennent que le sculpteur ornemaniste Antoine est l'auteur du reste de la décoration et en particulier des marteaux de porte figurés par ces mufles de lions qui mordent des serpents ; le modèle et le moule lui furent payés 132 livres.

Le *Journal de Paris*, dans un autre article (numéro du 2 avril 1777),

décrit l'intérieur de l'Hôtel des Monnaies ; la description architecturale est encore parfaitement exacte et nous n'avons qu'à la compléter par quelques indications ; quant à l'affectation des divers locaux elle a été changée et n'a plus guère de rapport avec celle du XVIIIe siècle ; nous en parlerons d'ailleurs, en décrivant les ateliers et la fabrication des monnaies et des médailles. Voici comment s'exprime le rédacteur de l'article :

« L'intérieur de ce vaste bâtiment est distribué en bureaux publics et particuliers, en laboratoires nécessaires à la fabrication, enfin en nombre de logemens pour les officiers et autres personnes, qui par leur commission ou leur charge, ont droit de loger dans cet hôtel, pour y être plus à portée de remplir leurs fonctions.

. . . . . .

« Ce péristyle conduit à des bureaux de changeurs et des laboratoires d'essayeurs, dont les relations avec le public sont journalières et perpétuelles ; c'est pourquoi on a établi près de l'entrée, un corps de garde pour la sûreté des dépôts des matières précieuses répandues dans ces bureaux et laboratoires.

. . . . . .

« En redescendant et traversant le péristyle, on trouve une grande cour terminée circulairement, entourée de galleries et au fond de laquelle, en face de l'entrée principale, est placé le monnoyage. Il est précédé d'un portique de colonnes. Ce laboratoire capital situé dans le lieu le plus apparent, a la forme d'un quarré long. Il est orné de colonnes grecques engagées dans les murs. Au bout de ce quarré long est une partie sphérique, qui reçoit la lumière par le haut, et dans laquelle est placée sur un piédestal exaussé, la statue de la *Fortune*. Cette lumière ménagée avec art, produit un effet d'autant plus agréable, que le monnoyage est modérément éclairé, en sorte que l'œil se porte en entrant sur la statue. Là sont placés neuf balanciers, qui ont tous, autant que cela a pu se conciller avec le travail, la forme d'autels antiques, exécutés en bronze et consacrés à la déesse, qui frappe d'abord les regards,

« Les ailes de la grande cour, ainsi que tous les corps de bâtiment destinés aux ouvroirs, sont élevées d'un rez-de-chaussée et d'un attique seulement. Dans le bas sont placés tous les travaux de force,

comme des fonderies d'or et d'argent, le laminage exécuté par le moyen des chevaux, les blanchimens des matières, les forges des serruriers qui fabriquent les quarrés ou (*sic*) poinçons d'acier, avec les dépendances de chacun de ces lieux, distribués de manière que la correspondance d'un laboratoire à l'autre ne peut occasionner aucune perte de temps.

« Dans l'étage en attique sont les atteliers pour les travaux moins forts, tels que les coupoirs, qui donnent à chaque espèce d'or, d'argent ou de billon, le diamètre exact; les fourneaux à recuire, pour rendre au métal aigri par la pression du laminoir la ductibilité convenable; les ajustages d'or et d'argent, où chaque espèce se met au poids, par le moyen de la lime; les marques sur tranche, où sont placées les machines qui marquent les cordons; les bureaux pour livrer les espèces d'une classe d'ouvriers à l'autre, par compte ou par poids, etc.

« Cette multitude d'opérations, qui toutes exigent beaucoup de jour, a forcé de multiplier les cours dans la distribution du plan, aussi s'en trouve-t-il jusqu'à cinq indépendamment de la cour principale.

« Cet édifice, comme on le voit, a exigé de l'artiste d'entrer dans les plus grands détails pour les besoins de la manutention. Nous savons que M. Antoine en avoit acquis une connoissance si profonde, qu'il n'y a pas eu une pierre, ni une poutre à déranger en élevant cet immense bâtiment; aussi est-il un des édifices publics, qui a été construit avec le plus de célérité et le moins de dépense, vu son étendue. C'est à juste titre qu'il a valu à l'artiste son entrée à l'Académie royale d'architecture. »

La cour d'honneur mesure 110 pieds de profondeur sur 92 de largeur (35^{m} sur 40^{m} environ) ; le portique, orné de colonnes doriques, donne accès aujourd'hui, comme au XVIIIe siècle, à l'atelier du monnayage. Le *Journal de Paris* a négligé de parler de toute la décoration sculpturale ; ainsi au-dessus de l'attique de ce portique, en avant de la voûte surbaissée, se trouvent deux statues assises symbolisant la *Fidélité* ou plutôt la *Bonne Foi* monétaire et l'*Abondance des Richesses*, toutes deux soutenant un écusson couronné aux armes de France. Les modèles de ces deux statues, œuvres du sculpteur Gois,

ont figuré au Salon de 1771 (n° 264 du livret). Celles que l'on voit actuellement en place sont les reproductions exactes, faites par M. Allouard, des statues exécutées à l'époque en pierre de Conflans, statues que leur état de dégradation ne permettait plus de conserver.

Cour d'honneur. — Entrée du monnayage.

Une inscription en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir, placée au-dessous de ce sujet, fait allusion aux sujets représentés :

Quas effundit opes largo bona COPIA cornu
Explorat certa relligione (*sic*) FIDES.
(Les richesses que l'ABONDANCE laisse tomber de sa large corne
La BONNE FOI les examine avec une attention scrupuleuse.)

Ces deux vers font allusion au contrôle sévère indispensable dans la fabrication des monnaies.

Le fond de la cour d'honneur, affectant la forme circulaire, est percé alternativement d'arcades et de portes. A l'intérieur de la galerie couverte, les portes sont encore surmontées d'inscriptions

désignant les services auxquels elles permettaient d'accéder autrefois : *Chambre des Délivrances, Entrée des Fonderies, Entrée du Blanchiment, Bureau des monnoyeurs.* A l'extérieur, la galerie est ornée de quatre bustes, ceux de Henri II, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, placés dans des niches, tant au-dessus des portes du monnayage que sur les côtés. La présence de ces effigies est une marque de reconnaissance à l'égard des princes, qui, d'après la tradition au XVIIIe siècle, avaient témoigné un intérêt particulier à l'art monétaire.

Quatre cartouches, en marbre noir, scellés au-dessous des bustes, portent les inscriptions suivantes, dont les allusions, pour trois d'entre elles, comportent quelques réserves.

1° HENRICVS II

MONETAM VULTU PRINCIPIS
ET ANNIS AERAE VULGARIS
SIGNAVIT.

(Henri II fit figurer sur la monnaie l'effigie du prince et l'année de l'ère vulgaire.)

Cette affirmation est en partie inexacte, puisqu'il existe des testons à l'effigie de Louis XII (1498-1515).

2° LVDOVICVS XIII

NUMMOS PRELO CUDERE
INSTITUIT.

(Louis XIII institua la frappe des monnaies au balancier.)

Louis XIII ne fit que rétablir cette fabrication mécanique, en usage dès le règne de Henri II à la Monnaie du Moulin.

3° LVDOVICVS XIV

NUMMOS UNDIQUE SIGNANDO
EROSIONIS SPEM DETRAXIT.

(Louis XIV enleva [aux faux monnayeurs] l'espérance de rogner les monnaies en les marquant de tous les côtés.)

Cette inscription doit faire allusion aux perfectionnements monétaires apportés dans la fabrication par Castaing, grâce à l'adoption de la machine à marquer sur la tranche. Nous devons faire remarquer que la virole brisée, permettant d'imprimer sur les tranches une légende, avait été inventée, au XVIe siècle, par Aubin Olivier, conducteur de la Monnaie du Moulin.

Cour d'honneur. — Façade intérieure du bâtiment principal.

4° LVDOVICVS XV

HAS AEDES MONETALES

EXTRUXIT

ET REGIO CULTU EXORNAVIT.

(Louis XV éleva cet hôtel monétaire et le décora royalement.) Inscription parfaitement exacte.

La partie de la façade principale, qui donne, par derrière, sur la cour d'honneur, en face du péristyle du monnayage, a été décorée

d'une façon très heureuse. Le fronton est orné de deux figures allégoriques, entre lesquelles se trouve un cadran. L'une de ces figures a comme attribut un balancier, l'autre, divers instruments servant aux essais et à la fonte des métaux.

Nous savons par des comptes de construction, que l'horloge fut fournie par un spécialiste célèbre à l'époque, Lepaute ; divers acomptes lui furent versés en 1774 et 1775 ; un dernier paiement de 1 800 livres lui fut fait le 23 décembre 1775. Le cadran d'émail avait été acheté à Barbezat, émailleur, moyennant la somme de 480 livres (13 mai 1775).

Trois cloches ont été fondues, en 1774, pour les sonneries de l'horloge, une grosse et deux petites ; elles sont toutes décorées de l'écusson royal alternant avec une fleur de lis ; l'écusson des fondeurs de cloches y figure aussi sur chacune. Conformément à la tradition, elles portent des inscriptions qui rappellent les circonstances dans lesquelles elles ont été exécutées. Ces inscriptions sont à peu près identiques ; celles de la grosse cloche sont les suivantes :

DU RÈGNE DE LOUIS XVI L'AN 1774 NOUS FUMES FAITES
SOUS LA CONDUITE
DE MESSIRE JACQUES DENIS ANTOINE, ARCH^TE DE LA MON^IE
DE PARIS
NICOLAS IOACHIM HEBAN M^E FONDEUR A PARIS.

Comme tout palais royal de l'ancien régime, l'Hôtel des Monnaies avait une chapelle. On y accédait par un petit porche donnant sous l'arcade qui sépare la cour d'honneur à droite, d'une petite cour dans laquelle on peut pénétrer actuellement par l'impasse de Conti.

Cette chapelle, décorée intérieurement de colonnes peintes et de divers motifs en grisaille, était terminée par une coupole, ornée de caissons peints, au centre de laquelle se trouvait un vitrage, le seul jour qui l'éclairait.

Elle existe encore, mais assez modifiée ; elle a été partagée en deux étages, par un plancher, et des fenêtres ont été percées pour donner le jour nécessaire au bureau du secrétariat qui l'occupe

aujourd'hui ; ajoutons cependant que, au cours de ces remaniements, la décoration ancienne a été respectée dans la mesure du possible et qu'elle pourrait être facilement rétablie dans son état ancien.

Dans une cour latérale, communiquant avec la cour d'honneur, à gauche, se trouve une pyramide en pierre, une méridienne, qu'une inscription nous apprend avoir été calculée, en 1777, par Pingret et Jeaurat, membres de l'Académie des Sciences.

L'extrémité est de la façade principale forme pavillon sur la rue Guénégaud ; un autre pavillon du même genre, construit à l'autre bout de l'aile en façade sur la rue Guénégaud, est occupé actuellement par le service de la Garantie.

Les statues des quatre Eléments ornant l'avant-corps du bâtiment qui réunit ces deux pavillons, sont dans l'ordre suivant, en venant du quai Conti : Le *Feu*, l'*Air*, l'*Eau* et la *Terre*. Nous avons pu vérifier les signatures qu'elles portent ; celles du Feu et de la Terre sont signées : DVPREZ 1771 ; celles de l'Air et de l'Eau, qui se trouvent au milieu : J. J. CAFFIERI 1771. Les modèles en terre cuite des statues de Caffiéri, célèbre sculpteur du XVIIIe siècle, ont figuré sous les n°s 249 et 250 au Salon de 1771 ; ils sont décrits en ces termes dans le livret :

« Une nayade représentant l'Eau, l'un des quatre éléments.

« L'Air, son pendant, tenant un caméléon, que les anciens « croyaient ne vivre que d'air ; un aigle est à ses pieds... »

Deux inscriptions latines gravées sur des plaques de marbre noir, placées entre les statues, sur l'attique, font allusion aux sujets représentés ; elles se composent chacune de quatre vers.

Une troisième plaque, également en marbre noir, se trouve entre les deux statues du milieu ; elle devait porter, sans doute, une inscription à la gloire du roi, inscription qui a dû être effacée à la Révolution.

La première inscription est conçue en ces termes :

Turbine inexhausto stridens sese mentit (*sic*) AER,
ditibus aspirans vimque animamque focis.
Jam rerum domitor massam jubet ire liquentem,
atque, utinam faustas, parturit IGNIS opes.

La seconde :

Omniparens TELLUS venis innata metalla,
Augustos vultus exhibitura dedi.
Ast ego LYMPHA rudes squalenti e viscere glebas,
Usque sequax, puris abluo fluminibus.

On pourrait ainsi traduire les deux inscriptions :

L'AIR se meut en sifflant dans un tourbillon incessant,
Aspirant sa force et son souffle par des foyers toujours puissants.
Déjà le FEU, dompteur de la matière, fait qu'elle se transforme en une [masse liquide,
C'est ainsi qu'il enfante des richesses ; puissent-elles être heureuses !
Moi, la TERRE, mère de toutes choses, j'ai fourni les métaux, fruits de [mes veines,
Qui produiront des effigies augustes.
Mais moi, l'EAU, dans ma course constante,
Je lave de mes ondes pures, les glèbes de mes rudes et noires entrailles.

Ajoutons que les statues ont été restaurées en 1897.

Les contemporains furent assez sévères sur le mérite artistique de ces statues ; en ce qui concerne les œuvres de Caffiéri, nous trouvons l'écho de ces critiques dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont (t. VI), critiques d'ailleurs justifiées.

« On vient de poser [29 novembre 1771] à l'Hôtel des Monnaies, « sur la principale porte de la rue Guénégaud, deux figures en pied, « de grandeur naturelle, c'est-à-dire de six pieds environ, qui accom- « pagnent les deux autres déjà placées et représentent ensemble les « quatre Elémens. Ces deux dernières sont l'*Eau* et l'*Air*. La pre- « mière est une nayade qui, la tête inclinée, tient un vase dont « s'écoule un jet d'eau. La draperie de cette nymphe n'est pas « ondoyante, comme il faut la supposer, et le fluide qui sort de « l'urne, n'a ni le transparent ni le mobile d'un liquide ; tout l'en- « semble en est matériel ; on ne trouve rien de gracieux, rien d'élé- « gant dans cette figure. Celle de l'*Air* a quelque chose de plus « swelte. Elle est caractérisée par un pélicau à ses pieds, oiseau « fabuleux qu'on prétendoit se nourrir de ce fluide, et que les poëtes « et les artistes ont adopté pour son emblème allégorique ; la nymphe « a les yeux tournés vers le ciel et déjà, le pied gauche levé, elle

« semble disposée à s'élancer dans le vague de l'atmosphère, mais « sa draperie ne flotte pas assez et n'a, pas plus que celle de la pre- « mière figure, la légèreté, le jeu, la souplesse qu'elle devroit avoir. « Ces ouvrages sont de M. Caffiéri, sculpteur estimable, qui s'est « distingué au Sallon dernier. »

Parmi les nombreux plans de l'époque qui nous ont été conservés, le plus intéressant et le plus précieux est certainement celui qui a été offert au Musée de la Monnaie, par M. L. Sudre, ancien chef des Travaux ; on y voit indiqués les divers services occupant le rez-de-chaussée ; l'hôtel de Laverdy (ancien petit hôtel de Conti), qui manque sur les documents du temps, car il ne faisait pas partie, avant la Révolution, des bâtiments de l'Hôtel des Monnaies, y est figuré dans tous ses détails ; c'est probablement le plan original dressé par l'architecte Antoine, lors de l'installation des ateliers quai Conti.

Un autre plan doit être aussi mentionné ; c'est celui qui fut adopté par Louis XV ; il fait partie du dossier provenant de la succession d'Antoine, actuellement déposé au Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Nationale.

Un recueil fort utile aussi, est le volume de *Plans des divers étages et coupe de l'Hôtel des Monnaies à Paris*, publié chez Bance, en 1826; on y trouve aussi l'indication des services occupant les diverses parties du bâtiment. Dans son genre, il présente un grand intérêt, car il nous renseigne sur la destination des locaux et des ateliers peu d'années avant la réunion de la Monnaie des Médailles à l'Hôtel des Monnaies. Les vues qu'il donne reproduisent d'anciennes gravures ; ainsi celle de la façade, gravée par Poulleau, est complétée par le parapet du quai, tel que l'avait conçu l'architecte, et non tel qu'il était en 1826.

L'aspect monumental et la situation si heureuse de l'Hôtel des Monnaies, ne laissèrent pas indifférents les peintres parisiens de la fin du XVIIIe siècle.

L'un d'eux, Pierre de Machy, exposa successivement aux Salons de 1775 (n° 48 du livret), de 1781 (n° 60 du livret) et de 1783 (n° 43

du livret), des vues de Paris, prises du Pont-Neuf, représentant la façade de l'Hôtel des Monnaies, ainsi que les monuments voisins et ceux construits sur la rive droite de la Seine.

M. F. Engerand a publié dans la *Chronique des Arts* (numéro du 28 novembre 1896), un document concernant cet artiste, qui avait la spécialité des vues de Paris ; c'est le mémoire d'un tableau fait pour le Roi, sur l'ordre du comte d'Angiviller, en 1783 ; il représentait « une vue de Paris prise de dessus le Pont-Neuf, « présentant d'un côté la colonnade du Louvre et la Gallerie, et de « l'autre, l'Hôtel des Monnoyes et sa bordure ». Ce mémoire s'élevait à la somme de 2 000 livres. Il s'agit du tableau qui figura au Salon de 1783 ; les dimensions indiquées dans le mémoire et le livret diffèrent fort peu.

M. F. Engerand a identifié cette peinture avec le tableau de Pierre de Machy, représentant une vue prise du Pont-Neuf, conservé actuellement au Musée de Versailles (n° 785).

Un autre tableau analogue portant la signature de cet artiste a figuré dans la vente Destailleur, en 1896 (n° 591 du Catalogue).

Ajoutons aussi qu'un dessin à la plume, rehaussé d'aquarelle, œuvre d'un dessinateur inconnu de la fin du XVIIIe siècle, se trouvait dans la vente du baron Jérôme Pichon, en 1897 (n° 153 du Catalogue de dessins et estampes).

Les estampes donnant la reproduction de tout ou partie de l'Hôtel des Monnaies sont fort nombreuses. Il n'y a de vraiment intéressantes que celles qui sont contemporaines de la construction. Parmi ces dernières, nous devons citer en premier lieu la belle vue de la façade gravée par Poulleau, et dédiée par Antoine, l'architecte du monument, à l'abbé Terray, contrôleur général des Finances, chargé par Louis XV de le représenter à la cérémonie de la pose de la première pierre. Le parapet du quai projeté y est représenté ; cette gravure fut reproduite dans le recueil de plans, publié en 1826, par Bance, dont nous avons parlé plus haut.

La vue la plus pittoresque est l'estampe, avec des légendes anglaises, gravée par Thomas Vivarès ; ce n'est plus, comme la précédente, un simple dessin d'architecte, c'est un véritable tableau, qui nous montre une partie vivante d'un vieux quartier de la capi-

tale, peut-être plus animé qu'en réalité, avec des embarcations de plaisance sur le bras de la Seine qui borde le quai Conti.

Une autre mérite encore d'être signalée ; elle est presque contemporaine de la Révolution et nous offre en même temps qu'un souvenir d'un épisode de la vie parisienne, un aspect assez intéressant du monument ; c'est l'œuvre d'un graveur de talent, Cl. Niquet. Gravée d'après un dessin de Vény et Girardet, elle représente un rassemblement sur le Pont-Neuf, le 16 septembre 1788. Le peuple force les passants à saluer et à se mettre à genoux devant la statue d'Henri IV « qu'il croyait avoir été le meilleur des Rois ». Dans le fond du champ, la façade de l'Hôtel des Monnaies.

Cette gravure a été reproduite dans la suite.

Signalons enfin, la petite vue gravée par F. Jourdan, que Thiéry a donnée en 1787 dans son précieux *Guide*, pour illustrer la notice si intéressante qu'il a consacrée au nouvel atelier monétaire.

L'Hôtel des Monnaies occupe actuellement un emplacement plus vaste que celui qui fut mis à la disposition de l'architecte Antoine. La Révolution enleva à la famille du contrôleur général des Finances, François de Laverdy, la jouissance du petit hôtel de Conti, qui avait pris le nom de celui à qui il avait été concédé.

L'hôtel de Laverdy fut réuni à l'Hôtel des Monnaies et il n'en fut pas disjoint, à la Restauration, malgré la réclamation que formulèrent, à cette époque, les héritiers de Laverdy : la marquise de Belbeuf et Mmes de la Briffe et de Sesmaisons, ainsi qu'il appert d'un dossier conservé dans les Archives de la Monnaie.

La partie du terrain située derrière l'ancien petit hôtel de Conty et où se trouvent actuellement l'atelier des médailles et ses divers services fut annexée à une époque postérieure ; cet emplacement n'était pas compris, sur les plans du XVIIIe siècle, dans l'enceinte de l'hôtel de Conti et de ses dépendances.

Nous ne pouvons terminer la description de l'Hôtel des Monnaies sans dire quelques mots de l'architecte auquel on doit ce beau monument.

Jacques-Denis Antoine, né le 6 août 1733, était le fils d'un menui-

sier parisien. D'abord entrepreneur de bâtiments, il acheta une charge d'expert entrepreneur ; il devint ensuite architecte de la Monnaie de Paris et cette fonction fut sans doute pour lui un titre précieux, lorsqu'il concourut pour la construction du nouveau palais, destiné à remplacer l'édifice délabré de la rue de la Monnaie.

Architecte de grand talent, novateur hardi, digne émule et contemporain de Louis et de Gabriel, nous savons, par les biographies rédigées de son temps par ses admirateurs, qu'il devait être doué d'une rare activité. Ainsi il construisit à Paris, l'hôtel de Jeaucourt, rue de Varenne (aujourd'hui n° 47 de cette rue) ; rue Saint-Honoré, la maison des Feuillants (actuellement disparue ; le bâtiment des anciennes Archives du Palais de Justice ; route de Sceaux, près de l'ancienne barrière d'Enfer, l'hospice actuel de La Rochefoucauld ; à Nancy, l'église des Filles Sainte-Marie ; à Madrid, l'Hôtel de Berwick ; à Berne, l'Hôtel des Monnaies.

Une scrupuleuse intégrité était un des traits du caractère du célèbre architecte. L'un de ses biographes, Joachim Lebreton, nous en donne un exemple par l'anecdote suivante.

Les entrepreneurs de la Monnaie, que la construction de ce monument devait enrichir, tout en se contentant de bénéfices légitimes, voulurent lui faire un présent. Antoine résista à leurs tentatives répétées ; cependant lorsqu'il commença à se former une bibliothèque, les entrepreneurs revinrent à la charge, et pour ne pas les désobliger, il accepta d'eux un exemplaire de l'*Encyclopédie*. Mais, peu de temps après, ceux-ci s'étant plaints à Antoine d'un de ses inspecteurs, qui, d'après eux, leur refusait des pierres qu'ils considéraient comme saines, l'architecte promit de leur rendre justice : il alla sur les chantiers, refusa plus du double de pierres que l'inspecteur et renvoya l'*Encyclopédie*. Il n'y eut plus de plaintes dans la suite.

Pendant la Révolution, bien qu'il n'y eût aucune raison pour qu'il fût considéré comme suspect, Antoine n'en fut pas moins arrêté et conduit à la prison de La Force ; il fut relaxé peu de temps après son incarcération.

Nommé membre de l'Académie royale d'Architecture, en 1776, il entra à l'Institut en 1799.

Il ne jouit pas longtemps de cette juste récompense de son talent, car il mourut le 24 août 1801, âgé de soixante-huit ans.

Malgré les éloges, fort mérités, que les contemporains décernèrent à l'architecte qui avait embelli la capitale d'un nouveau palais, certaines critiques, assez vives, furent faites sur son œuvre. Nous en avons l'écho dans la notice formant la préface du recueil des *Plans... de l'Hôtel des Monnaies*, que nous avons cité plus haut. « On lui reproche de n'avoir pas donné à sa façade principale assez « d'austérité pour un grand atelier monétaire...

« La critique eût été plus juste, si elle avait reproché aux ateliers « des travaux de force, d'être trop resserrés, et pour cela même « incommodes ou insuffisans ; l'artiste se serait probablement dis- « culpé sur ce qu'il n'avait pas pu créer l'espace et le blâme serait « tombé justement sur le ministre qui, au lieu de l'agrandir, comme « il le pouvait sans peine, en retrancha une partie, pour s'y faire « bâtir un hôtel qu'il habita jusqu'à l'époque de la Révolution, plus « de vingt ans après sa sortie du ministère... »

Le premier reproche adressé à Antoine sur le manque « d'austérité » de la façade, est assez singulier, car un grand établissement comme un Hôtel des Monnaies, s'il doit répondre par son installation intérieure au but auquel il est destiné, doit aussi par son aspect extérieur contribuer à l'embellissement de la ville dans laquelle il se trouve, et en particulier lorsqu'il s'agit d'une capitale comme Paris, où tout monument public est tenu de présenter un cachet artistique.

En ce qui concerne le manque de place pour les ateliers, il est certain que l'architecte ne devait pas en être rendu responsable ; il ne pouvait utiliser que l'espace mis à sa disposition, espace qui, lors de la construction, était singulièrement plus restreint qu'aujourd'hui, surtout par suite de la réserve faite du petit hôtel de Conti, dont Louis XV avait accordé la jouissance au contrôleur des Finances, François de Laverdy. Il faut reconnaître cependant que, pour les amis du Vieux Paris, cette réserve eut un heureux résultat, celui de soustraire à la destruction un hôtel intéressant du XVIIe siècle, qui n'aurait certainement pas été conservé, lors de la démolition de l'hôtel de Conti.

L'œuvre d'Antoine ne fut pas complètement exécutée ; nous voyons,

par les plans et surtout par les gravures de l'époque, qu'il avait formé le projet de transformer le quai, en avant du monument. Thiéry, dans son *Guide* nous en parle en ces termes : « L'architecte « à qui nous sommes redevables de ce monument, avoit projetté « de refaire la partie du quai en avant de ce vaste édifice. La déco- « ration dont il revêtoit le parapet ajoutoit encore à la noblesse de « son bâtiment, et formoit un ensemble magnifique ; ce qui nous « fait regretter qu'il n'ait pas eu son exécution. » Nous ne pouvons que nous associer aux regrets exprimés par l'auteur du *Guide*, car il est certain, si nous en jugeons d'après les gravures que nous avons reproduites (p. 1 et 56), que l'aspect du monument aurait singulièrement gagné en magnificence par l'exécution et la décoration de ce parapet, donnant le recul nécessaire pour mieux apprécier l'heureuse harmonie de cette belle construction.

Un graveur en médailles à sa table de travail.
(Gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle.)

III

LE MUSÉE

1° L'École royale des Mines. — Le maître des Requêtes, Valdec de Lessart, ayant proposé à Necker la création d'une chaire de chimie docimastique (essai des minerais, pour connaître la qualité et la quantité des métaux qu'ils contiennent), le Roi, par arrêt du Conseil du 11 juin 1778, l'institua à la Monnaie, considérant que cet établissement était tout désigné, vu l'étroit rapport entre les monnaies et les minéraux.

Le titulaire de cette chaire fut Balthazard-Georges Sage, membre de l'Académie des Sciences.

Quelques années plus tard, Joly de Fleury, contrôleur général des Finances, fit rendre un arrêt du Conseil (19 mars 1783), qui créait, à la Monnaie, une École royale des Mines, dont la direction fut donnée au professeur Sage et à son collègue de l'Académie des Sciences, Duhamel.

La grande salle affectée à la nouvelle École avait cependant eu auparavant une autre destination. Un article paru dans le *Journal de Paris* (numéro du 2 avril 1772), nous renseigne à ce sujet.

« [L'escalier] conduit au premier étage à un vaste sallon d'assemblée, dont la grandeur a pour objet et la décoration et la nécessité. Il est convenable qu'un édifice aussi imposant à l'extérieur, où se rendent tous les princes et seigneurs étrangers, quand ils viennent contempler les beautés de cette capitale, contienne une pièce décorée magnifiquement et relative à la richesse des dehors. De plus, ce sallon peut devenir nécessaire dans le cas où MM. les commissaires du Roi pour la Monnaie, se transporteroient sur les travaux pour y appeller les officiers. C'est d'après ce point de vue que l'on a placé, aux angles de ce sallon, quatre cabinets, dont deux destinés pour MM. les Premier Président et Procureur Général de la Cour des Monnoies, le troisième au Greffe de la Commission et le quatrième servant de lieu de réunion dans les assemblées peu nombreuses.

« Ce sallon, par sa magnificence, répondra à celle de l'escalier qui y conduit. Tout y caractérisera les différens travaux de la Monnoie. Ils y seront représentés dans des bas-reliefs. Plusieurs allégories analogues à l'objet embelliront cette vaste pièce. »

Sage avait transporté dans la grande salle du Musée actuel, les remarquables collections minéralogiques qu'il avait mis vingt-sept années à former; le Roi, sur la proposition de d'Ormesson, successeur de Joly de Fleury, estimant qu'une collection de ce genre était indispensable pour les travaux de la nouvelle École, la fit acheter à son possesseur. On en publia le catalogue en 1784; un supplément parut en 1787.

Le célèbre contrôleur des Finances Calonne, qui s'intéressait particulièrement à cette création, désirant former à la Monnaie la collection la plus complète des minéraux du Royaume, voulut qu'elle fût classée suivant un ordre géographique et dans des conditions permettant facilement l'étude de ces séries précieuses et intéressantes. L'aménagement exigeait des dépenses élevées et ce fut grâce au désintéressement du professeur Sage que l'on parvint à donner à ces collections une installation répondant au but poursuivi.

Il existait, en 1784, dans le Garde-Meuble de la Couronne une

énorme quantité d'anciennes tentures, hors d'usage, qui contenaient beaucoup d'or et d'argent; — il s'agissait peut-être de tapisseries du XVe et du XVIe siècle, peu appréciées à l'époque. — Il en avait été offert une somme de 60 000 livres par des marchands. Mais Sage, en ayant signalé la valeur, bien supérieure à cette offre, obtint de les faire brûler : cette opération produisit 440 000 livres et le Roi, vou-

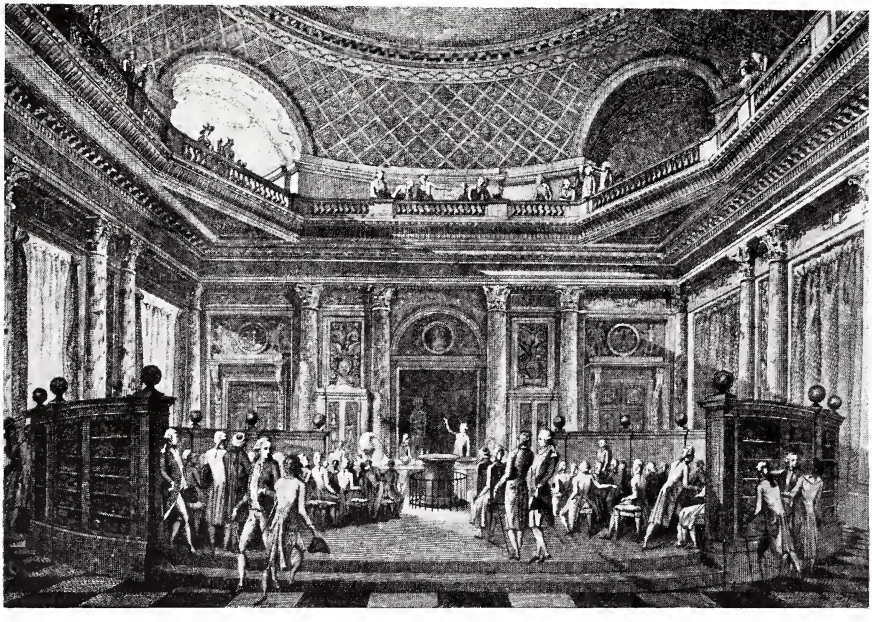

Un cours de l'École royale des Mines au XVIIIe siècle, dans la grande salle du Musée.
(Gravure de Née. — Musée de la Monnaie.)

lant récompenser le savant avisé, lui offrit une gratification de 40 000 livres, gratification qui ne fut acceptée par Sage, que sous la réserve que le montant en serait affecté à l'aménagement des collections de l'École et à la décoration de la salle des cours. Louis XVI voulut alors participer à la dépense pour la somme de 70 000 livres.

De hauts personnages protégeaient la nouvelle École. L'un d'eux, Monsieur, frère du Roi, comte de Provence (le futur Louis XVIII), envoya au cabinet minéralogique une collection des minerais d'or et d'argent d'Allemont, en Dauphiné, collection qui avait été formée avec le plus grand soin par Schreiber, directeur de ces mines.

Les dons ne cessant d'affluer, le ministre Calonne ordonna d'augmenter la place pour les exposer et les différents minéraux furent disposés tant dans les vitrines de la grande salle, que dans des vitrines placées à l'étage supérieur, le long de galeries latérales.

Il y avait deux sortes de cours à l'École Royale des Mines ; ceux qui étaient destinés aux élèves et ceux qui étaient publics. Les élèves, pour être admis, devaient subir des examens d'entrée, conformément aux prescriptions de l'arrêt du Conseil du 19 mars 1783.

Bien que l'École Royale des Mines eût quitté, en 1794, les bâtiments du quai Conti, les collections minéralogiques, installées à la Monnaie, sous l'ancien régime, y restèrent jusqu'à la mort de Sage, qui avait continué à y professer la chimie docimastique (9 septembre 1824).

A cette époque, on reconnut qu'un cabinet minéralogique aussi important n'était guère à sa place dans un établissement monétaire et les collections furent partagées entre l'École des Mines, pour laquelle elles avaient été constituées, et le Muséum d'Histoire Naturelle.

2° Création du Musée de la Monnaie. — Par suite de la suppression du Cabinet de Minéralogie, les salles et galeries affectées aux collections étaient devenues disponibles. On songea alors à leur donner une destination utile.

Le 19 juillet 1827, le comte de Sussy, président de la Commission des Monnaies, sollicita l'Intendant général de la Maison du Roi, de mettre à sa disposition le mobilier nécessaire pour la grande salle, qui, suivant sa proposition, devait être convertie en une pièce d'honneur, permettant de recevoir dignement les souverains et les grands personnages honorant l'Hôtel des Monnaies de leur visite ; cette demande ne fut pas accueillie favorablement.

Un autre projet fut alors présenté. L'Administration possédait un riche médaillier, provenant de l'ancienne Cour des Monnaies ; ce médaillier comprenait de nombreuses et précieuses séries de monnaies françaises et étrangères. Le comte de Sussy estima que ces collections, jointes aux modèles, aux coins et poinçons monétaires, aux

machines servant au monayage et aux instruments pour la garantie des ouvrages d'or et d'argent, pourraient, par leur réunion, former un musée spécial, dit *Musée Monétaire*, semblable à ceux qui existaient dans les autres Monnaies de l'étranger, et des plus utiles pour l'étude des différents systèmes monétaires et de toutes les questions qui s'y rattachent.

Le 12 septembre 1827, il écrivit au comte de Villèle, ministre des Finances, la lettre suivante, dans laquelle il exposait son nouveau projet.

« Monseigneur,

« J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir V. E. des réparations qu'il était urgent de faire à la grande salle de l'Hôtel des Monnaies, dans laquelle avait été établi un cabinet de minéralogie et une chaire de docimasie, dont la direction avait été donnée à M. Sage, ancien professeur de chimie et de physique des enfants de France. . . . . .

. . . . . .

« L'Administration avait eu depuis longtemps, Mgr., le projet de réunir au lieu même où les métaux reçoivent leur plus noble et leur plus précieuse destination, un assortiment bien choisi des minerais dont ils se composent, tels que l'or, le platine, l'argent, le cuivre, le plomb, le mercure, le bismuth et le fer ; l'exécution en avait été différée par la non disponibilité du local, qui était alors occupé par M. Sage. Aujourd'hui que l'Administration peut en disposer, V. E. n'apprendra pas sans satisfaction l'établissement dans l'Hôtel des Monnaies, sans aucun frais pour son Ministère, d'une espèce de musée, semblable à ceux qui existent dans les autres Monnaies de l'Europe, et que je me propose de completter par la réunion :

« 1° De tous les modèles et poinçons, coins, appareils et machines servant à la fabrication des monnaies de l'État ;

« 2° Des différents produits des travaux monétaires ;

« 3° De la collection générale des monnaies de France et de toutes les monnaies étrangères, et

« 4° Des instruments employés à la marque et à l'insculptation des poinçons pour la garantie des ouvrages d'or et d'argent.

« La vérification que l'Administration a dernièrement été chargée de faire de la coquille d'une épée supposée avoir appartenu au célèbre navigateur de la Peyrouse, démontre la nécessité de cette dernière collection.

« M. Darcet, membre de l'Institut et inspecteur général des essais, se charge de suivre près du ministère de l'Intérieur l'obtention de la collection déjà promise, des minerais et substances métalliques employées dans les travaux monétaires.

« La grande salle, devant également servir de pièce d'honneur où l'Administration recevra les souverains et les grands personnages qui honorent quelquefois de leurs visites l'Hôtel des Monnaies, on m'avait fait espérer que je pourrais obtenir de l'Intendance générale de la Maison du Roi le mobilier nécessaire pour son ameublement, mais M. le baron de la Bouillerie, vient de me faire connaître que, d'après de nouvelles dispositions arrêtées, l'Administration du Mobilier de la Couronne ne doit plus meubler que les bâtiments dépendants immédiatement de la Maison du Roi... »

Cette proposition reçut un meilleur accueil que la précédente. Le comte de Sussy fut autorisé à la mettre à exécution et, pour parer aux dépenses d'installation, il lui fut permis d'y affecter une somme d'environ 5 000 francs provenant de la vente de vieilles matières hors d'usage (29 septembre 1827).

L'aménagement et la constitution du *Musée Monétaire* demanda plusieurs années. Le célèbre chimiste Darcet, inspecteur général des essais, avait été chargé d'organiser les collections minéralogiques concernant spécialement la fabrication monétaire, et de réunir les différents instruments servant aux essais des métaux.

Avant même l'achèvement de cette installation, le Musée devait se trouver considérablement accru et enrichi.

L'ordonnance royale du 24 mars 1832 ayant réuni à l'Administration des Monnaies, la Monnaie des Médailles, dépendant jusqu'à cette époque, de la Maison du Roi, la collection des coins et poinçons de médailles et de jetons anciens et modernes qu'elle conservait, collection unique au monde, fut jointe à celles du Musée Monétaire, qui devint dès lors tout à la fois un musée *monétaire* et un *musée* artistique, réunissant ainsi les anciennes espèces et les espèces courantes

de tous les pays, et les œuvres de nos médailleurs et des artistes étrangers, anciens et modernes.

Le nouveau Musée fut inauguré le 8 novembre 1833, par la famille royale. Le roi Louis-Philippe, accompagné de la reine Marie-Amélie, du roi des Belges Léopold Ier et de la reine des Belges, Louise d'Orléans, des Altesses Royales Mmes Adélaïde, Marie et Clémentine, présida à cette solennité.

(Face).

Médaille commémorative de la visite de la famille royale à la Monnaie (1833).
(Musée de la Monnaie.)

Voici en quels termes le *Moniteur universel* du 9 novembre relate cette visite :

« LL. MM. le Roi et la Reine et LL. MM. le roi et la reine des Belges accompagnées de LL. AA. RR. Madame Adélaïde et les princesses Marie et Clémentine, ont honoré aujourd'hui [8 novembre] de leur visite l'Hôtel des Monnaies et le Musée Monétaire, où ils ont été reçus, à deux heures, par M. Humann, ministre des Finances, M. le comte d'Argout, ministre de l'Intérieur, et M. le comte de Sussy, pair de France, à la tête de la Commission des Monnaies et Médailles.

« LL. MM. et LL. AA. RR. ont parcouru avec intérêt les nombreux ateliers de la fabrication des monnaies et médailles et ont daigné donner une attention toute particulière au Musée Monétaire, lequel s'enrichit tous les jours de précieuses collections de coins et de médailles, qui en feront bientôt le dépôt numismatique le plus remarquable et le plus complet de l'Europe.

« L'inauguration de ce bel établissement ne pouvait avoir lieu

(Revers.)

Médaille commémorative de la visite de la famille royale à la Monnaie (1833).
(Musée de la Monnaie.)

sous de plus heureux auspices. Une médaille commémorative de cette solennité et frappée en présence de l'auguste famille, dans l'atelier des médailles, a été offerte à S. M. ; une autre médaille, particulièrement relative à la visite du roi et de la reine des Belges, et frappée dans l'atelier du monnayage des espèces, a été accueillie par ces souverains avec la bonté et la grâce qui les distinguent... »

Les médailles commémoratives offertes aux souverains présentent d'un côté leurs effigies ; au revers, une inscription rappelle la date de la visite ; elles portent la signature des graveurs Petit et E. Dubois.

Deux autres médailles, font aussi allusion à l'inauguration du Musée Monétaire ; toutes deux sont de grand module ; elles ont dû être gravées postérieurement à 1833, pour faire partie de la série historique.

L'une présente, dans des médaillons, les effigies des membres de la famille royale ; au droit, le roi et la reine des Français ; au revers, les princes et les princesses ; des figures allégoriques et des ornements dans le goût de l'époque forment le cadre de ces médaillons. C'est l'œuvre de Jacques-Jean Barre, qui, en 1843, devint graveur général des Monnaies, succédant à Nicolas-Pierre Tiolier.

Une inscription, sur une banderole, rappelle la date de l'inauguration.

L'autre médaille gravée par Caqué, reproduit le buste du créateur du Musée, le comte de Sussy ; au revers se trouve une inscription commémorative.

Tels furent les débuts du Musée Monétaire. On exposa alors les diverses collections dans des vitrines en chêne massif, tant dans la grande salle, que dans les pièces qui leur furent affectées dans la suite.

Les coins et poinçons, provenant de l'ancienne Monnaie des Médailles, furent, pour la plupart, classés à l'étage supérieur du Musée dans les anciennes vitrines qui avaient contenu les minéraux de l'École Royale des Mines ; ils s'y trouvent encore aujourd'hui.

Depuis 1833, les collections du Musée Monétaire n'ont cessé de s'accroître, soit par le dépôt légal de deux exemplaires, établi pour les médailles frappées dans les ateliers, soit par les dons des artistes, des collectionneurs, des Administrations et par des acquisitions.

Sous le second Empire, une partie des richesses du Musée Monétaire lui fut enlevée. Un décret du 16 février 1861 autorisa le conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Impériale à choisir dans les collections toutes les pièces dont les spécimens n'existaient pas dans le médaillier dont il avait la direction.

Le Musée Monétaire était ainsi privé d'une partie de l'héritage qu'il avait recueilli de l'ancienne Cour des Monnaies.

Depuis lors, grâce à l'intérêt que ne cessèrent de lui témoigner les différents directeurs depuis 1880, époque où la régie de l'État

remplaça le système de l'entreprise, il réussit à reconstituer des collections précieuses et continua à s'enrichir par des dons multipliés.

De nouvelles salles avaient été ouvertes, mais l'organisation et l'aménagement ne répondaient plus aux nécessités actuelles ; le mobilier, datant de la création, ne permettait pas de mettre en valeur les œuvres de nos médailleurs contemporains et des temps passés et les séries numismatiques, qui, malgré de nombreuses lacunes, ont un intérêt et une valeur incomparables.

Une installation moderne s'imposait. A l'occasion de la visite de LL. MM. le roi et la reine d'Italie, le 16 octobre 1903, l'aménagement de la grande salle avait été transformé pour recevoir dignement le souverain numismatiste ; plusieurs vitrines en acajou, de style Louis XVI, s'harmonisant avec la décoration de la pièce, contenaient les plus beaux spécimens de notre art national de la médaille, ainsi que nos monnaies françaises et celles de la nation sœur et amie, réunion faite à l'occasion de cette auguste visite.

Cette disposition provisoire ayant paru digne du merveilleux cadre artistique dans lequel elle se trouvait, l'Administration décida de transformer complètement l'aménagement de cette belle salle et de changer le mobilier des autres salles, les collections devant être exposées dans des meubles de style Louis XVI, de genre différent, suivant la décoration des diverses pièces.

Cette nouvelle organisation, qui se poursuit activement, donnera au Musée un caractère tout à la fois moderne et pratique, en harmonie avec le beau cadre décoratif et architectural que l'on doit au talent du constructeur de l'Hôtel des Monnaies, J.-D. Antoine.

3° Musée Monétaire ; description. — L'entrée principale de l'Hôtel des Monnaies se trouve dans l'arcade du milieu de l'avant-corps, sur le quai Conti ; on pénètre par une porte, située à gauche de cette entrée ; on se trouve alors dans une espèce de vestibule divisé en trois galeries décorées de vingt-huit colonnes doriques cannelées et posées sur un socle. La galerie centrale mène à la cour d'honneur.

Cette disposition est très heureuse ; le *Journal de Paris* (numéro du 2 avril 1777) nous parle, en ces termes, de cette partie du bâtiment :

« Par la principale porte, on entre sous un péristyle orné de vingt-huit colonnes doriques. Ce faisceau de colonnes et leur heureuse combinaison entre elles offrent à la vue un aspect très nouveau et des effets très piquans, lorsque la lumière y circule. »

Sur la droite se présente le grand escalier, se partageant en deux au premier palier, et conduisant au premier étage ; les rampes de

Péristyle conduisant au Musée et aux Ateliers.

l'escalier sont décorées de couronnes de laurier, au milieu desquelles se trouvaient, avant la Révolution, les fleurs de lis royales. Du second palier partent deux galeries conduisant à l'appartement du directeur des Monnaies. Seize colonnes ioniques, cannelées, supportent une voûte, décorée de caissons peints en grisaille et percée dans son milieu d'un vitrage.

Cet escalier, par lequel on accède au Musée, a un aspect solennel, qui correspond bien au caractère que l'architecte a cherché à lui donner.

De jolies sculptures et des motifs décoratifs d'un style du meilleur goût, ajoutent à cet ensemble un cachet très artistique.

Escalier conduisant au Musée.

Les archivoltes des galeries au-dessus des fenêtres sur le quai, ainsi que les deux portes et la fausse porte qui leur font pendants, sont ornés de deux bas-reliefs répétés deux fois, représentant chacun une femme et un petit génie, avec divers attributs symboliques :

la *Chimie* et la *Richesse ;* deux autres bas-reliefs figurent deux enfants suspendant des guirlandes de fleurs à une lyre.

Des guirlandes sont sculptées au-dessus des quatre portes situées aux extrémités des deux galeries ; quatre trophées composés d'un caducée posé en pal sur une massue et un aviron en sautoir et noué par un ruban à deux branches de chêne, sont placés dans des cases renfoncées, au-dessus des grandes tables saillantes de la cage de l'escalier, de chaque côté de la porte d'entrée de la grande salle et de la fausse porte ornée de glaces qui lui fait pendant.

La décoration de tout cet escalier est restée presque intacte ; les fleurs de lis ont disparu des couronnes de laurier, sur les rampes de l'escalier ; deux lampadaires ont dû être ajoutés pour permettre un éclairage exigé par les nécessités modernes, mais, l'ensemble n'a pas perdu sa belle unité et les sculptures ornementales font apprécier l'habileté de l'artiste, à qui on en est redevable, Antoine, le jeune, un des collaborateurs les plus actifs de l'architecte, dont il était peut-être parent.

On peut dire que cet escalier monumental est une des parties les plus réussies du monument et les contemporains de l'architecte Antoine le prisaient fort, ainsi qu'en témoigne le *Journal de Paris*, que nous avons déjà cité plus haut :

« A droite est un grand escalier, éclairé du haut, environné de chaque côté de galleries d'ordre ionique, exécuté avec beaucoup de précision et de magnificence. Les connoisseurs citent cet escalier comme une des plus belles parties de ce bâtiment. »

Avant de pénétrer dans la grande salle, on passe par un porche fermé de deux portes sur ses côtés ; cette pièce, haute, mais assez étroite, et dont l'éclairage n'est guère satisfaisant, est décorée d'une frise représentant les écussons peints de toutes les villes de France qui ont possédé un atelier monétaire.

Le jour assez défectueux ne permet pas d'apprécier, comme il le mérite, le joli bas-relief représentant deux anges tenant une couronne au-dessus d'un globe, jadis orné de fleurs de lis, exécuté, en partie en pierre de Conflans, par Antoine, le jeune.

Les fleurs de lys furent supprimées pendant la Révolution.

Une lettre écrite par la Commission des Monnaies, à l'architecte Antoine, le 18 août 1792, transcrite dans un registre conservé à la Monnaie, est relative à cette mutilation :

« Il nous paraît nécessaire que vous fassiez ôter les armes qui se « trouvent au-dessus de la porte d'entrée du Cabinet de Minéralogie; « vous mettrez la couronne de l'*Immortalité* à la place de celle qui

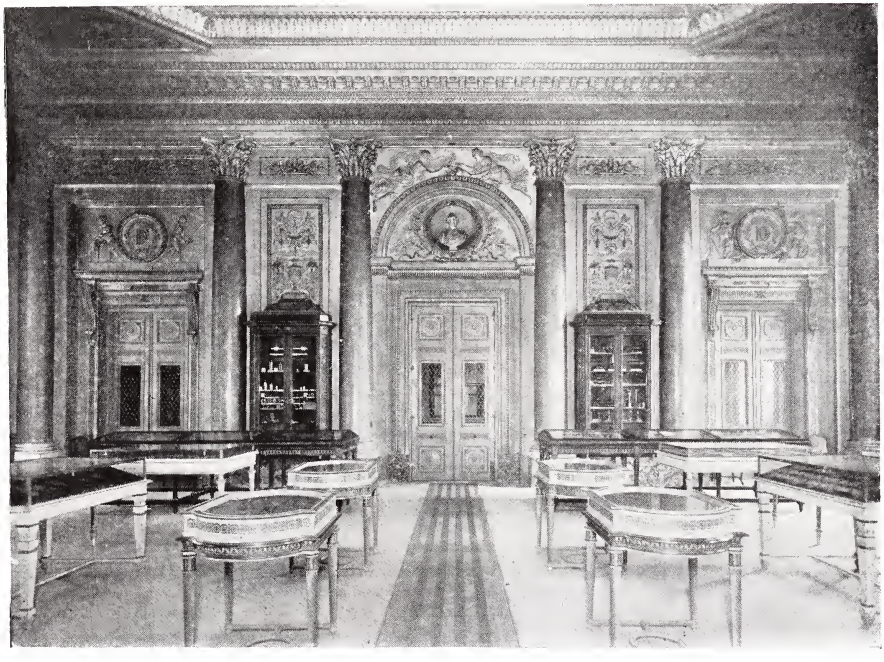

Grande salle du Musée.

« y est, et dans l'écusson, l'inscription suivante : *Cabinet de Miné-* « *ralogie.* »

La couronne fut transformée, conformément à ces prescriptions; nous ignorons si le soleil rayonnant qui remplace actuellement les armes royales, fut substitué, dans la suite, à l'inscription mentionnée dans la lettre écrite à l'architecte Antoine, ou si ce motif décoratif date de l'époque de la Révolution.

Ce bas-relief, d'un fort joli goût, se trouve au-dessus de la porte qui sépare ce porche de la grande salle. Deux portes, aux extrémités du porche, communiquent avec deux petits cabinets de forme

ovale, dont l'un prend jour sur le quai et l'autre sur la cour d'honneur.

En entrant dans la grande salle, le visiteur est frappé par son caractère imposant et la richesse de son ornementation. C'est un spécimen remarquable, peut-être même le seul qui nous ait été conservé, d'un vaste ensemble architectural et décoratif de l'époque de Louis XVI, resté presque intact depuis sa construction ; malgré ses dimensions, 45 pieds de longueur (14^{m}.50 environ), sur 35 pieds (11^{m},30 environ) de largeur et 40 pieds d'élévation (13 mètres environ), son aspect est à la fois grandiose et harmonieux.

Cette belle salle occupe sur le quai la plus grande partie de l'avant-corps du milieu de la façade ; par derrière, elle donne sur la cour d'honneur, en face de l'atelier du monnayage.

Elle est divisée, dans sa hauteur, par une galerie dont le plan est presque octogone, quoique celui d'au-dessous soit un parallélogramme et que celui de l'attique au-dessus, ait une forme ellyptique, avec quatre culs-de-four dans les angles.

La réunion de ces plans si différents produit des effets variés et fait le plus grand honneur à l'architecte de talent, qui sut tirer un si heureux parti de l'emplacement dont il disposait.

Vingt colonnes d'ordre corinthien engagées forment le principal motif de la décoration ; elles sont surmontées d'un entablement dont toutes les parties sont enrichies de motifs sculptés du goût le plus délicat. Toutes ces colonnes sont en stuc ; le fût imite le marbre jaune de Sienne ; la base, le marbre blanc statuaire ; des plaques de marbre rouge veiné de blanc de Languedoc ont été appliquées sur le socle : la frise qui court au-dessus des colonnes, sous la galerie, est également en stuc, imitant aussi le marbre jaune de Sienne.

La porte d'entrée, à l'intérieur de la pièce, est surmontée d'une arcade, entourant une niche placée au milieu d'une couronne de feuillage, soutenue de deux branches de chêne. Un buste en plâtre de Louis XVI, probablement de l'époque de la Restauration, occupe cette niche et remplace celui du contrôleur des Finances, Calonne, dont le puissant patronage avait été si précieux pour faciliter l'aménagement et le développement des collections minéralogiques réunies à l'École Royale des Mines. Ce buste de Calonne était

l'œuvre de *Gois*, sculpteur du Roi ; nous ignorons à quelle époque il disparut de son emplacement.

Au-dessus de l'imposte de l'arcade, on voit deux figures allégoriques, drapées à l'antique, qui personnifient l'*Abondance et l'Histoire ;* elles ont été aussi exécutées par Gois.

Une seule modification a été apportée dans cette salle, depuis l'époque de Louis XVI : la forme de la cheminée a été changée. Voici d'ailleurs quelle était la disposition primitive, d'après une description faite en 1787, par Thiéry, dans son *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris* :

« La porte d'entrée, placée dans le milieu d'un des côtés de la « pièce, est comprise dans une arcade répétée du côté opposé, « où est la cheminée pour les opérations chymiques. La forme de « cette cheminée est un demi-cercle d'un genre remarquable par la « manière dont il est composé : on y monte par plusieurs degrés en « marbre. Deux figures égyptiennes de proportion naturelle sup- « portent la corniche qui décore l'espèce de manteau de cette che- « minée, au-dessus duquel est un bas relief d'enfans qui tiennent « divers instrumens de chymie. Toute cette décoration imitant le « bronze antique, et dans un style qui convient au sujet, a été peinte « par M. *Renou*, peintre du Roi.

« On a placé le buste du Roi au-dessus de l'imposte de l'arc où « est pratiquée la cheminée. Les Renommées qui sont sur l'archi- « volte, et tiennent des couronnes de laurier, ont été exécutées par « M. *Gois*, sculpteur du Roi... Toutes les sculptures d'ornemens « sont de M. *Antoine* le jeune... »

Cette disposition se voit sur la gravure du XVIIIe siècle, qui représente l'intérieur de la salle, pendant un cours de l'École Royale des Mines (voir p. 82).

Il nous est difficile de préciser l'époque à laquelle l'aspect primitif a été modifié ; il est vraisemblable que l'on dut supprimer la cheminée pour les « opérations chymiques », après la mort du professeur Sage et lors de la création du Musée Monétaire, car elle devenait sans objet.

Une cheminée moderne en marbre blanc a remplacé celle du XVIIIe siècle ; une glace la surmonte. Tout le reste de la décoration a

été conservé intact ; toutefois un buste de Louis XVIII en plâtre occupe la place de celui de Louis XVI, qui se trouvait, avant la Révolution, faire pendant au buste du contrôleur des Finances, Calonne.

La gravure que nous avons reproduite (p. 82) donne l'aspect de la grande salle, avec ses armoires vitrées contenant des collections minéralogiques ; au centre, un vaste amphithéâtre elliptique, pouvait, d'après l'auteur que nous avons cité, Thiéry, contenir deux cents personnes.

Les divers modèles de machines, les balances d'essais et autres instruments avaient été placés dans quatre belles vitrines, en bois précieux, décorées de feuilles de laurier en plomb doré, dans les entrecolonnements, du côté de la cheminée et de la porte d'entrée. Ces vitrines, restées en place depuis l'époque de Louis XVI, sont de ravissants spécimens de l'art mobilier de la fin du XVIIIe siècle ; le haut des vitrines, se terminant en dôme, s'harmonise avec la décoration du panneau, composée d'un vase d'une forme élégante, d'un aigle aux ailes déployées, tenant un foudre dans ses serres et de divers autres motifs ; décoration ornementale exécutée par Antoine, le jeune.

C'est encore au sculpteur Antoine que l'on doit les modèles des aigles aux ailes étendues, dans les couronnes de chêne, qui ornent les écoinçons du dessous de la galerie.

Aux angles de la salle se trouvent quatre portes, richement décorées ; au-dessus de chacune, un médaillon, contenant un chiffre, est soutenu par deux petits génies occupés à diverses opérations chimiques. A première vue, la présence de sujets de ce genre ne se comprendrait guère et on ne s'expliquerait pas leur rapport avec des collections numismatiques. Mais il faut se souvenir, ainsi que nous l'avons dit, que toute la décoration a été faite pour répondre, par son caractère, à la destination de la pièce, sous Louis XVI, c'est-à-dire à celle d'une salle de cours et d'un cabinet minéralogique.

Les quatre chiffres composés des lettres DA — LB — DF — DO, ont donné lieu à deux interprétations différentes.

On pourrait y voir les initiales des quatre intendants des Finances qui firent rendre l'arrêt du Conseil du 11 juin 1778, instituant la chaire de chimie docimastique dont Sage fut le titulaire : d'Amelot, L. Boutin, de Fourqueux et d'Ormesson.

D'autre part, d'après un des registres de construction, conservé dans la Bibliothèque de la Monnaie, ces chiffres seraient ceux des hauts fonctionnaires de l'administration financière, de l'Averdy, La Boulai, de Fleury et d'Ormesson.

Ces identifications nous paraissent peu satisfaisantes, car il faudrait tenir compte, en ces deux cas, de l'initiale de la particule, dont la présence est anormale dans la composition d'un chiffre.

Les portes aux angles de la salle, sont en menuiserie, avec panneaux supérieurs en fonte ajourée ; elles conduisent à quatre petits cabinets, ceux qui se trouvent à l'entrée forment pendants aux extrémités du porche ; l'un d'eux, celui du Nord, est décoré d'un dessus de porte peint, représentant une scène mythologique qui date probablement de l'époque de la Restauration.

L'une des portes, du côté de la cheminée, conduit aux salles du Musée qui donnent sur le quai ; l'autre mène à l'escalier conduisant à la galerie.

Les inscriptions que l'on remarque au-dessus des portes, *Médaillier, Coins des monnaies*, *Galerie des coins des médailles*, *Cabinet des essais*, ont été conservées, bien que ces indications ne soient plus toutes exactes.

Thiéry nous décrit cette partie du monument, telle qu'il put la voir à la veille de la Révolution. Le passage de son *Guide* nous paraît intéressant à reproduire :

« Ces portes donnent entrée à des cabinets dont un renferme les « analyses des objets déposés dans celui de minéralogie, et une « suite d'expériences des deux autres règnes, qui offrent un tableau « unique. Les bas-reliefs imitant les camées qui ornent ce cabinet, « sont de M. *Forty*. Par un autre de ces cabinets, l'on arrive à « l'escalier qui conduit à la galerie. Sur le premier palier de cet « escalier, ingénieusement pratiqué, et d'une exécution soignée, est « un cippe, imitant le granit, sur lequel est posé le buste en « bronze de M. *Sage*, fait par M. *Riocourt*. Ce sont MM. les élèves « de l'École Royale des Mines qui ont fait faire et poser ce buste, « au-dessous duquel on lit cette épigraphe :

Discipulorum pignus amoris.

« Cette galerie est couverte d'armoires qui renferment les échan-
« tillons des mines, trop considérables pour être déposés à la suite
« des minéraux qui composent le premier cabinet d'étude.

« La coupole ellyptique qui s'élève au-dessus de la corniche de
« l'attique est enrichie de caissons peints et rehaussés d'or, termi-
« nés par une grande bordure sur le même plan, et surmontée
« d'une corniche sous le plafond.

« Quatre portes en glaces conduisent à des galeries latérales d'une
« étendue immense, destinées à placer les productions minérales
« de la France, rangées par ordre de départements... »

Cette description est encore presque exacte ; la création du Musée Monétaire en 1827 a apporté cependant quelques changements et suppressions. Ainsi le buste de Sage, sur le premier palier de l'escalier, a disparu, ainsi que son cippe ; cet escalier conduit actuellement aux galeries où sont conservés les coins et poinçons des médailles, qui ont remplacé, dans les vitrines, les riches collections minéralogiques exposées au XVIIIe siècle.

Les « bas-reliefs imitant les camées... de M. Forty », qui, d'après Thiéry, se trouvaient dans le cabinet sur le quai, doivent être ces quatre ovales, peints en grisaille, représentant des vases, que l'on voit en haut des trumeaux, dans le cabinet conduisant à la galerie. Nous savons, d'après les comptes de construction, que Forty, « peintre décorateur », fut un des artistes qui travaillèrent à la décoration de l'Hôtel des Monnaies.

Thiéry n'a pas signalé dans son *Guide* une autre grisaille placée dans une arcature, sous la voûte de l'escalier, à l'extérieur de ce cabinet : un lion posant une de ses pattes sur une boule. Cette grisaille est d'ailleurs dans un emplacement où elle n'est guère visible.

Bien que des sommes considérables eussent été dépensées pour la décoration de l'Hôtel des Monnaies, et en particulier pour le « Cabinet de l'École Royale des Mines », on avait jugé inutile de la compléter en commandant à un peintre un plafond destiné à la coupole; peut-être n'avait-on pas prévu cette dépense. Jusqu'en 1892, une toile peinte, d'un caractère banal, déparait le bel ensemble décoratif.

Le plafond qui l'a remplacée, est une composition du peintre J.-J. Weerts, symbolisant le triomphe de l'Exposition Universelle de 1889 ; le point de vue est pris du pont d'Iéna, sur lequel se trouvent de nombreux visiteurs, parmi lesquels on remarque les principaux collaborateurs de l'Exposition. Un vaisseau sort de l'arche du pont ; des figures allégoriques s'y trouvent groupées ; l'une symbolise la Ville de Paris, qui, inspirée par le génie de la France, amène tous les arts à l'Exposition et est acclamée par toutes les nations. Dans le ciel, le Travail et la Paix répandent la fortune sur notre pays.

En terminant la description de cette salle, nous ne pouvons mieux faire, pour rendre à l'architecte Antoine le juste tribut d'éloges qu'il mérite, que de reproduire encore un passage du *Guide* de Thiéry : « La décoration et la distribution de ce cabinet très capital « et traité dans le plus grand goût, fait infiniment d'honneur à « M. Antoine, architecte du Roi, qui en a conçu le plan. Cet objet « complète l'ouvrage de cet artiste, dans l'ensemble de l'Hôtel des « Monnaies construit sur ses dessins, et où il a la satisfaction d'avoir « mis la dernière main. »

Les autres salles du Musée donnent sur le quai, entre l'avant-corps de la façade et la rue Guénégaud ; l'une d'elles, consacrée aux souvenirs numismatiques du premier Empire, est décorée de l'initiale napoléonienne. D'autres salles sont en voie d'organisation. Avant leur annexion au Musée, elles étaient affectées, depuis le XVIIIe siècle, aux appartements de hauts fonctionnaires de l'Administration, ce qui explique comment leur décoration n'a pas été mise, par l'architecte Antoine, en harmonie avec la somptuosité du « Cabinet » de l'Ecole Royale des Mines.

4° **Description des collections**. — **Vestibule d'entrée.** — *Grandes vitrines.* — Vitrine de gauche. — Balances diverses pour peser les monnaies (époque de Louis XVI et postérieures). — Essais de Lucy pour la pièce de 10 centimes, poinçons et coins (1838). — Plaque de plomb portant des empreintes de coins monétaires poitevins des Xe et XIe siècles, au type du monogramme carolingien et à la

légende METVLLO ; trouvée dans les fouilles des anciens remparts de Saintes en 1887 (don de Mgr Julien Laferrière). — Cachet-breloque des monnayeurs de la Monnaie de Paris, XVIIIe siècle (don de M. A. de Barthélemy). — Cachet de Childéric (reproduction). — Modèle de lingotière (système Levol). — Spécimens d'alliages. — Modèle de l'essai de monnayage en virole brisée par les sieurs Mahault (1815). — Modèle ancien de presse pour l'emballage des monnaies dans des tonneaux, etc.

Vitrine de droite. — Balances chinoises pour peser les monnaies ; lingots ou sabots chinois (moulages). — Ligatures de sapèques. — Ancien petit laminoir en fer et creusets trouvés dans l'abbaye des Templiers, commanderie des Épaux (commune de Meurzac, Charente-Inférieure, don de M. Bouchemousse). — Moules et creusets trouvés dans les combles de la sacristie de l'église de Gassicourt, en 1902 (don de M. E. Grave). — Spécimens de la fabrication des médailles et des monnaies d'or, d'argent et de bronze (lingots, lames, flans, pièces frappées). — Plaques de cuivre avec empreintes monétaires des rois de Suède, Charles XII (1711), Frédéric Ier (1747) et Adolphe-Frédéric (1759). Ces plaques, connues sous le nom de *platmynt*, furent mises en circulation par le gouvernement suédois, pour aider à écouler les produits des mines de cuivre.

Dans le même vestibule se trouvent deux intéressants instruments monétaires, un modèle d'ancien *mouton* et un *balancier* du commencement du XIXe siècle. Ce balancier porte deux inscriptions gravées : 1° INVENTÉ EN L'AN 1803 PAR PH. GENGEMBRE INSPECTEUR GÉNÉRAL DES MONNAIES ; 2° BRONZE DES CANONS PRIS SUR LES RUSSES A AUSTERLITZ, 2 XBRE 1805.

Ainsi que le font connaître ces inscriptions, ce balancier, inventé par Philippe Gengembre, un mécanicien célèbre de son temps, a été fondu avec le bronze de canons pris pendant la campagne de 1805. Nous savons dans quelles conditions plusieurs instruments analogues ont pu être fabriqués.

Gaudin, duc de Gaëte, ministre des Finances sous le premier Empire, raconte dans le *Supplément* de ses Mémoires un entretien qu'il eut avec le vainqueur d'Austerlitz.

« Les bulletins de l'armée, qui donnaient l'état des prises énormes d'artillerie faites sur l'ennemi, me firent naître l'idée de m'appliquer une faible partie de ces dépouilles. Je n'eus donc, au retour de l'Empereur, rien de plus pressé que de le prier de m'abandonner une vingtaine de canons.

« Vingt canons! Et pour quel usage ? Est-ce que vous auriez, ajouta-t-il en souriant, l'envie de me faire la guerre ? — Oh ! assurément, non, lui dis-je, la partie ne serait pas égale; je voudrais seulement généraliser l'usage du nouveau balancier qui nous réussit si bien, ici, et dont Votre Majesté connaît les avantages. Il est, comme Elle le sait, tout de cuivre, et mon budget n'est pas assez riche pour supporter cette dépense. Toute difficulté disparaîtrait si Votre Majesté voulait bien accueillir ma prière. — Eh mais, Ministre, vingt canons, c'est beaucoup ! — J'estime qu'il ne m'en faudrait pas moins. Mon projet, continuai-je, est d'appeler mes nouveaux balanciers des Austerlitz et de les ceindre d'un collier sur lequel on lira : *Cuivre pris à Austerlitz sur l'ennemi.*

« Ah ! me dit l'Empereur du ton le plus aimable, vous me prenez par la vanité ! Eh bien, vous aurez vos canons. — Ministre de la Guerre ! dit-il alors au général Berthier qui était présent, ainsi que mes autres collègues, vous donnerez des ordres pour que vingt canons, hors de service, soient mis à la disposition du ministre des Finances. »

Grande salle. — Cette grande salle est une salle d'exposition, dans laquelle se trouvent réunies les principales richesses du Musée : la collection des monnaies françaises et des monnaies coloniales, des œuvres des médailleurs contemporains français et étrangers, et quelques séries numismatiques intéressantes au point de vue de l'art ou de la curiosité.

La plupart des vitrines modernes ont été exécutées dans le style Louis XVI ; elles sont soit en bois blanc et doré, soit en acajou, enrichi de cuivres dorés. Ces derniers meubles s'harmonisent avec les merveilleuses vitrines, décorés de rinceaux en plomb doré, faites à l'époque pour l'emplacement qu'elles occupent encore, entre les colonnes, de chaque côté de la porte d'entrée et de la cheminée.

Ainsi que nous l'avons dit, ces vitrines de l'ancienne École Royale des Mines, précieux héritage du XVIIIe siècle, sont dans un état parfait de conservation.

Deux grands vases bleus, en porcelaine de Sèvres, sont placés devant les fenêtres principales qui donnent sur le quai et sur la cour d'honneur.

Nous allons passer en revue les différentes vitrines de cette salle.

Vitrines droites entre les colonnes. — 1° Instruments divers servant à la gravure des coins ; procédés divers du monnayage ancien et moderne.

2° Affinage de l'or et de l'argent ; analyse des métaux.

3° Étalons, poids, mesures, déneraux (poids de monnaies) français et étrangers ; deux matrices (poids) de 16 marcs de la Cour des Monnaies de Lyon (1706 et 1753) ; boîte contenant une balance avec des déneraux ; boîte de déneraux de la Cour des Monnaies de Lyon (1706).

4° Instruments pour la Garantie (marque des ouvrages d'or et d'argent) ; bigornes et instruments pour la contre-marque.

Médailleurs français contemporains. — Les nombreuses œuvres de notre école contemporaine, que leur haute valeur a su faire apprécier en France et a rendues célèbres à l'étranger, sont classées par artistes dans les vitrines de la grande salle et des deux petits cabinets, à droite et à gauche du vestibule d'entrée. Nous les énumérerons successivement, en commençant par les quatre maîtres auxquels nous devons nos nouvelles monnaies : J.-C. Chaplain, qui a gravé les pièces d'or de 20 francs et de 10 francs ; O. Roty, l'auteur de la série d'argent, au type si connu de la *Semeuse ;* J.-B. Daniel-Dupuis, le médailleur mort il y a quelques années, après avoir terminé les coins des pièces de bronze, enfin A. Patey, graveur de la Monnaie, qui a créé les sujets des premières espèces françaises en nickel (25 centimes). Ensuite, pour plus de facilité, nous classerons les artistes par ordre alphabétique. Nous ne citerons que les médailles et les plaquettes qui présentent un intérêt particulier, soit au point de vue de l'art, soit au point de vue du sujet.

1° Œuvres des graveurs des nouvelles monnaies françaises

Chaplain (J.-C). — Les Présidents Mac-Mahon, Carnot, Casimir-Périer, Félix Faure, Émile Loubet. — Expositions universelles de 1867, 1878 et 1900. —

Visite en France de LL. MM. Nicolas II, empereur de Russie, et de l'impératrice Alexandra (1896), par J.-C. Chaplain.
(Musée de la Monnaie.)

Siège de Paris (1870-1871). — Réédification de l'Hôtel de Ville de Paris. — Con-

Talari de Ménélik, empereur d'Éthiopie, par J.-C. Chaplain.
(Musée de la Monnaie.)

grès et Exposition internationale d'Électricité (1881). — Inauguration de l'école des arts industriels de Roubaix (1890). — Visite de l'escadre russe à Toulon

(1893). — Visite de S. M. Nicolas II et de l'impératrice Alexandra en France et à la Monnaie de Paris (1896). — Visite en France de LL. MM. Victor-Emmanuel III et la reine Hélène (1903). — Université de Paris. — Caisse d'épargne de Paris. — Avoués près la Cour d'appel de Paris. — Phare d'Eckmühl. — Portraits de Jules Ferry, Gambetta et Victor Hugo. — Portraits de Marcelin Berthelot, Joseph Bertrand, A. Cornu, Charles Garnier, Ch. Hermite, A. Hervé-Faye, M. Lannelongue, Gustave Larroumet, Louis Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, F. Ravaisson-Mollien, Barthélemy Saint-Hilaire, Albert Sorel, H. Wallon. — Portraits du Dr Ch. Bouchard, du Dr Alfred Fournié, du Dr Pozzi, de J.-L. Pascal, architecte.

Roty (**L.-O.**). — Exposition internationale d'électricité (1881). — Union franco-américaine (1886). — Compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien (1886). — Expositions française à Moscou (1891), internationale de Chicago (1893), coloniale de Rouen (1896), universelle de 1900 et d'Hanoï (1902-1903). — Funérailles de Carnot (1894). — Inauguration du musée social (1895). — Visite des souverains russes à Versailles (1896). — Cinquantenaire de l'École d'Athènes (1898). — Congrès des valeurs mobilières (1900). — Centenaire de la Banque de France (1900). — Agents de change de Paris, de Lille. — Chambres de Commerce de Paris, Lyon et Saint-Nazaire. — Congrès pénitentiaire international (1895). — Œuvre des libérées de Saint-Lazare. — Prisons de Fresnes-lès-Rungis (1898). — Médailles du Ministère de l'Intérieur (actes de dévouement, administration pénitentiaire, sapeurs pompiers). — Médailles de Madagascar, de l'Instruction primaire et des Sociétés de secours mutuels. — Club alpin. — Union centrale des arts décoratifs. — Enseignement secondaire des jeunes filles. — Association pour l'avancement des Sciences. — Art appliqué à l'industrie. — Université de Californie. — Académie de Lyon (Prix Jean Chazière). — Plaquette du cinquantenaire de la maison Christofle. — Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. — Mines de Lens. — Bracelet (centenaire de 1789). — Pièce de mariage (exemplaire serti dans une monture ornée d'émaux translucides de haut-relief, par M. le comte du Suau de la Croix). — Sujets religieux : Jeanne d'Arc, Sainte Geneviève, Vierge, Ange gardien. — Maternité. — In labore quies (plaquette de souvenir). — Portraits de Chevreul, de Gambetta, de Pasteur et de Léon Say. — Portraits de Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie, de H. Lozé, préfet de Police, d'Em. Demagny, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, de Stéphane Dervillé, président du Tribunal de Commerce, de G. Boutmy, directeur de l'École des Sciences politiques, de H. Bouley, président de l'Académie des Sciences, du Dr Brouardel,

Plaquette du Club Alpin, par L.-O. Roty.
(Musée de la Monnaie.)

doyen de la Faculté de Médecine de Paris, d'E. Rousse, membre de l'Académie française, du Dr Léon Gosselin, membre de l'Académie des Sciences, d'Alfred Riche et de Ch. Périer, membres de l'Académie de Médecine, de L.-H. Farabeuf, professeur à la Faculté de Médecine, de J.-R. Lépine, professeur de clinique médicale, de la famille Engel et Koechlin, de Mariani.

Funérailles de Carnot (1894), par L.-O. Roty.
(Musée de la Monnaie.)

Daniel-Dupuis (**J.-B.**) (1849-1899). — Élection de Jules Grévy (1879). — Centenaire de la Révolution française (1889). — Exposition universelle de 1889, médaille commémorative et médaille de l'Administration des Monnaies et Médailles. — Pose de la première pierre du pont Alexandre III, à Paris (1896). — Exposition universelle de 1900, plaquette d'identité et médaille de la Monnaie de Paris (l'Histoire). — Congrès international de Numismatique (1900). — Chambre des Députés. — Secrétariat général des Droites. — Conseils généraux de la Seine, de Seine-et-Oise et de la Gironde. — Conseil d'arrondissement de la Seine. — Conseil municipal de Paris. — Médailles militaires. — Assistance publique. — Alliance française. — Automobile Club. — Horticulture. — La Source. — Le Nid. — Jeanne d'Arc. — Plaquette de mariage. — Menus. — Portraits du médailleur par lui-même, de Mme Félicité Dupuis, d'Ernest Barrias, statuaire, d'A. Boucher, ministre du Commerce, de Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, de Jules Cavelier, statuaire, de Paul Doumer, ministre des Finances.

Congrès international de Numismatique, par J.-B. Daniel-Dupuis.
(Musée de la Monnaie.)

Patey (**A.**), graveur de la Monnaie. — Les ballons dirigeables (1885). — Les habitants de Chantilly à S. A. R. Mgr le duc d'Aumale (1889). — Expositions universelles de Lyon (1894) et de Hanoï (1902-1903). — Les fondeurs; jeton de la Monnaie

de Paris (1900). — 25e centenaire de la Fondation de Marseille (1900). — Avoués près du Tribunal de première instance de la Seine. — Caisses d'épargne d'Angers, de Nevers et du Rhône. — École supérieure de Commerce de Lyon. — Conservatoire des Arts et Métiers. — Société de tir de Lyon. — Portraits du roi de Siam et du schah de Perse. — Portraits de Barye, sculpteur, de Pasteur, de Roty, médailleur, du Dr Léon Labbé et de Georges Perrot, directeur de l'École normale supérieure.

Les ballons dirigeables (1885), par A. Patey,
(Musée de la Monnaie.)

2e Œuvres des autres médailleurs français contemporains.

Baudichon (**R.**). — Chambre de Commerce de Blois. — Anciens élèves du lycée de Saint-Omer. — Semeur. — Premiers pas. — Noces d'argent. — Photographie. — Régates. — Dessin. — L'Étude.

Borgeaud (**M**me). — Société nationale d'horticulture de France. — Méditation.

Borrel (**A.**). — Expédition de Chine et de Cochinchine (1860-1862). — Régie des Monnaies (1879). — Centenaire de l'École des Langues Orientales (1895). — Ministères de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie. — Ligue française de l'enseignement. — Colombophilie. — Pêche. — Portraits de Claude Bernard, de Paul Bert, d'Auguste Challamel, de Charles Forest, sénateur, de Henri Martin, de Charles Schefer, administrateur de l'École des Langues Orientales, de Victor Hugo. — Grande plaque pour le cinquantenaire de M. et Mme L.-J. Desjardins.

Bottée (**L.**). — Guerre du Chili contre le Pérou et la Bolivie (1884). — Exposition universelle de 1889. — Progrès dans la fabrication des monnaies (1889). — Expositions de Québec et de Saint-Louis (1904). — Inaugurations du nouveau port de Calais (1889) et du port de Tunis (1893). — Muséum d'Histoire naturelle, centenaire (1893) ; inauguration des nouvelles galeries (1898). — Centenaire de l'Internat (1902). — Direction de l'enseignement primaire du département de la Seine. — Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation. — Comité français des Expositions à l'étranger. — Société des architectes diplômés. — Société

Victor Hugo, par A. Borrel.
(Musée de la Monnaie.)

des Parisiens de Paris. — A la Science. — Aux poètes sans gloire. — Portraits du Dr F. Guyon et du Dr Ph. Panas.

Bourgeois (**Maximilien**) (1839-1901). — Élection de Jules Grévy (1885), de Carnot (1887) et de Casimir-Périer (1894). — Centenaire de la République française (1892). — Centenaire de l'École Polytechnique (1894). — Centenaire de la Chambre des députés au Palais-Bourbon (1898). — Médailles des sénateurs et des députés. — Portraits de Paul Delisse, musicien, professeur au Conservatoire, de Victor Plessier, ancien député, de J. Thomas, statuaire.

Cariat (**L.**). — Canots automobiles. — Saint-Jérôme. — Saint-Hubert.

Chapu (**A.**) (1833-1891). — Grands médaillons fondus : Église du Sacré-Cœur à Montmartre ; portraits d'Émile Trélat et de E. Vaudremer, membre de l'Institut.

Charpentier (**Alexandre**). — Société des amis de la médaille française. — Société des amis des livres (Portrait du duc d'Aumale). — Société d'agriculture, sciences et arts de Douai. — Cinquantenaire de la maison Larousse. — Peinture. — Maternité. — Maçons et tailleurs de pierre. — Portraits du Dr Ernest Besnier (Hôpital Saint-Louis) et du Dr Potain.

Coudray (**L.**). — Modèles et pièces frappées : Union coloniale. — Jeton des notaires. — Médailles pour la police municipale rurale et pour les employés de l'octroi. — Gallia tutrix. — Agriculture. — Automobiles. — Discobole. — Escrime. — Flore. — Orphée. — Sports. — Viticulture. — Mutualité.

La Musique, par Degeorge.
(Musée de la Monnaie.)

Croce-Lancelot (**Mme**). — Portraits du président Loubet (1904), du roi Humbert Ier, de la reine d'Italie Marguerite de Savoie, du pape Léon XIII.

Degeorge (**Ch.**) (1837-1888). — Communications aériennes (1870-1871). — A la mémoire des élèves de l'École des Beaux-Arts morts pour la patrie (1870-1871). — Service des phares et balises. — Église Saint-Pierre de Montrouge. — Société des amis des arts de Lyon. — Chevaux. — La Musique.

Deschamps (**Léon**). — Médaille des députés. — La Pensée. — Portrait d'Émile Combes (1905). — Jean Fouquet. — Gutenberg.

Dubois (**Alphée**) (1831-1905). — Baptême du Prince impérial (1860). — Réception des ambassadeurs de Siam au palais de Fontainebleau (1861). — Inauguration de l'église Saint-Augustin (1868). — Centenaire de Napoléon Ier (1869). — Analyse des protubérances solaires. — Proclamation de la République (1870). — Mission scientifique au cap Horn (1882-1883). — Élection du président Carnot (1887). — Inauguration de la mairie du Xe arrondissement. — Troisième centenaire des Gobelins (1901). — Portraits de François Arago, C. Becquerel, E. Chevreul, J.-B. A. Dumas, Camille Flammarion, Gréard, recteur de l'Université de Paris, J. Leverrier, H. Milne-Edwards, Pasteur, Ch.-Ad. Wurtz.

Dubois (**Henri**). — Exposition universelle de 1889 (Congrès internationaux). — Élection du président Loubet (1899). — Médaille des sénateurs. — Médailles des villes de Bordeaux et de Nantes. — Caisse d'Épargne de Bordeaux. — Bracelet. — Sujets divers de sports, de chasse, d'agriculture, etc. — Portraits de R. Cagnat, membre de l'Institut, d'Alphée Dubois, médailleur, du président Krüger.

Dupré (**Georges**). — Société de géographie commerciale de Saint-Étienne. — Hospices civils de Saint-Étienne. — Union des Sociétés de tir. — Centenaire des Mines de Bruay. — Salut au soleil. — Rédemption. — Angelus. — Méditation. — Souvenir. — La gravure en médailles. — Centenaire d'Hector Berlioz (1903). — Portrait d'Albert Coquillon.

Lagrange (**J.**), ancien graveur de la Monnaie. — Annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France (1860). — Inauguration du Palais de Justice de Paris (1874). — Inauguration de l'Opéra de Paris (1875). — Instruction populaire. — Semeur. — Milon de Crotone. — Dessin. — Mineur.

Lechevrel (**A.**). — Tête de la République française. — Hommage aux graveurs. — L'Histoire enregistre les découvertes de l'Archéologie. — Portraits des présidents Félix Faure et Carnot. — Portrait de Roger Marx, inspecteur général des Beaux-Arts.

Lefebvre (**H.**). — Mutualité des Peigneurs (1896). — Société des Sciences de Lille (1902). — Institution des jeunes aveugles. — Chambres de Commerce de Lille, Roubaix et Tourcoing. — Création d'un nouvel hôpital à Roubaix. — Portraits de H. Schneider, des membres de la famille Agache. — 25e anniversaire du mariage de M. P. de Schlumberger et Marguerite de Witt.

Legastelois (**J.-P.**). — Foire de Paris. — Insigne des conseillers municipaux. — Enseignement. — Naissance. — Maternité. — Mutualité. — Canots automobiles.

Lemaire (**Georges**). — Inauguration de la caserne des Célestins, à Paris (1898). — Ville de Montélimar (Concours musical) 1902. — Médailles coloniales. — Portrait de Gustave Liotard-Vogt, directeur général de l'Enregistrement.

Levillain (**F.**) († 1905). — Exposition Universelle de 1889. — Junon. — La Terre. — Sujets et scènes mythologiques. — Modèle de la marque de la Manufacture de Sèvres.

Moria (**Mlle B.**). — Au village.

Mouchon (**L.-E.**). — Lazare Carnot, organisateur de la Victoire. — Souvenir. — Sujets allégoriques du Printemps et de l'Automne (cendriers). — Portrait de la reine de Hollande Wilhelmine. — Portrait du négus Ménélik. — Médaillon de Charles Gerson (1899). — Portrait de J. de Selves, directeur général des Postes et Télégraphes.

Pillet (**Ch.**). — Exposition internationale du centenaire de la lithographie. — Chambre de Commerce de Cambrai. — Assistance publique (Enfants assistés). — Chapelle de la rue Jean Goujon. — Agriculture. — Portraits de V. Cornil et de Santos Dumont.

Ponscarme (**H.**) (1827-1903). — Annexion des communes suburbaines de Paris (1859). — Statue de Napoléon Ier sur la colonne Vendôme (1863). — Élection du président Félix Faure (1895). — Portraits de Charles III, prince de Monaco, de

Jules Brame, député, de Charles Lucas, membre de l'Académie des Sciences morales, de Jules Méline, de Joseph Naudet, d'Edgar Quinet, de Charles Rameau, député.

Prud'homme (**G.**). — Troisième centenaire de l'édit de Nantes (1898). — Troisième centenaire de l'Académie de Montauban (1900). — Conseil municipal et Caisse d'Épargne de La Rochelle. — Concours musical (Ville de Paris). — Source et enfant pêcheur. — Portraits d'Émile Combes, du Dr J.-B. Duguet, de V. Hanot.

Richer (**Dr Paul**). — XVe Congrès international de Médecine (1906). — Portraits du Dr Raphaël Blanchard, du Dr A. Chauveau, d'E.-J. Marey, de Bénédict Teissier.

Roiné (**J.-E.**). — L'Exposition Universelle de 1900 (d'après le tableau de Besnard). — Cinquantenaire du Comptoir central de Crédit de Paris (1903). — Ligue des Droits de l'homme. — Mariage. — Naissance.

Soldi (**Em.**) (1846-1906). — A la mémoire des victimes de l'invasion (1870-1871). — Cinquantenaire de la photographie (1889). — Association générale des étudiants de Paris (1892). — Société des gens de lettres (La Pensée anime l'Univers).

Tasset (**P.**). — Aéronautes du Siège de Paris. — Médaille des Postes et Télégraphes. — Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices, à l'effigie de Charles-Robert (1827-1899). — Statue de Gambetta, à Sèvres, près de Ville-d'Avray. — Portrait d'Edmond Hébert, membre de l'Institut.

Vernier (**S.-E.**). — Inauguration du monument de Gambetta sur la place du Carrousel, à Paris (1888). — Inauguration du monument d'Auguste Comte (d'après Injalbert) sur la place de la Sorbonne (1902). — Société des Amis des Livres (portrait d'Eugène Paillet, président). — Buste de la République Française. — L'Archéologie. — Dupleix, commandant des Établissements français de l'Inde (mort en 1763). — Portraits du Khédive d'Égypte, d'Urbain Bouriant, directeur de l'Institut français d'archéologie du Caire, de Pierre Laffitte, directeur du Positivisme, du commandant Marchand, de Jacques de Morgan, directeur général des Antiquités de l'Égypte, d'Eugène Spuller. — Portraits d'enfants.

République Française, par S.-E. Vernier. (Musée de la Monnaie.)

Vernon (**F. de**). — Centenaire de la Marseillaise (1892). — Quatorzième centenaire du baptême de Clovis (1896). — Mariage du duc d'Orléans (1896). — Arrivée de la flotte russe à Cherbourg (1896). — Centième anniversaire de la réunion de Mulhouse à la France (1898).

Palace-Hôtel de Paris (1899). — Exposition Universelle de 1900 (plaquette des Sports). — XIIIe Congrès de Médecine (1900). — Banquet des maires (1900). — Inauguration des nouveaux bâtiments de la Bénédictine de Fécamp (1900). — Centenaire du Code civil (1900). — Exposition internationale de Glasgow (1901). — Inauguration des bains d'Évian (1902). — Congrès international de la Tuberculose (1905). — Médaille de la Cour d'Appel. — Université de Paris. — Chambre de Commerce de Nantes. — Amis des Arts de Pau. — Société d'Horticulture de Montmorency. — Solidarité. — Union des Yachts de France. — Cyclisme. — Ève. — Liseuse. — Dé. — La nuit (cendrier). — Sujets religieux divers. — Portraits de la reine Louise de Danemark, d'E. Boutry, du Dr Charcot, de H. Danger, d'Ernestine Danjard et de Clémence de Vernon, de P.-P. Dehérain, membre de l'Institut, de Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce de Paris, de V. Frachon, d'Albert Gaudry, paléontologiste, d'A.-Ch. Grémiaux, de René Nagelmackers, de Marcel Renault, du Dr Albert Robin, du Dr Terrier, de Waldeck-Rousseau.

Yencesse (**O.**). — Répression du braconnage. — Minette et Manette. — Le Baiser (une mère embrassant son enfant). — Portraits de Joseph Magnin, d'Edm. Piot, de Richard Wagner.

Médailleurs étrangers contemporains. — Dans quatre vitrines se trouvent des spécimens de l'art étranger, classés par pays.

Belgique. — Œuvre de *G. Devreese* (Le roi Léopold II ; portraits du comte de Nédonchel, d'E.-J. Soil, d'A. Huart-Hamoir, bourgmestre de Schaerbeek, de Delarey, le héros boer ; l'Invention du Dessin, plaquette de la Société hollando-belge des amis de la médaille) ; œuvres de *Ed. Geerts*, *J. Lagae et Wolfers*, *Lemaire*.

Hollande. — Œuvres de *Bart*, *Kamp*, *Koehler*, *Junger*, *Makking*, *Menger*, *Pander*, *Schammer*, *Wienecke*, etc. ; collection de médailles frappées sous la direction de M. Begeer, d'Utrecht.

Autriche-Hongrie. — Œuvres d'*Anton Scharff*, *Tautenhayn* senior et junior, *St. Schwartz*, *Rudolf Marschall*, *X. Paulik*, *Kafka*, *Mylsbek*, *Andreas Neudeck*, *R. Neuberger*, *Sucharda*, *Szarnowsky*, *Waktaw*.

Allemagne. — Œuvres de *A. Bœrsch*, *Rudolf Bosselt*, *J. Kowarzik*.

Suisse. — Œuvres de *Hans Frei* (village suisse à l'Exposition Universelle de 1900 ; portrait d'Ernest Stuckelberg) ; œuvres de *J. Kaufmann*, *F. Landry*.

Angleterre. — Œuvres de *F. Boucher*, d'*Allan Wyon*.

Italie. — Œuvres de *D. Trentacoste*.

Espagne et Portugal. — Médailles diverses.

Russie. — Médailles du Couronnement de l'empereur Nicolas II (1896) ; médailles de la Monnaie de Saint-Pétersbourg (vue du monument) ; œuvres de *Trojanowski*.

Suède. — Œuvres de *E. Lindberg*, de *S. Nilson*.

Amérique. — Œuvres de *V.-D. Brenner* : portrait du peintre Whistler ; transfert des cendres de l'amiral Paul Jones ; portraits divers.

Médailles françaises diverses. — On voit exposé, dans une vitrine, un choix des plus beaux spécimens des médailles françaises, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, ce qui permet au public de suivre, à travers les siècles, le développement de l'art de la médaille dans notre pays.

Une autre vitrine est consacrée aux reproductions de médailles et de sceaux français, choisis parmi les plus remarquables au point de vue artistique ou historique (Don de M. le comte de Beauchamp) ; on a joint à cette collection diverses médailles et des jetons français du XVe au XVIIIe siècle (originaux), ainsi que des épreuves en platine de médailles françaises du XIXe siècle.

Collections diverses de monnaies et médailles. — Une vitrine ovale est spécialement consacrée aux médailles des présidents de la République ; une autre contient des souvenirs numismatiques franco-américains : médailles françaises aux effigies de Washington, de Paul Jones, de Franklin, de Suffren, de Lafayette, médailles de la bataille de Cowpens, toutes entourant le médaillon du *Deuxième centenaire de la naissance de Benjamin Franklin* (œuvre de MM. Saint-Gaudens), exemplaire unique en or offert à la République Française par la Nation américaine.

Une vitrine en acajou, décorée de cuivres, de style Louis XVI, renferme une belle collection de lingots monétaires indo-chinois du règne de Kieng-Hung (1740-1786), au règne de Tu-Duc (1847-1883), ainsi que des médailles, des sapèques et d'anciennes monnaies du Cambodge.

On a réuni dans deux petites vitrines ovales, des monnaies chinoises ou circulant en Chine : curieux sabots sycee de Shanghaï et du Yangtsé ; chopped dollars ; monnaies de Canton ; nouvelles

sapèques de cuivre ; monnaies chinoises en argent frappées à Tchen-tou, dans le Ssé-Tchouan, à l'effigie de l'empereur ; ces pièces sont

Paul Jones, amiral américain (1779).
(Musée de la Monnaie.)

imitées de la roupie, de la demie-roupie et du quart de roupie de l'Inde anglaise et sont destinées à leur faire concurrence au Thibet

Benjamin Franklin (1784).
(Musée de la Monnaie.)

(Don de M. Bons d'Anty, consul de France en Chine) ; des monnaies du Japon (plaques d'or anciennes poinçonnées, lingots monétaires, monnaies courantes) ; de Corée (sapèques) ; du Siam (lingots monétaires ronds poinçonnés et monnaies courantes).

Monnaies françaises[1]. — Deux belles vitrines de style Louis XVI, en acajou et ornées de cuivre, contiennent les différentes séries de

Monnaie gauloise de l'Est (argent). — Tiers de sou d'or de Dagobert. — Denier d'argent de Charlemagne, frappé à Tours.

monnaies françaises. Cette collection comprend, pour l'époque la plus ancienne, quelques spécimens de monnaies gauloises, en argent et en bronze ; des tiers de sou d'or mérovingiens portant les

Denier d'argent de Henri Ier, frappé à Châlon-sur-Saône. — Denier d'argent de Louis VII, frappé à Bourges.

noms de monétaires et de localités diverses de notre pays (Autun, Chalon-sur-Saône, Evreux, Laon, Nantes, Rouen, Troyes, Wic, etc.) ; puis une intéressante suite de deniers carolingiens, en argent, frappés

Gros tournois de saint Louis (argent). — Agnel de Louis X (or).

dans l'atelier du Palais et dans différents ateliers, classés géographiquement d'après les divisions de la Gaule au xe siècle.

[1] Nous donnons la reproduction des principaux types monétaires, qui figurent dans la collection des monnaies françaises exposées au Musée de la Monnaie.

La collection devient plus riche et plus complète à partir de l'époque capétienne. Aux *deniers* et *oboles* des xe et xie siècles, qui

Florin Georges de Philippe VI (or). — Franc à cheval de Jean le Bon (or).

étaient les seules monnaies courantes, vient s'ajouter une nouvelle monnaie d'argent, le *gros tournois* de saint Louis, qui eut une vogue

Franc à pied de Charles V (or). — Salut de Henri VI, roi de France et d'Angleterre (or).

immense et fut imité dans toute l'Europe ; il valait douze deniers tournois.

La monnaie d'or reparut sous ce règne, par la frappe du *denier*

Royal de Charles VII (or). — Écu d'or de Louis XI.

d'or, dont on ne connaît que quelques exemplaires et qui n'a pu encore figurer dans les collections du Musée de la Monnaie.

Pendant les règnes suivants, en même temps que de nombreux types nouveaux de monnaie d'argent, *deniers tournois*, *doubles parisis*

et *doubles tournois*, *mailles*, *blancs*, etc., on frappe successivement de nouvelles espèces d'or ; sous Philippe le Hardi (1270-1285) et

Écu d'or au porc-épic de Louis XII. — Teston du Dauphiné de François Ier (argent).

sous Philippe IV le Bel (1285-1314), la *masse*, le *petit royal*, l'*agnel ;* sous Philippe VI (1328-1350), le *denier d'or à l'écu*, ou écu d'or,

Double henri de Henri II (or). — Douzain de Henri II (1553) (billon).

le *denier d'or au lion*, ou lion d'or, le *pavillon d'or*, le *double royal*, *l'ange*, *le florin georges*, représentant saint Georges terrassant

Teston de Charles IX (1573) ; piéfort, face (argent). — Franc de Henri III (1577) ; piéfort (argent).

le dragon, la *chaise ;* sous Jean le Bon (1350-1364), le *mouton*, le *franc à cheval*, le *florin ;* sous Charles V (1364-1380), le *franc à pied ;* sous Charles VI (1380-1422), le nouvel *écu d'or*, l'*écu*

heaumé. Pendant la domination anglaise, sous Henri V (1415-1422) et Henri VI (1422-1453) furent frappés des *saluts* et des *angelots*.

A partir de la fin du règne de Louis XII (1498-1515) apparaissent

Franc de Charles X (le cardinal de Bourbon), 1590 (argent). — Franc de Henri IV (1607); piéfort, face (argent).

les premières monnaies d'argent à flan épais, imitées des pièces italiennes, les *testons*, ainsi dénommés à cause de la *teste* du roi qui s'y trouvait représentée. Des spécimens de *testons* et *demi-testons* de François Ier (1515-1547) présentent des types très différents

Écus de Louis XIII pour la France (1643) et pour la Catalogne (1642) (revers) (argent).

de l'effigie royale ; cette variété est due à l'inhabileté des graveurs attachés aux divers ateliers provinciaux.

Henri II (1547-1559), fit frapper à la Monnaie du Moulin, où il avait établi le *balancier* et les divers instruments achetés à un orfèvre d'Augsbourg, une nouvelle monnaie d'or, le *henri*, dont il existe des *doubles* et des *demis*.

Aux testons, le roi Henri III (1574-1589) substitua une nouvelle

pièce d'argent, le *franc* et ses divisions ; il fit également fabriquer des espèces d'argent, valant le quart et le huitième de l'écu d'or.

On peut voir dans la vitrine un spécimen du *franc* de Charles X, le roi de la Ligue (1589-1590), et les piéforts du franc et du demi-franc à l'effigie de son adversaire et successeur, Henri IV (1589-1610).

A la fin du règne de Louis XIII (1610-1643), eut lieu une transfor-

Écu aux trois couronnes de Louis XIV (1709) ; argent. — Double louis de Louis XIV (1644) ; piéfort ; or. — Double louis de Louis XV, dit de Noailles (1716) ; or.

mation complète du système monétaire, par suite de la création du *louis* d'or et de l'*écu* d'argent, et de leurs multiples divisions, toutes pièces frappées au balancier du Louvre, sous la direction du graveur général Jean Varin et avec des coins dont il avait gravé les poinçons. De beaux exemplaires de ces monnaies se trouvent dans la collection du Musée, telles les pièces de 10 *louis* et divisions de Louis XIII.

Pour les règnes suivants, mentionnons les piéforts d'or et d'argent des diverses espèces de Louis XIV (1643-1715) et les monnaies frappées pour la Flandre et à Strasbourg sous ce règne ; les *louis* dits de *Noailles*, à la *croix de Malte* et *aux lunettes*, de Louis XV

(1715-1774) ; les *louis* aux écussons carrés, l'essai de l'*écu*, dit de *Calonne*, gravé par Droz, à l'effigie de Louis XVI (1774-1789). C'est sous ce règne que, par édit du 30 octobre 1785, fut fixé le rapport légal de 15 et demi entre l'or et l'argent.

Écu de Louis XVI, dit de Calonne (1786) ; argent. — Écu constitutionnel, an IV (1792) ; revers (argent). — Pièce de 5 francs (an X) ; argent. — Pièce de 20 francs de Marengo, République Piémontaise (an IX) ; or. — Pièce de 5 francs de Bonaparte, premier consul (an XI) ; argent.

La période constitutionnelle du règne de Louis XVI marque la transition entre l'ancien système monétaire et le système actuel.

Les lois du 16 vendémiaire an II (7 octobre 1793), 28 thermidor,

an III (15 août 1795), 3 brumaire an V (24 octobre 1796) furent complétées par la loi du 7-17 germinal an XI (28 mars-7 avril 1803) qui reste la bàse principale de notre système monétaire moderne,

Pièce de 20 francs (or), par J.-C. Chaplain.
(Musée de la Monnaie.)

et qui, par ses dispositions maintint le rapport légal de 1 à 15 et demi entre l'or et l'argent, rapport établi en 1785.

Pièce de 10 centimes (bronze), par J.-B. Daniel-Dupuis.
(Musée de la Monnaie.)

En ce qui concerne les monnaies d'or, des pièces de 40 et 20 francs furent frappées depuis l'an XI (1802-1803) ; la pièce de 40 francs

Pièce de 2 francs (argent). par L.-O. Roty.
(Musée de la Monnaie).

cessa d'être fabriquée en 1840 ; la pièce de 10 francs apparut en 1850 ; celle de 5 francs en 1854 et celles de 100 et 50 francs en 1855.

Pour l'argent, la pièce de 25 centimes fut supprimée en 1849 ;

une pièce de 20 centimes fut alors frappée jusqu'en 1869 (quelques exemplaires ont été fabriqués en 1889).

Les nouveaux types monétaires comprennent les pièces de 20 francs et 10 francs en or, gravées par M. J.-C. Chaplain (1899 et suiv.) ; les

Pièces de 25 centimes (nickel), ancien et nouveau types, par A. Patey.
(Musée de la Monnaie.)

pièces de 2 francs, 1 franc et 50 centimes et l'essai de la pièce de 5 francs, dont les modèles sont de M. O. Roty (1897 et suiv.). C'est à J.-B. Daniel-Dupuis, que l'on doit les sujets de la série de bronze 10, 5, 2 et 1 centime (1898 et suiv.).

Les pièces récentes en nickel, de 25 centimes (rondes et à 22 pans) sont l'œuvre du graveur de la Monnaie, M. A. Patey.

Monnaies des colonies françaises. — Les monnaies des colonies forment un ensemble intéressant par leur diversité. Anciennes

Bon de Caisse de la Martinique, par A. Borrel.
(Musée de la Monnaie.)

monnaies et monnaies actuelles de la Tunisie, conformes au système français (20 fr., 10 fr., en or, 2 fr. 1 fr., 50 cent. en argent ; 10, 5, 2 et 1 centime en bronze) ; monnaies d'argent et de bronze de la Grande Comore, des Iles de France et de Bourbon ; bons de Caisse (1 fr. et 50 cent. en nickel) de la Réunion (gravées par Lagrange).

Séries des colonies d'Amérique : Iles sous le Vent, Saint-Domingue, Cayenne, La Martinique (Bons de Caisse en nickel, 1 fr. et 50 centimes, gravés par A. Borrel), La Guadeloupe (Bons de Caisse en nickel de 1 fr. et de 50 centimes, gravés par A. Patey).

Piastre de l'Indo-Chine, par Barre.
(Musée de la Monnaie.)

Monnaies de l'Inde française et de l'Indo-Chine (piastre, 1/50e, 1/20e et 1/10e de piastre en argent, 1/100e de piastre et sapèque en bronze) ; cette série indo-chinoise se termine par la nouvelle sapèque en zinc, frappée en 1905 à la Monnaie (1/600e de piastre).

Petite salle, conduisant aux autres salles du Musée (ancien Cabinet

Cent de l'Indo-Chine, par J.-B. Daniel-Dupuis.
(Musée de la Monnaie.)

des Essais). — Une vitrine contient les dernières médailles frappées à la Monnaie et la collection de la Société des Amis de la Médaille.

Aux murs sont accrochés deux plaques en cuivre, sur lesquelles sont frappés les poinçons de la marque d'or et de la marque d'argent sous la régie de Jean-Baptiste Clavel et sous la régie de Jean-Baptiste Fouache (XVIIIe siècle) ; une gravure donnant la vue extérieure de

l'Hôtel des Monnaies et de la vue de la grande salle au XVIIIe siècle (École Royale des Mines), par Née, d'après Meunier. On pourra se rendre compte que la décoration de cette belle salle n'a subi presque pas de modifications depuis cette époque.

Portraits de Pierre Grassin, directeur général des Monnaies (gravure de Lépicié, d'après Largillière) ; de Jacques Roëttiers, graveur et orfèvre du Roi (gravure de Saint-Aubin (1771), d'après Cochin) ; de Robert de Cotte, architecte du Roi, père de Jules-Robert de Cotte, directeur de la Monnaie des Médailles (gravure d'Antoine Trouvain d'après Tortebat).

Plan manuscrit des fondations de l'Hôtel des Monnaies (XVIIIe siècle) ; épreuve en étain du sceau de Louis XVIII, par N.-P. Tiolier, graveur général des Monnaies ; aquarelle reproduisant d'anciens instruments monétaires (par Tiolier, 1833).

Salle des médailleurs antérieurs à la Révolution. — Dans cette salle sont réunies toutes les séries de médailles françaises (épreuves assez anciennes, mais non du temps) classées chronologiquement, depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime ; les originaux ont été frappés à la Monnaie du Moulin, puis à la Monnaie des Médailles, au Louvre, et constituent l'admirable *histoire métallique*, qui nous a conservé le souvenir des événements célèbres de la monarchie.

Différents souvenirs des temps passés ont été réunis dans cette salle : un joli balancier de l'époque de Louis XVI ; une belle pendule du temps de Louis XIV ; deux beaux portraits, ceux de Nicolas de Launay, le célèbre directeur de la Monnaie des Médailles à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, et de Pierre Rousseau, directeur général des Monnaies (1683-1717), et un intéressant tableau du XVIIe siècle, représentant l'illustre graveur Jean Varin montrant une médaille à l'effigie d'Alcibiade à Louis XIV enfant ; il est signé : *F. Marius pingebat ;* l'auteur est sans doute ce François Lemaire, dit le *petit Lemaire*, qui mourut en 1688.

Ce tableau fut acheté en 1812 pour la Monnaie des Médailles, en vue d'orner le Cabinet dans lequel les coins étaient exposés.

Deux gravures anciennes reproduisant les portraits de Nicolas de

Launay, directeur de la Monnaie des Médailles (gravure de Fr. Chereau (1719), d'après Hyacinthe Rigaud), et de Joseph Roëttiers, graveur général des Monnaies (gravure de C. Vermuelen (1700), d'après Largillière).

Toutes les médailles sont exposées dans des vitrines blanches, de style Louis XVI, qui les mettent en valeur et qui permettent d'apprécier le talent souple et varié des nombreux graveurs qui

Jean Varin montrant une médaille à Louis XIV enfant. (Peinture de François Lemaire ?). (Musée de la Monnaie.)

ont travaillé à la Monnaie du Moulin et à la Monnaie des Médailles.

Nous citerons les pièces principales de ces séries, dont l'ensemble permet d'étudier le développement de l'art de la médaille française pendant près de trois siècles.

Règne de Charles VIII (1483-1498). — Conquête du royaume de Naples.

Règne de Louis XII (1498-1515). — Louis XII, duc de Milan. — Le cardinal d'Amboise.

Règne de François Ier (1515-1547). — Le Concordat. — Bataille de Marignan (1515). — Traité avec l'Angleterre.

Règne de Henri II (1547-1559). — La gloire du Roi. — Alliance avec l'Allemagne. — Ligue contre Charles-Quint. — Conquêtes de de Henri II. — Diane de Poitiers. — Défense de Metz (1552). — Catherine de Médicis. — Le connétable Anne de Montmorency. — Mariage du Dauphin (François II) avec Marie Stuart).

Portrait de Pierre Rousseau, directeur général des Monnaies (1683-1717).
(Musée de la Monnaie.)

Règne de François II (1559-1560). — Paix avec l'Angleterre. — Antoine, roi de Navarre.

Règne de Charles IX (1560-1574). — Devise du Roi. — La Saint-Barthélemy (1572). — Élisabeth d'Autriche, reine de France. — Henri, duc d'Anjou, roi de Pologne (Henri III).

Règne de Henri III (1574-1589). — Devise du Roi. — Louise de Lorraine, reine de France. — Le chancelier de Birague. — Le cardinal de Guise. — Fondation de l'ordre du Saint-Esprit (1579). —

Le chancelier Hurault de Cheverny. — Renouvellement de l'alliance avec les Suisses (1582). — Paix avec la Ligue.

Règne de Henri IV (1589-1610). — Le cardinal de Bourbon (Charles X). — Bataille d'Ivry (1590). — Maximilien de Béthune, duc de Sully, grand-maître de l'Artillerie de France. — Naissance du Dauphin (Louis XIII). — Sacre de la reine Marie de Médicis (1610).

Règne de Louis XIII (1610-1643). — Régence de la Reine Mère. — Le cardinal de Richelieu. — Vœu de Louis XIII. — Naissance du Dauphin (Louis XIV) 1638. — Le Val-de-Grâce. — Mort de Louis XIII (1643).

Règne de Louis XIV (1643-1715). — Régence de la Reine Mère, Anne d'Autriche (1643). — Bataille de Rocroi (1643). — Prise de trente villes (1644). — Prise de Dunkerque (1646). — Prise d'Ypres (1648). — Paix de Westphalie (1648). — Le Val-de-Grâce (1650). — Majorité de Louis XIV (1651). — Retour du Roi à Paris (1652). — Villes remises sous l'obéissance du Roi (1653). — Prise de Belfort (1654). — Sacre du Roi (1654). — Établissement de l'Hôpital Général (1656). — Réception de la reine Christine de Suède à Paris (1656). — Prise de Valence-sur-le-Pô (1656). — Prise de Montmédy (1657). — Entrevue de la Bidassoa et traité des Pyrénées (1659-1660). — Mariage du Roi avec Marie-Thérèse (1660). — Arrivée de la Reine à Paris (1660). — Le Roi prenant la direction des Affaires (1661). — Assiduité du Roi aux Conseils (1661). — Hommage lige rendu à Louis XIV par le duc Charles de Lorraine pour le comté de Bar (1661). — La naissance du Dauphin (1661). — Les édits contre les duels (1662). — Les excuses présentées par les ambassadeurs espagnols au sujet du droit de préséance (1662). — Libéralité du Roi pendant la famine (1662). — Acquisition de Dunkerque (1662). — Devise du Roi : un soleil avec la devise : *Nec pluribus impar*. — Prise de Marsal (1663). — Institution de l'Académie royale des Inscriptions et des Médailles (1663). — Audience du Légat du Pape

Louis XIV, par Thomas Bernard.
(Musée de la Monnaie.)

(1664). — Encouragement aux arts par la création de manufactures royales (1664). — Mort de la reine Anne d'Autriche (1666). — Reprise de l'île de Saint-Christophe (aux Antilles) sur les Anglais (1666). — Règlement pour les boues et les lanternes de Paris (1666). — L'Observatoire de Paris (1667). — Institution de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture à Paris et à Rome (1667). — Prise de Douai (1667). — Prise de Lille (1667). — Canal des Deux-Mers (canal de la Garonne au port de Cette, réunissant la Guyenne au Languedoc) (1667). — Prise de Besançon (1668). — Prise de Dôle (1668). — Paix d'Aix-la-Chapelle (1668). — La Franche-Comté rendue à l'Espagne (1668). — Conquête de la Lorraine (1670). — Rétablissement de la Marine (1670). — Institution de l'Académie royale d'Architecture (1671). — Passage du Rhin (1672). — Prise des retranchements de l'Yssel pendant la guerre de Hollande (1672). — L'Académie

Réduction de Strasbourg (1681).
(Musée de la Monnaie.)

Réception des ambassadeurs du Siam (1686).
Institution de l'ordre militaire de Saint-Louis (1693).
(Musée de la Monnaie.)

française au Louvre (1673). — Seconde conquête de la Franche-Comté (1674). — Défaite des Hollandais à la Martinique (1674). — Tranquillité des Mers (1674). — Vains projets des Hollandais (1674). — Les Allemands chassés de l'Alsace (1675). — Levée du siège de Maestricht (1676). — Bataille de Cassel (1677). — Prise de Gand (1678).

— Bataille de Saint-Denis en Hainaut (1678). — Mariage de Marie-Louise d'Orléans avec Charles II d'Espagne (1679). — Mariage du Dauphin avec Anne-Marie de Bavière (1680). — Réduction de Strasbourg (1681). — Naissance du duc d'Anjou (1683). — Victoire sur les Algériens ou le bombardement d'Alger par Duquesne (1683). — Prise de Luxembourg (1684). — Soumission de la République de Gènes (1685). — Révocation de l'édit de Nantes (1685). — Réception des ambassadeurs du Siam (1686). — Jacques II, roi d'Angleterre, réfugié en France (1689). — Batailles de Fleurus (1690) et de Staffarde (1690). — Combat de Steinkerque (1692). — Institution de

La Famille du Grand Dauphin (1693).
Avènement de Philippe, duc d'Anjou, au trône d'Espagne (1700).
(Musée de la Monnaie.)

l'ordre militaire de Saint-Louis (1693). — La famille du Grand Dauphin (1693). — La Marine florissante (1693). — Victoire navale remportée sur les Anglais et sur les Hollandais à Brest (1694). — Paix de Ryswick (1697). — Mariage du duc de Bourgogne et de Marie-Adélaïde de Savoie (1697). — Avènement de Philippe, duc d'Anjou, au trône d'Espagne (1700). — Prise de Nice (1706). — Levée du siège de Toulon (1707). — Prise de Tortose, en Espagne (1708). — Renonciation du droit de la France au trône d'Espagne (1713). — Traité de Rastadt (1714). — Louise, baronne de Sceaux, duchesse du Maine. — Le maréchal de Villars (1714).

Règne de Louis XV (1715-1774). — Déclaration de la Régence, (à l'effigie du Régent, Philippe d'Orléans) (1715). — Entrevue de Louis XV et de Pierre le Grand (1717). — Nicolas de Launay, direc-

teur de la Monnaie des Médailles (1719). — Audience de l'ambassadeur de Turquie (1721). — Sacre de Louis XV (1722). — Médiation de la France entre la Russie et la Turquie (1724). — Mariage de Louis XV avec Marie Leczinska (1725). — Naissance du Dauphin (1729). — Bataille de Guastalla (1734). — Réunion de la Lorraine

Portrait de Nicolas de Launay, directeur de la Monnaie des Médailles.
(Musée de la Monnaie.)

à la France (1737). — Paix avec l'Allemagne (1738). — Alliance avec la Suède (1738). — Médiation de la France entre l'Allemagne, la Russie et la Turquie (1739). — Mariage de Louise-Élisabeth de France avec Philippe, infant d'Espagne (1739). — Nouvelle audience de l'ambassadeur de Turquie (1742). — Passage du Rhin (1744). — Prise de Fribourg-en-Brisgau (1744). — Premier mariage du Dauphin avec Marie-Thérèse d'Espagne (1745). — Bataille de Fontenoy (1745).

(Face.)

— Prise de Tournai et de Bruxelles par le maréchal de Saxe (1745-1746). — Prise de six villes de Flandre (1746). — Bataille de Rocoux (1747). — Revision des lois (1747). — Bataille de Lawfeld (1747). — Second mariage du Dauphin (1747). — Paix d'Aix-la-Chapelle (1748). — Stabilité des monnaies (1750). — Naissance du duc de Bourgogne, du duc d'Aquitaine et du duc de Berry (Louis XVI). — Naissance du comte de Provence (Louis XVIII). — Alliance avec Marie-Thérèse (1756). — Naissance du comte d'Artois (Charles X) (1757). — Paix avec l'Angleterre (1763). — Statue équestre du Roi sur la place Louis XV (Place de la Concorde) (1763). — Mariage du Dauphin (Louis XVI) avec Marie-Antoi-

(Revers.)

Sacre de Louis XV (1722).

(Musée de la Monnaie.)

nette d'Autriche (1770). — Construction de l'Hôtel des Monnaies (1770). — Commerce de Marseille avec l'Afrique (1774). — Mort de

Bataille de Fontenoy (1745).

Paix d'Aix-la-Chapelle (1748).

(Musée de la Monnaie.)

Louis XV (1774). — Visite de Pierre le Grand à la Monnaie des Médailles (1717).

Règne de Louis XVI (1774-1789). — Sacre de Louis XVI (1775). — Prise de Boston ; médaille à l'effigie de Washington (1776). —

Les frères Montgolfier (1783).
(Musée de la Monnaie.)

Naissance du duc de Normandie (Louis XVII), 1785.
(Musée de la Monnaie.)

Louis XVI et Marie-Antoinette (1781). — Naissance de Madame (Marie-Thérèse-Charlotte) (1778). — Paul Jones, amiral américain (1779). — Bataille de Cowpens (1781). — Naissance du Dauphin (1781). — Canal du Centre (1783). — Paix avec l'Angleterre (1783). — Les frères Montgolfier (1783). — Naissance du duc de

Louis XVI et Marie-Antoinette, par Benjamin Duvivier (1781).
(Musée de la Monnaie.)

Normandie (Louis XVII) (1785). — Canal de Bourgogne (1785). — Mines d'Allemont (1786). — Benjamin Franklin (1786). — Jean Duvivier, graveur en médailles (1687-1761) (médaille gravée par B. Duvivier).

Jean Duvivier, graveur en médailles, par B. Duvivier. (Musée de la Monnaie.)

Règne de Louis XVI (Période constitutionnelle). — Décoration des vainqueurs de la Bastille (1789). — La Fayette. — Necker. — Abandon des privilèges (1789). — Arrivée du Roi à Paris, le 6 octobre 1789 (médaille par B. Duvivier et beau médaillon doré, par Andrieu). — Confédération des Français (1790). — Anniversaire de la prise de la Bastille, 14 juillet 1790 (grand médaillon en étain).

République Française (1792-1795). — Silvain Bailly, premier maire de Paris. — Lavoisier. — Le général Alexandre Beauharnais.

Salle Napoléon. — Le milieu de cette salle est occupé par une réduction, en bronze, de la colonne Vendôme (au 1/24e), faite, en 1831, par Brenet, graveur en médailles ; les développements en cire de tous les bas-reliefs reproduisant l'épopée impériale se trouve placé en face. L'empereur est en costume romain, comme il était, à l'origine, en haut de la colonne ; on sait que cette statue, œuvre du sculpteur Chaudet (posée en 1810), fut enlevée en 1814 au retour des Bourbons, puis remplacée sous le règne de Louis-Philippe en 1833, par un Napoléon en uniforme et portant le petit chapeau (du sculpteur Seurre), et enfin rétablie sous le règne de Napoléon III (1863), telle qu'elle était à l'origine (statue de A. Dumont).

Dans cette salle se trouvent réunis d'autres souvenirs de l'époque impériale : une réplique, en marbre, du buste de Canova, représentant Napoléon Ier sous les traits d'un empereur romain ; une épreuve en bronze du masque funèbre moulé par le Dr Antommarchi et fondu par L. Richard et Quesnel ; le médaillier de Napoléon Ier contenant la collection des monnaies d'or, d'argent, de billon et de bronze circulant dans le royaume d'Italie en 1806 (donné par Napo-

léon III); un modèle en bronze de la médaille gravée par Oudiné, d'après le plafond d'Ingres (ancien Hôtel de Ville de Paris), représentant le triomphe de Napoléon Ier; les coins et poinçons des médailles et jetons du Consulat et du premier Empire exposés dans des vitrines droites, enfin, la série des médailles de cette époque.

Portrait de Bertrand Andrieu, graveur en médailles (1761-1822).
(Musée de la Monnaie.)

Voici l'énumération de quelques pièces, parmi les plus intéressantes qui figurent dans les vitrines.

Directoire et Consulat (1795-1804). — Les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents. — Bataille de Montenotte (1796). — Traité de Campo-Formio (an VI). — Conquête de la Basse-Égypte et de la Haute-Égypte (an VII). — Avènement au Consulat (18 brumaire an VIII). — Passage du Saint-Bernard; bataille de Marengo (1800).

— Mort du général Desaix et du général Kléber. — Rétablissement de la République Cisalpine (an VIII). — Attentat à la vie de Bonaparte (an IX). — Paix de Lunéville (an IX). — Rétablissement de l'ancienne République italienne (1802). — Paix d'Amiens (1802). — Rétablissement du culte (1802). — Le Code civil (1804).

(Face.)

Règne de Napoléon Ier (1804-1815). — Institution de la Légion d'Honneur (1804). — Le Camp de Boulogne (1804). — Couronnement de Napoléon Ier (1804). — Deux beaux médaillons en étain représentant l'Empereur et l'Impératrice Joséphine, par Bertrand Andrieu, épreuves d'artiste, sous verre, dans des cadres dorés. — La Ligurie réunie à la France. — Capitulation d'Ulm et de Memmingen (1805). — Prise de Vienne et de Presbourg (1805). — Bataille d'Austerlitz (1805). — Députation des maires de Paris à Schœnbrunn (1805). — Paix de Presbourg (1805). — Colonne de la Grande Armée (1805).

(Revers.)

Baptême du roi de Rome (1811), par Bertrand Andrieu.
(Musée de la Monnaie.)

— La Dalmatie conquise (1806). — Conquête de Naples (1806). — L'Istrie conquise (1806). — Louis-Napoléon, roi de Hollande. — Confédération du Rhin (1806). — Bataille d'Iéna (1806). — Entrée à Berlin (1806). — Alliance avec la Saxe (1806). — Bataille d'Eylau (1807). — Bataille de Friedland (1807). — Campagnes de 1806 et 1807. — Paix de Tilsitt (1807). — Le grand-duché de Varsovie (1807). — Réunion de l'Etrurie à la France (1808). — Bataille de Sommo-Sierra (1808). — Académie de France à Rome (1808). — La Banque de France (1809). — Batailles d'Abensberg et d'Eckmühl (1809). — Entrée à Vienne (1809). — Réunion de l'État romain à l'Empire (1809). — Batailles d'Essling et de Wagram (1809). — Paix de Vienne (1809). — Conquête de l'Illyrie (1809). — Paix de Schœnbrunn (1809). — Mariage de l'Empereur avec Marie-Louise d'Autriche (1810). — Naissance du roi de Rome (1811). — Baptême du roi de Rome (1811). — Bataille de la Moskowa (1812). — Entrée des Français à Moscou (1812). — Retraite de Russie (1812). — Batailles de Lutzen et de Wurchen (1813). — Visites à la Monnaie des Médailles de l'Impératrice, de la reine Hortense, de la princesse Pauline Borghèse, de la princesse Elisa et de Caroline, reine de Naples. — Départ de l'Empereur pour la campagne de France (1814). — Batailles de Champaubert et de Montereau (1814). — Abdication de Fontainebleau (1814).

Louis XVIII et Charles X, par E. Gatteaux.
(Musée de la Monnaie.)

Plusieurs médailles, relatives à la période dite des *Cent Jours*, et d'autres qui furent gravées postérieurement, viennent compléter l'histoire métallique de Napoléon Ier. Nous devons citer : Retour de l'île d'Elbe (1815). — Napoléon Ier donne son fils à la France (1815). — Napoléon à bord du *Bellérophon* (1815). — Séjour de Napoléon Ier à Sainte-Hélène. — Mort de Napoléon Ier (1821). — Statues de Napoléon Ier sur la colonne Vendôme (celle de 1810, en empereur romain,

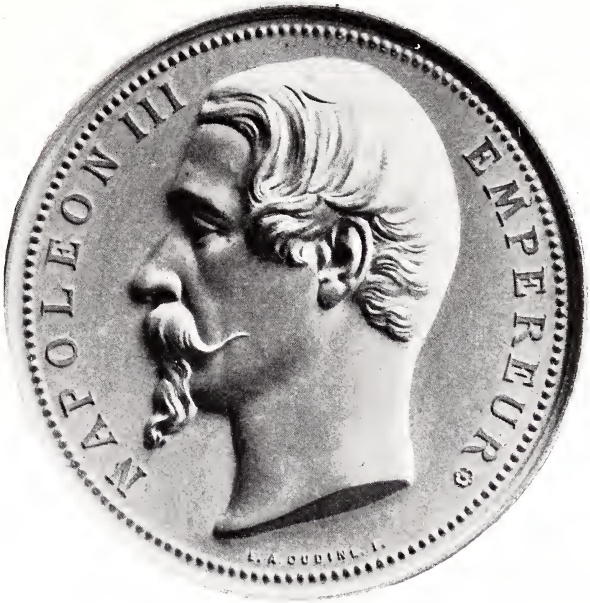

Avènement de Napoléon III (1852), par E.-A. Oudiné.

(Musée de la Monnaie.)

et celle de 1833, en uniforme et portant le petit chapeau). — Mort du duc de Reichstadt (1832).

Sous le règne de Louis-Philippe furent gravées neuf médailles, représentant les princes de l'Empire, que l'on ajoute à la série napoléonienne : Joseph-Napoléon, roi de Naples, puis roi d'Espagne. — Louis-Napoléon, roi de Hollande. — Joachim-Napoléon Murat, roi des Deux-Siciles. — Eugène-Napoléon de Beauharnais. — Camille Borghèse, duc de Guastalla. — Talleyrand-Périgord, duc de Bénévent. — Cambacérès, duc de Parme. — Lebrun, duc de Plaisance. — A. Berthier, prince de Neuchâtel.

Dans les autres salles du Musée, en voie d'organisation, on se propose d'exposer les médailles françaises du règne de Louis XVIII au règne de Napoléon III, les riches séries de monnaies étrangères, anciennes et modernes, et différents objets intéressant, à des titres divers, l'Hôtel des Monnaies de Paris.

L'Impératrice Eugénie, par A. Bovy.
(Musée de la Monnaie.)

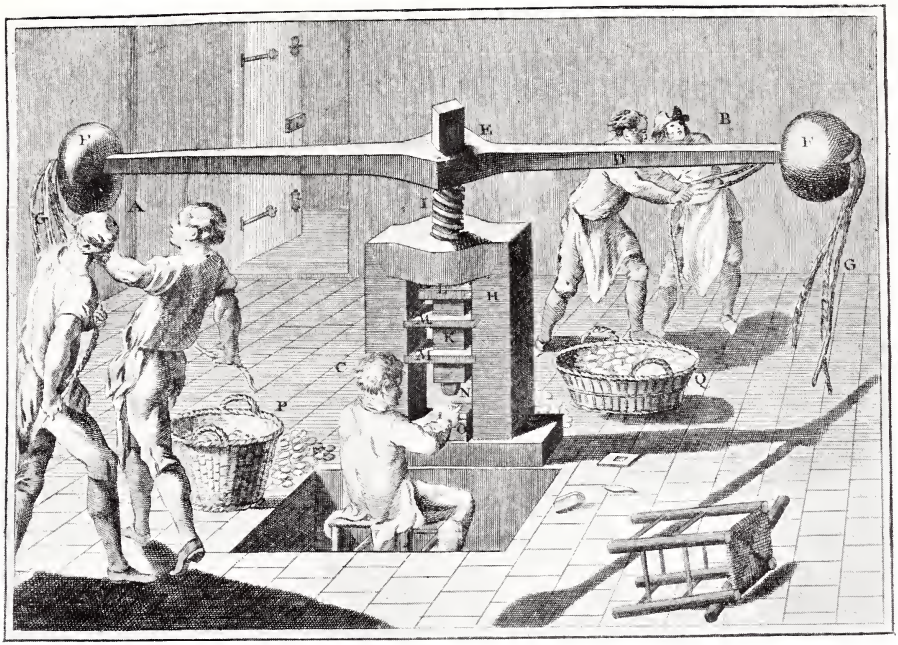

Le balancier.
(Gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle.)

IV

FABRICATION ET ADMINISTRATION

La fabrication des monnaies autrefois. — Jusqu'au milieu du XVIe siècle, la fabrication des monnaies françaises est restée immuable. Les procédés employés étaient à peu près les mêmes que ceux de l'antiquité classique, et l'on doit reconnaître que l'art monétaire était tombé en décadence, car les monnaies du moyen âge et de la première moitié du XVIe siècle sont loin d'égaler les œuvres des graveurs et des monnayeurs grecs et romains.

Pour la frappe, on se servait du *marteau*. La rondelle de métal, préparée pour recevoir les empreintes monétaires, le *flan*, était placée entre les deux coins, la *pile* et le *trousseau ;* la *pile* était fixée dans un billot, nommé *cépeau*, et le monnayeur, tenant le *trousseau*

d'une main, donnait de l'autre main plusieurs coups de marteau sur ce *trousseau*, pour imprimer, en relief, sur le *flan*, les empreintes gravées en creux sur les deux coins.

Les coins étaient soit gravés directement, soit obtenus à l'aide de *poinçons*, instruments reproduisant en relief les différentes parties du sujet et les lettres des légendes.

Abot de Bazinghen, dans son précieux *Traité des Monnoies* (1764), nous renseigne d'une façon précise sur les diverses opérations de la frappe des espèces au marteau ; les indications qu'il donne, ont été singulièrement mises à profit par Angot Desrotours, l'auteur de la notice si souvent citée, sur le *Monnayage*, de l'*Encyclopédie méthodique* (t. V, 1788). Angot Desrotours a, en partie aussi, copié l'article consacré au monnayage par Boizard, dans son *Traité des Monoyes*.

Voici en quels termes s'exprime Abot de Bazinghen :

« L'alliage et la fonte sont les premières façons...

« A l'égard de la fonte, si c'est de la monnoie d'or, elle se fait dans des *creusets* de terre, crainte que l'or ne s'aigrisse ; si c'est de l'argent, du billon ou du cuivre, on se sert de *creusets* de fer fondus en manière de petits seaux sans anses...

« Quand l'or, l'argent ou les autres métaux sont en bain, c'est-à-dire entièrement fondus, on les brasse avec des cannes ou *brassoirs*, de terre cuite pour l'or, et de fer pour le reste ; en cet état ils se coulent dans les *moules* ou chassis pour faire les lames...

« Les modèles (*sic*) des monnoies sont des lames de cuivre, plates, longues d'environ quinze pouces, et à peu près de l'épaisseur des espèces à fabriquer...

« La seule différence qu'il y ait entre la manière de jetter l'or en lames et celle dont on se sert pour les autres métaux, c'est que ces derniers se tirent des creusets avec de grandes cuillers à long manche pour les verser par le jet du moule, et que pour l'or on se sert des tenailles à croissans faites comme celles des fondeurs, avec lesquelles on porte aussi comme eux le creuset, tout plein de l'or en bain, pour en remplir les moules.

« ... Les lames d'or, d'argent ou de cuivre ayant été tirées des moules ou chassis,... on les étendoit sur l'enclume après les avoir

fait recuire, ce qui s'appelloit *battre la chaude*. Ayant été raisonnablement battues, elles se coupoient en morceaux, ce qu'on nommoit *couper carreaux;* ces carreaux étoient ensuite recuits et flatés, c'est-à-dire recuits et étendus avec le marteau appellé *flatoir*, puis ajustés; ce qu'on faisoit en coupant les angles avec des cizailes; après quoi en les coupant et les arrondissant, on les réduisoit au poids des deneraux suivant les espèces; ce qu'on appelloit *approcher carreaux;* enfin on les réchauffoit sur l'enclume, c'est-à-dire qu'on achevoit de les arrondir avec un marteau nommé *rechauffoir*, qui abatoit les pointes qui restoient encore à la tranche; en sorte qu'on les réduisoit au volume des pièces qu'on vouloit fabriquer, ce qu'on appelloit *adoucir* et quelquefois *flatir*.

« Les carreaux en cet état se nommoient flaons; ils étoient ensuite portés au blanchiment... et enfin donnés au monnoieur pour les frapper au marteau.

« Pour cette dernière opération, qui achevoit la monnoie, on se servoit de deux poinçons ou coins; l'un nommé la pile et l'autre le trousseau; tous deux étoient gravés ou creux : la pile portoit l'écusson, le trousseau l'effigie du Prince, ou la croix, et l'un et l'autre leur légende, le grènetis, le millésime, etc.

« La pile qui avoit environ huit pouces de hauteur, avoit une espèce de talon au milieu, et finissoit en pointe; elle avoit cette figure pour être plus facilement enfoncée et plus solidement attachée au billot, nommé *ceppeau*, sur lequel se battoit la monnoie.

« Le monnoieur ayant mis le flaon horizontalement sur la pile et le couvrant ensuite du trousseau qu'il tenoit ferme de la main gauche, il donnoit dessus ce trousseau plusieurs coups d'un maillet de fer qu'il tenoit de la main droite, plus ou moins, suivant que l'empreinte des coins étoit plus ou moins gravée profondément.

« Si le flaon, après ces premiers coups, n'avoit pas été suffisamment frappé, on le *rengrénoit*, c'est-à-dire qu'on le remettoit entre la pile et le trousseau, jusqu'à ce que les empreintes de l'un ou de l'autre fussent parfaitement marquées; ainsi s'achevoient les diverses espèces de monnoies au marteau... »

Ce procédé était assez primitif et les monnaies d'une même fabrication étaient toutes différentes d'aspect, n'étant jamais parfai-

tement rondes; de plus, le type d'une même espèce, surtout lorsqu'il s'agissait d'une effigie, n'était jamais identique, car les coins n'étaient pas l'œuvre d'un seul artiste; le graveur de chaque atelier provincial interprétait à sa façon les sujets à reproduire.

Ainsi l'effigie de François Ier de certains testons, sortis des hôtels monétaires provinciaux, présente souvent un caractère grotesque.

Lorsque les pièces composant la *brève*, avaient été vérifiées par l'essayeur, le maître de la Monnaie n'était autorisé à les mettre en circulation qu'après la *délivrance* ou autorisation que lui donnait le juge garde. En outre, le juge garde devait mettre dans une boîte un spécimen de chaque espèce fabriquée, ou *denier de boîte*, qui, envoyé à la Chambre des Monnaies de Paris, était essayé et pesé; ce qui permettait aux généraux des Monnaies de vérifier si les pièces se trouvaient dans les *remèdes*, c'est-à-dire dans les tolérances de poids et de titre ou *loi*.

Malgré les précautions prises pour garantir la *bonté* des espèces, l'éloignement des ateliers de province, la difficulté des communications, encourageaient et facilitaient les malfaçons, et bien souvent les maîtres dépassaient les *remèdes* admis, encourant ainsi les pénalités si rigoureuses édictées contre les fraudeurs en matière de monnaies.

Certains instruments de monnayage des temps passés nous sont parvenus et sont conservés dans diverses collections publiques. Plusieurs sont exposés dans les vitrines du Musée.

Denier de Louis le Pieux (814-840) frappé à Melle.
(Au revers, instruments de monnayage.)

Il en existe aussi des représentations anciennes. Ainsi un denier et une obole de Louis le Pieux (814-840), frappés à Melle, en Poitou, et un denier de Charles le Gros (880-887), d'un atelier indéterminé, donnent une idée de cet outillage. Sur ces trois pièces se voient deux coins placés entre deux marteaux.

On voit figuré sur un chapiteau du XIe siècle, de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville (Seine-Inférieure) un monnayeur s'apprêtant à frapper avec un marteau un trousseau qu'il tient au-dessus d'une pile. Des vitraux de la cathédrale du Mans (XIIIe siècle) nous

montrent des changeurs venant recevoir les espèces nouvellement monnayées.

Comme documents français du même genre, nous devons citer les méreaux ou laissez-passer des monnayeurs, et une médaille à l'effigie d'Henri IV, frappée en 1591 à la Monnaie de Chalons-sur-Marne, sur laquelle les divers instruments servant au monnayage sont représentés.

Une gravure de l'ouvrage d'Hartmann Schopper (*De omnibus illiberalibus sive mechanicis artibus*. Francfort-sur-Mein, 1574), nous montre un monnayeur, *monetarius*, frappant une pièce de monnaie.

Chapiteau de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville (XIe siècle) représentant un monnayeur.
(Moulage. — Musée de la Monnaie.)

En France on ne paraît pas avoir cherché avant le règne de Henri II à apporter quelques perfectionnements à cet outillage rudimentaire. En Italie, de grands artistes, tels que Bramante, Benvenuto Cellini et Léonard de Vinci avaient voulu perfectionner le procédé antique du marteau, mais sans arriver à un résultat décisif.

Nous avons dit, en parlant de la Monnaie du Moulin (p. 26 et suiv.) comment Henri II fit établir en France, dans une partie de son palais, l'ensemble des instruments de fabrication mécanique, dont il avait fait acheter le secret à un orfèvre d'Augsbourg.

Cet outillage comprenait des *laminoirs*, des *filières*, des *découpoirs* ou *coupoirs*, des *presses* ou *balanciers* et des *tenailles*.

C'était une transformation complète dans la fabrication. Les lames de métal, une fois sorties des moules, étaient passées entre les rouleaux du laminoir ; lorsqu'elles étaient arrivées à l'épaisseur requise, les découpoirs y découpaient les flans, qui étaient ensuite frappés au balancier. Les opérations du recuit et du blanchiment étaient toujours nécessaires, comme pour la frappe au marteau.

Gravure de l'ouvrage d'Hartmann Schopper, représentant un monnayeur (1574.)
(Cabinet des Estampes.)

L'instrument principal était le balancier. Abot de Bazinghen, que nous avons cité plus haut, nous en donne une intéressante description :

« Les principales parties du balancier sont la barre ou fléau, la visse, l'écrou, la platine et les boëtes d'en haut et d'en bas ; toutes ces parties, à la réserve de la barre, sont contenues dans le corps du balancier, qui est quelquefois de fer, mais plus ordinairement de fonte ou de bronze ; ce corps, qui est très massif pour soutenir l'effort du travail, est porté par un fort billot ou bloc de bois, de marbre ou de fer fondu, tel que sont ceux de la Monnoie des Médailles ; la barre qui est placée horisontalement au-dessus du corps du balancier, est de fer quarré, à six ou à huit pans, garnie à chaque bout d'une boule de plomb plus ou moins forte, suivant la longueur

et grosseur de la barre et du corps du balancier. Les plus grosses sont du poids de trois cens livres les deux, et les plus foibles d'environ cent livres. C'est dans ces boules que consiste la principale force du coup qui marque les monnoies. Ces boules sont garnies d'anneaux où sont attachés les cordons avec lesquels on lui donne le mouvement. Dans le milieu de la barre est enclavée la

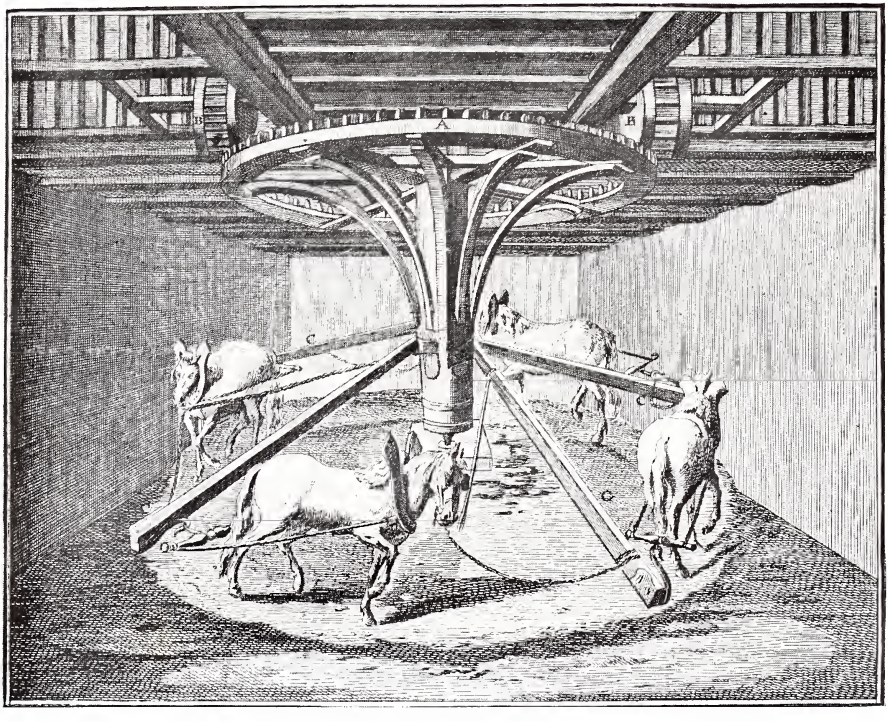

Manège des laminoirs.
(Gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle.)

visse : elle s'engrenne dans l'écrou qui est placé dans le milieu du corps du balancier, et presse la boëte coulante, ou d'en haut, par le moyen d'un collier garni de deux jumelles et d'un boulon, lequel collier embrassant le bout de la visse et le boulon traversant ladite boëte coulante ou d'en haut, enlève le tout ensemble et lui fait faire son effet.

« Cette boëte coulante ou d'en haut, qui est un gros marteau de

fer quarré ou massif, traverse le milieu de la platine, qui est un autre morceau de fonte retenu dans le balancier par des tenons et coulisses, et sert à empêcher ladite boëte d'en haut d'avoir aucune variation.

« A un des bouts de ladite boëte est une ouverture quarrée dans laquelle s'introduit l'un des deux quarrés servans à frapper les monnoies, qui est retenu par le moyen de quatre visses.

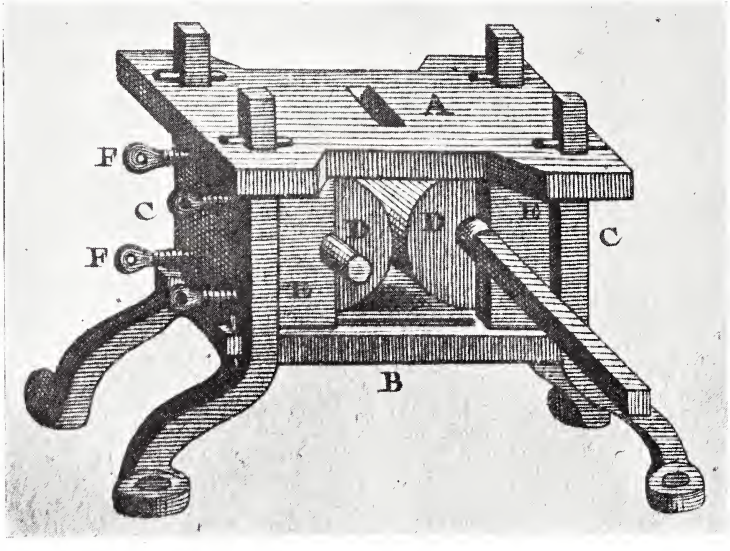

Un laminoir.
(Gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle.)

« Enfin, la boëte d'en bas plus petite que la boëte d'en haut, est introduite dans le bas du corps du balancier, auquel elle est retenue par un bout de fer d'environ trois pouces quarrés ; elle est aussi percée d'un trou quarré dans lequel se place le second quarré à frapper lesdites monnoies, qui y est pareillement retenu par quatre visses. A cette seconde boëte est ajoutée une espèce de porte-ressort, dans lequel s'introduit une petite lame mince en forme de croissant par le bout, et qui s'ajuste sur le bord du quarré pour retenir l'espèce, ce qui s'appelle ressort ; ce ressort retient l'espèce, et sert par la force du coup à la détacher et la chasser de dessus le quarré qui lui a donné l'empreinte. »

On doit à Aubin Olivier, le premier conducteur de la Monnaie du Moulin, l'invention de la *virole brisée*, qui permettait d'obtenir une inscription sur la tranche, procédé qui fut abandonné, on ne sait pourquoi, au XVIIe siècle.

Nous avons dit comment, à la fin du XVIe siècle, la frappe des espèces au balancier fut arrêtée, par suite de l'opposition de la Cour des Monnaies. Mais lorsque le monnayage au marteau eut été définitivement supprimé, en 1645, Varin, le célèbre graveur, ayant perfectionné l'outillage de la Monnaie du Moulin, put accomplir la refonte générale des monnaies et la fabrication de nouvelles espèces, réforme commencée à la fin du règne de Louis XIII.

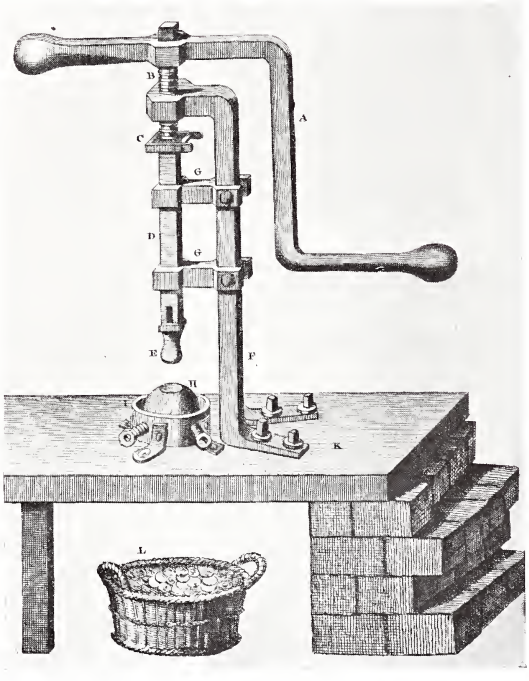

Coupoir.
(Gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle.)

La virole brisée n'étant plus en usage, on se servit, à partir de 1685, dans les ateliers monétaires, de la *machine à marquer*, inventée en Angleterre et perfectionnée par un ingénieur du Roi, Castaing ; cette machine, qui permettait d'imprimer sur la tranche soit un cordon, soit une inscription en creux ou en relief, était composée de deux lames d'acier, en forme de règles, portant la gravure de l'inscription ou du cordon, moitié sur l'une et moitié sur l'autre ; une de ces lames était fixe, et l'autre, mobile, était actionnée par une manivelle ; le flan, posé horizontalement entre les deux, était entraîné par la lame mobile et il se trouvait entièrement marqué sur la tranche lorsqu'il avait fait un demi-tour.

A la fin du règne de Louis XVI, en 1786, un graveur et mécani-

cien suisse, qui s'était établi en France et qui devait devenir un important fonctionnaire de la Monnaie des Médailles, Jean-Pierre Droz, proposa de rétablir l'ancien système et de frapper les tranches des monnaies en virole brisée ; ce qui ne fut pas adopté.

On connaît le bel essai de l'écu d'argent, dit *de Calonne*, que l'on doit à cet habile artiste.

Au début du premier Empire le mécanicien Philippe Gengembre, inspecteur général des Monnaies, inventa un nouveau balancier, dont la cage, en bronze, était faite avec le métal provenant des canons pris à Austerlitz, en 1805 : il en a été question, plus haut, au sujet d'un de ces instruments exposé dans une des salles du Musée.

Gengembre, modifiant le procédé de Castaing, frappait les espèces en creux sur la tranche, avec une virole pleine ; mais ses coussinets étaient circulaires et permettaient une plus grande rapidité dans le travail qu'en se servant de la machine de Castaing.

C'est à la fin du règne de Charles X, en 1830, que le mécanicien Moreau, qui devint contrôleur de la Monnaie de Bordeaux, fit adopter à nouveau la virole brisée ; grâce à un mécanisme ingénieux, dont il est l'inventeur, on pouvait, en l'adaptant au balancier, frapper tout à la fois les deux côtés de la pièce, la face et le revers, et imprimer en même temps sur la tranche une inscription en relief.

Malgré ses perfectionnements, le balancier devenait insuffisant ; après avoir été en usage, d'une façon intermittente, pendant près de trois siècles, il devait être remplacé, pour les monnaies, par un autre instrument, dont l'inventeur était aussi un Allemand, comme l'orfèvre d'Augsbourg auquel le roi Henri II acheta le secret de ses « engins », instrument qui fut aussi, comme le balancier, perfectionné et rendu pratique par un Français.

Si l'ancien balancier cessa d'être employé pour les espèces, on continua et on continue encore, avec certaines modifications, à s'en servir pour la fabrication des médailles et des plaquettes ; l'on peut voir à l'atelier des médailles un des anciens balanciers du temps de Louis XIV, fait sous la direction de Nicolas de Launay, qui, modifié, transforme, comme sous le règne du Grand Roi, en pièces historiques et en œuvres d'art, les flans que l'ouvrier place entre les deux coins sous la vis qui doit leur donner l'empreinte.

Un mécanicien allemand, Uhlhorn, de Grevenbroich, près de Cologne, inventa, pour la fabrication des monnaies, une *presse*, dont le mécanisme est tout différent de celui du balancier. S'inspirant du principe d'Uhlhorn, un Français, Thonnelier, établit une nouvelle presse, qui, construite par la maison Derosne et Cail, fut installée à la fin du règne de Louis-Philippe, en 1845, à l'Hôtel des Monnaies de Paris. Des machines à vapeur du système de Wolff furent alors substituées à la force obtenue précédemment à bras d'hommes.

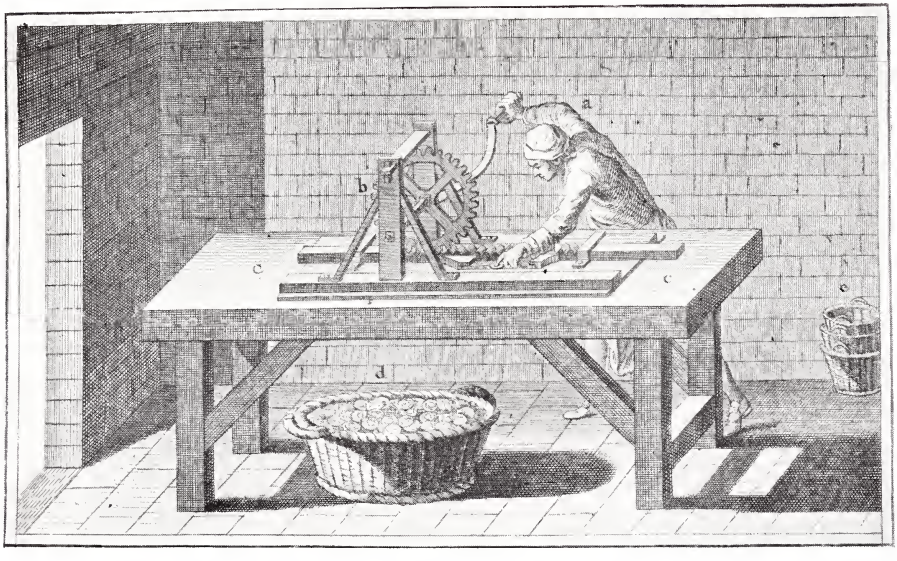

Machine à marquer sur la tranche, par Castaing.
(Gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle.)

Le procédé de la presse Thonnelier consiste principalement dans la substitution d'une pression par un levier à la percussion produite par la vis du balancier. Un organe articulé, dit *main-poseur*, amène mécaniquement entre les deux coins les flans empilés dans un *godet ;* après avoir reçu en un seul coup les empreintes de la face et du revers et l'inscription ou le grènetis sur la tranche, grâce à la virole brisée, ces flans sont chassés automatiquement, par cette même main-poseur, dans un conduit aboutissant à une sébille ou à un panier.

Des presses du système Thonnelier sont encore presque seules

en usage aujourd'hui pour frapper les diverses monnaies fabriquées dans notre atelier national. Il sera question plus loin, au sujet des ateliers, des diverses opérations qui précèdent et qui suivent la frappe des espèces et des médailles.

L'Administration des Monnaies avant la Révolution. — Jusqu'en 1358 le contrôle de la fabrication des monnaies royales dépendait des généraux des Monnaies, officiers de la Chambre des Comptes. A cette date, fut constituée une Chambre des Monnaies, qui, en 1552 fut érigée en Cour jugeant en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, toutes les affaires concernant la fabrication monétaire et l'emploi des matières d'or et d'argent.

La Cour des Monnaies était tout à la fois une administration et une juridiction souveraine. Ses attributions étaient fort étendues.

1° Enregistrement des édits, arrêts, lettres patentes, etc., concernant les monnaies.

2° Contrôle de la fabrication, du poids et du titre des monnaies.

3° Contrôle des adjudications faites pour les baux des différents ateliers monétaires.

4° Contrôle et juridiction sur tous les officiers dépendant de son administration, sur tous les marchands de matières d'or et d'argent et sur tous ceux qui les mettaient en œuvre : changeurs, affineurs, batteurs et tireurs d'or et d'argent, orfèvres, joailliers, graveurs, fondeurs, etc.

5° Surveillance de la marque et contremarque des ouvrages d'or et d'argent.

6° Appels de tous les jugements rendus, par les officiers de son ressort tant au civil qu'au criminel, sur toutes les affaires de sa connaissance.

7° Juridiction concurrente et cumulative avec les juges royaux, des délits concernant les matières d'or et d'argent, des crimes de fabrication et d'exposition de fausses monnaies, de l'altération et du transport des espèces, de la vente et du commerce des instruments destinés au faux monnayage, enfin des infractions aux ordonnances sur le cours des monnaies françaises et étrangères.

Afin de faciliter le jugement des affaires relatives aux monnaies,

Louis XIV créa, en 1704, une Cour des Monnaies à Lyon, comprenant dans son ressort les ateliers de Lyon, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Riom, Grenoble et Aix; elle fonctionna concurremment avec la Cour des Monnaies de Paris, sans cependant être complètement indépendante.

L'organisation de la Cour des Monnaies de Paris se maintint avec quelques modifications seulement, jusqu'à l'époque de la Révolution. Voici d'ailleurs de quels officiers elle se composait à la fin de l'ancien régime, d'après l'*Almanach royal* de 1789 :

Un premier président et six présidents; un président honoraire.

Trois conseillers d'honneur; vingt-neuf conseillers; treize conseillers honoraires.

Gens du roi : un procureur général; deux avocats généraux et un avocat général honoraire; deux substituts du procureur général; un greffier en chef et trois commis du Greffe.

Un receveur des amendes; seize huissiers audienciers; quatre secrétaires (du premier président, du procureur général et des avocats généraux).

Un aumônier, un médecin et un chirurgien.

Chaque Hôtel des Monnaies avait une administration particulière. Un adjudicataire de la fabrication, sous le nom de maître ou fermier, puis de directeur, exploitait, à ses risques et périls, et moyennant certains droits déterminés. A côté de lui, se trouvaient divers officiers, chargés du contrôle, et tout le personnel nécessaire à la fabrication.

L'atelier monétaire de Paris était naturellement le plus important du royaume. D'après l'*Almanach royal*, le personnel était le suivant, en 1789 :

Commissaires du Conseil : le premier président de la Cour des Monnaies, le procureur général et un greffier.

Officiers généraux : un trésorier général, un essayeur général (Besnier de Vallière); un graveur général (Benjamin Duvivier).

Un premier commis de l'Administration des Monnaies (Angot des Rotours).

Un inspecteur général des essais et affinages (Tillet, membre de

l'Académie des Sciences); un adjoint (Darcet, membre de l'Académie des Sciences); un inspecteur général des monnaies (Condorcet, membre de l'Académie des Sciences); le directeur et contrôleur de la Monnaie des Médailles (J.-Fr. de Cotte).

Un aumônier.

Les officiers particuliers de la Monnaie étaient les suivants : deux juges gardes, le directeur et trésorier particulier (Du Peiron), un contrôleur au change, un contrôleur contre-garde, un essayeur, un graveur (François Bernier) et un inspecteur du monnayage.

Il existait à la date ci-dessus, à Paris, 32 monnayeurs et 32 ajusteurs, et leurs officiers : un prévôt et un lieutenant des monnayeurs, un prévôt et un lieutenant des ajusteurs; puis, un greffier et un syndic receveur.

L'organisation des divers ateliers de province était la même, que celle de Paris, tout en étant moins importante; le fermier, désigné, comme à Paris, sous le nom de maître, puis de directeur, était l'entrepreneur de la fabrication; le juge garde avait le contrôle de la fabrication; le contre-garde, le contrôle administratif; l'essayeur vérifiait si les matières destinées au monnayage et les pièces fabriquées étaient aux titres fixés par des ordonnances; le graveur reproduisait les coins pour la frappe, d'après les matrices et les poinçons qui lui avaient été envoyés de Paris par le graveur général des Monnaies. Antérieurement à la création de la charge de graveur général, en 1547, les graveurs particuliers ou *tailleurs*, exécutaient directement les poinçons et les coins nécessaires, et leur talent, fort inégal, causait une variété infinie dans les types d'une même monnaie émise dans les ateliers différents, ce qui facilitait singulièrement le faux monnayage.

Afin d'enrayer cette coupable industrie et pour qu'il fût possible de connaître l'atelier monétaire et le maître qui l'avaient émise, chaque espèce fabriquée dut, conformément à une ordonnance de Charles VI (1389), porter un signe spécial, ou *point secret*, placé sous une lettre déterminée des légendes; en comptant le nombre de lettres, on devait trouver sous celle qui était fixée, le point indiquant la ville; c'était le *différent* de l'atelier. Ainsi le point placé sous la première lettre désignait Crémieu; sous la deuxième, Romans, sous

la troisième, Mirabel, puis Embrun et Montélimar ; sous la dix-huitième, Paris, etc.

En outre, le maître de la Monnaie mettait sa marque ou *différent* sur chaque pièce.

Les points secrets désignant l'atelier monétaire furent remplacés sous François Ier, par édit du 14 janvier 1540, par des lettres dont l'usage s'est maintenu jusqu'à nos jours.

La fabrication était faite par les *ouvriers* et les *monnayeurs*, qui formaient un corps privilégié. Les ouvriers préparaient les flans et les monnayeurs leur donnaient les empreintes. Les ouvriers étaient aidés, dans leur travail, par les *tailleresses*, chargées d'arrondir avec des cisailles le flan destiné à la frappe. Lorsque l'usage du balancier fut définitivement adopté, le terme d'*ouvrier* disparut et l'*ajusteur*, qui le remplaça, avait comme mission d'ajuster à leur poids exact les flans remis par le directeur.

Les monnayeurs et les ajusteurs ne formaient qu'un seul corps, tout en étant divisés en deux compagnies ; chacune avait un *prévôt* et un *lieutenant* élus à vie parmi le corps, qui exerçaient la police sur les travaux et sur leurs collègues.

Les charges de monnayeurs et d'ajusteurs se transmettaient d'une façon particulière. Le fils aîné était monnayeur ; les cadets ajusteurs ; les filles, tailleresses ; les tailleresses conservaient le droit pour leurs enfants mâles seulement, d'entrer dans ce corps : l'aîné, comme monnayeur et les puînés comme ajusteurs.

Les monnayeurs et ajusteurs, pour être reçus, n'avaient besoin de produire aucune lettre de provision du Roi ; ils devaient seulement prêter serment devant le prévôt et le lieutenant, après une information de bonnes vie et mœurs, et après avoir établi qu'ils étaient d'estoc et de ligne, c'est-à-dire qu'ils descendaient de monnayeurs, d'ajusteurs ou de tailleresses.

Un curieux dessin à la plume, conservé à la Monnaie, reproduit le texte de ce serment, disposé dans un joli encadrement composé de sujets décoratifs et de figures allégoriques.

Le *Serment de France* comprenait tous les ouvriers — plus tard ajusteurs — et les monnayeurs des ateliers royaux, par opposition au

Serment de l'Empire qui englobait les villes ayant fait partie de l'ancien royaume de Bourgogne-Provence.

De nombreux privilèges avaient été accordés et confirmés aux monnayeurs et aux ajusteurs par les rois de France ; exemption des tailles, des subsides, des aides, des emprunts, des corvées, etc., et en particulier des gabelles, des péages et des droits de passages, exemption pour la justification de laquelle les bénéficiaires étaient pourvus d'une pièce d'identité en forme de médaille, un méreau dont il nous est parvenu un certain nombre d'exemplaires.

L'oganisation de la Cour des Monnaies fut radicalement transformée à la Révolution ; les charges et les privilèges des officiers furent supprimées et la corporation des monnayeurs et des ajusteurs disparut comme toutes les autres corporations. La nouvelle administration devait perdre la partie la plus importante des attributions de la Cour des Monnaies, la juridiction, qui fut dévolue aux tribunaux ; elle ne conserva plus qu'un contrôle sur la fabrication confiée à un entrepreneur.

La fabrication des monnaies et des médailles aujourd'hui. — Nous allons passer en revue les différentes opérations par lesquelles passent aujourd'hui les monnaies avant d'entrer dans la circulation et les médailles avant d'être mises en vente ou livrées aux clients de l'Administration des Monnaies.

Versement des matières à la Caisse. — Les lingots d'or et d'argent sont apportés à la Caisse avec une déclaration, signée du déposant, qui porte le numéro du lingot, son poids et le titre indiqué par un essayeur du commerce.

Le poids est contrôlé par les agents de la caisse et le titre vérifié par le service du Laboratoire.

Alliage. — Les lingots d'or et d'argent livrés aux ateliers sont mis dans des *creusets* avec le cuivre nécessaire pour l'alliage. Ces creusets sont composés d'un mélange de plombagine et de terre réfractaire ; ils peuvent contenir environ 67 kilos d'or, 250 kilos d'argent et 80 à 90 kilos de bronze. Il sont mis dans des fours dont la température est portée de 1 000 à 1 100 degrés.

Coulée. — Le métal en fusion bon à couler en *lames* est versé

Pesée des lingots.

dans des *lingotières* ou blocs rectangulaires de fonte creusés de deux ou trois rainures verticales, placées dans un chariot et maintenues par deux vis de pression; les rainures sont graissées avec de la vaseline pour l'or, et avec de l'huile de navette, pour l'argent et le bronze. La solidification du métal dans les lingotières est presque immédiate.

Les fondeurs, par A. Patey.
(Musée de la Monnaie.)

Le creuset contenant l'or est enlevé du four au moyen d'un treuil terminé par une *happe* ou espèce de pince, puis placé sur un brancard et soulevé par des ouvriers; le contenu est versé directement dans les lingotières. Les 67 kilos de métal donnent de 19 à 20 lames. Après la coulée, des *peuilles* sont prélevées sur les 1re, 10e et 19e ou 20e lames et envoyées au Laboratoire, qui vérifie si elles se trouvent au titre requis.

Avant la coulée de l'argent, on prélève une *goutte provisoire*, en versant dans un moule une certaine quantité de métal; cette goutte, en forme de lamelle d'environ 10 centimètres est envoyée au Laboratoire qui en vérifie le titre et qui juge si les calculs d'alliage ont été correctement effectués; une deuxième goutte dite *goutte définitive*, est prélevée après la coulée, elle donne le titre officiel.

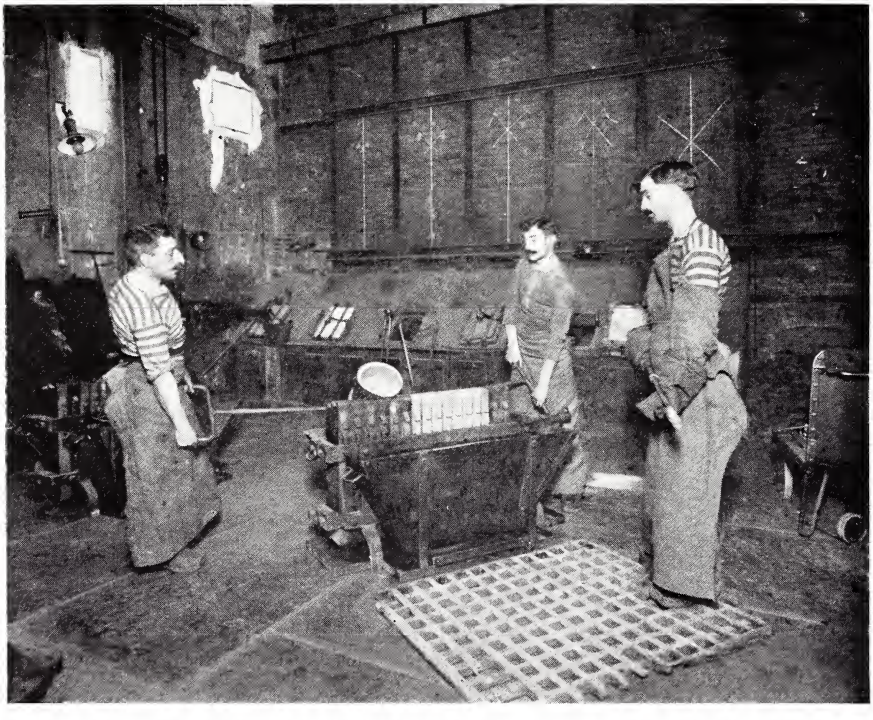

La coulée de l'or.

L'argent n'est pas coulé comme l'or; on prend dans le creuset, avec une *poche* en forme de cuiller, environ 5 ou 6 kilos de métal, ce qui donne trois lames environ; on le verse ensuite dans les lingotières. Les 250 kilos que contient un creuset donnent de 110 à 130 lames environ.

Il n'y a pas d'essai provisoire pour le bronze; le prélèvement d'échantillons se fait sur la lame laminée. Le creuset contenant le bronze est enlevé du four par un treuil et une happe et posé sur un

verseur mécanique, qui se déplace et qui coule le métal dans les lingotières.

Une fonte de 80 à 90 kilos donne environ de 80 à 100 lames.

Toutes les lames, au sortir des lingotières, sont *ébarbées*, afin d'enlever les *rébarbes* et de régulariser les tranches.

Les lames d'argent sont seules recuites avant le laminage, pour rendre le métal plus malléable : elles sont réunies en bottes de vingt environ, au moyen de fils de fer et placées sur la *sole* d'un

Vue de la Caisse de l'or.

four à recuire, chauffé à la houille ; elles sont portées à la température du rouge cerise, puis retirées du four ; on les laisse se refroidir naturellement.

Laminage. — Les *laminoirs* sont actionnés par la vapeur, qui a remplacé le manège nécessaire autrefois pour mettre en mouvement le rouet et les lanternes qui faisaient tourner les rouleaux.

Le laminoir actuel est constitué par une cage contenant deux cylindres en acier qui tournent en sens contraire sur des coussinets de bronze. La lame est placée par un ouvrier entre les deux cylindres qui l'entraînent par frottement, l'amincissent et l'allongent. Un autre

ouvrier la reçoit, de l'autre côté du laminoir. On la fait passer successivement entre des cylindres dont la distance est progressivement diminuée.

Après une série de passages aux laminoirs *dégrossisseurs*, la lame est amenée à des laminoirs *avant-finisseurs*. A ce moment, l'*ajus-*

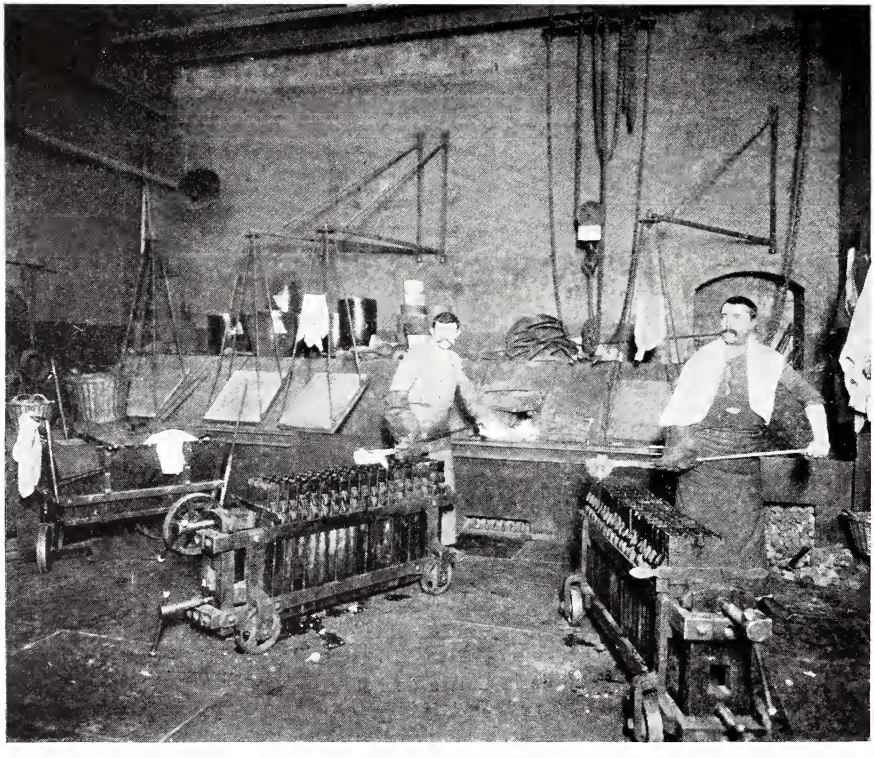

La coulée de l'argent.

teur de lames termine le travail au moyen d'une dernière passe, au cours de laquelle il prélève, au milieu de la lame, un flan qu'il pèse au *trébuchet*, pour vérifier si le poids se trouve dans les tolérances légales. Si la lame donne un flan un peu lourd, elle est repassée à nouveau entre les cylindres et est amenée à l'épaisseur et au poids voulus.

Au cours du laminage, les lames travaillées sont soumises à des recuits qui varient suivant l'épaisseur des pièces à obtenir. Cette

opération est nécessitée par l'*écrouissage* ou défaut de malléabilité de la matière causé par l'écrasement entre les cylindres.

Atelier du laminage.

Ces recuits ont lieu dans des fours, en *vases clos* pour l'or, et à l'*air libre* pour l'argent et le bronze.

Découpage. — Les lames ajustées et amenées à l'épaisseur requise

sont passées aux *découpoirs*, actionnés à la vapeur, qui peuvent chacun produire de 250 à 300 flans par minute. Les restes des lames dans lesquelles ont été découpés les flans, ou *cisailles*, sont mises en *bottes* au moyen d'une machine dite *botteleuse*; ces cisailles sont refondues.

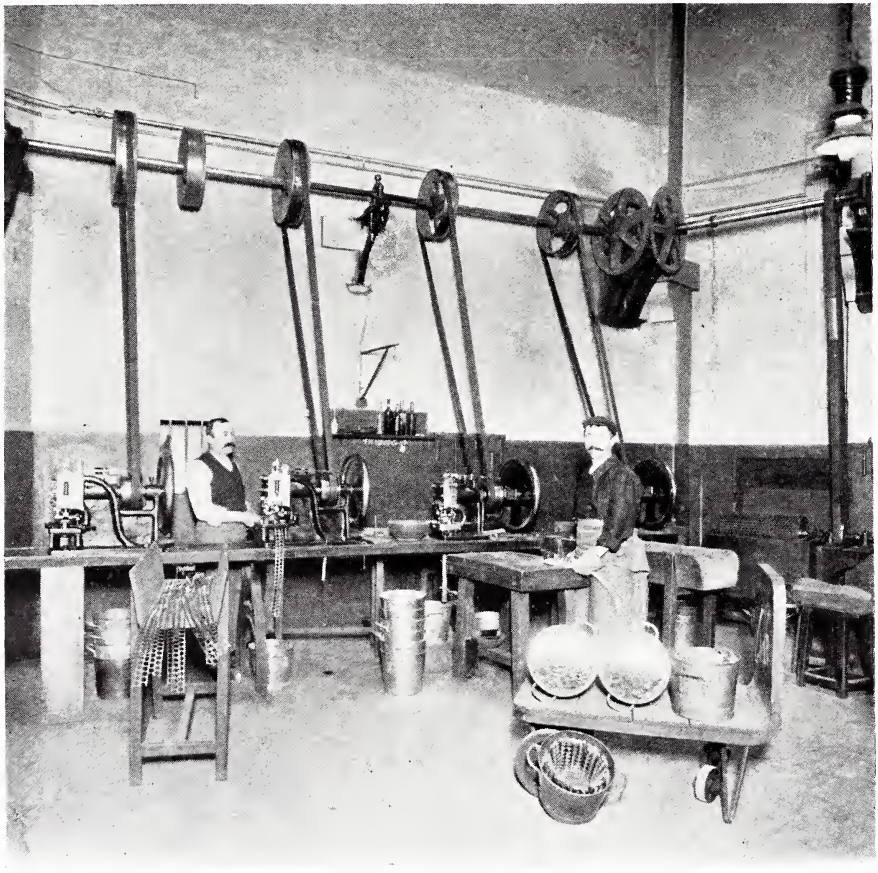

Découpoirs des lames d'or.

Trémies. — Les flans découpés sont versés dans des *trémies* ou cylindres percés de trous de module inférieur à celui des flans ; les trémies tournent autour d'un axe horizontal et laissent tomber les flans incomplets, conservant à l'intérieur ceux qui sont de forme régulière.

Balances automatiques. — Ces balances sont actionnées en partie à la vapeur et en partie à l'électricité. Les flans sont amenés mécaniquement sur l'un des plateaux par une glissière et pesés automatiquement au moyen d'un mécanisme; un électro-aimant les répartit en trois catégories : bons, lourds et légers, qui viennent tomber dans des boîtes disposées sous la tablette supportant la balance.

Cordonnage. — L'ancienne machine à cordonner de Castaing a été remplacée par un instrument, mû à la vapeur, qui n'imprime pas d'inscription ou de cordon sur la tranche, mais la régularise et refoule un peu la matière sur les bords.

Cet instrument se compose d'un cylindre entraînant les flans et les serrant verticalement contre un bloc en acier, qui refoule la matière et régularise la tranche, ce qui facilite l'empreinte du grènetis et du listel, ainsi que de l'inscription sur la tranche; l'empreinte sur la tranche s'obtient actuellement, grâce à la *virole brisée*, en un seul coup de presse, en même temps que la face et le revers.

Blanchiment. — Après le cordonnage, les flans de tous métaux subissent un recuit, afin de rendre la matière plus malléable et de faciliter ainsi l'opération de la frappe.

Les flans d'or sont, comme les lames, recuits en *vases clos*, ce qui permet de conserver à la matière sa couleur naturelle. Il n'en est pas de même pour les flans d'argent et de bronze, qui sont recuits, comme les lames, à l'*air libre*.

Les flans d'argent et de bronze, passent ensuite par le *blanchiment*. Cette opération a pour but d'enlever au métal toutes les traces d'oxydation qu'il a reçues au cours du recuit à l'air libre. Elle consiste à faire tourner, pendant vingt minutes environ, les flans d'argent recuits dans un cylindre percé de trous d'un diamètre moindre que les flans, au milieu d'un bain composé d'acide sulfurique, étendu d'eau, dans une proportion de 6 à 7 degrés.

Quant aux flans de bronze, ils sont placés dans des tonneaux en bois, contenant un mélange d'eau, d'acide sulfurique et de sciure de bois, dans lesquels on les fait tourner pendant environ quatre heures.

Les flans d'argent une fois blanchis, sont séchés dans des bassines chauffées à la vapeur et ensuite essuyés avec de la toile. Ceux du

bronze sont séchés dans un cylindre qui tourne et qui contient de la sciure de bois.

Comptage des flans. — Après le blanchiment, les flans sont remis à l'atelier du comptage où ils sont répartis en *plateaux* (mannes ou sébiles), à l'aide de *planches à compter*, comprenant un certain nombre de rainures ; cette opération particulière a lieu pour le bronze ; pour l'or et l'argent, le comptage se fait par pesées.

Les plateaux comprennent un nombre fixe de flans suivant les coupures ; par exemple, 1 000 flans de pièces de 20 francs ; 2 000 de pièces de 10 francs, 800 de piastres de l'Indo-Chine, 2 000 de pièces de 10 centimes, etc.

Un certain nombre de ces plateaux compose ce qu'on appelle une *brève*, qui, pour les pièces de 20 francs est de 10 000 pièces.

Tous les flans reconnus défectueux, à quelque titre que ce soit, sont éliminés et refondus.

Monnayage des espèces. — La frappe a lieu avec deux instruments différents, suivant qu'il s'agit de monnaies ou de médailles.

L'atelier actuellement affecté à la frappe des monnaies occupe le même emplacement qu'au XVIIIe siècle, lors de la construction du bâtiment par Antoine. Au fond de l'atelier se trouve toujours une statue en stuc de la Fortune, par Mouchy, au même endroit où l'avait vue en 1777 le rédacteur du *Journal de Paris*, auquel on doit la description de l'Hôtel des Monnaies que nous avons reproduite en parlant de la construction.

L'exécution de la statue, d'après le modèle de Mouchy, avait été confiée au stucateur Wacker, qui reçut, le 12 août 1775, la somme de 240 livres pour la façon de la figure et du piédestal.

En 1777, il ne se trouvait que neuf balanciers dans cet atelier ; depuis lors, le nombre des instruments de frappe a été singulièrement augmenté et la place qui leur est affectée a dû, par suite, être considérablement accrue.

On peut voir actuellement fonctionner dans cet atelier :

28 presses Thonnelier ;

4 presses de systèmes divers (presses Uhlhorn et presses anglaises) ;

1 nouvelle presse Thonnelier, construite comme les autres du même système, par les établissements Cail (1900).

Il a été déjà question de la substitution, en 1845, au *balancier*, de la *presse* inventée par Uhlhorn et transformée par Thonnelier.

Lorsque les brèves ont été passées au monnoyage, dans des mannes, elles sont remises aux ouvriers chargés de la frappe ; le poids en est constaté avant et après cette opération.

Ainsi que nous l'avons dit en parlant de la presse Thonnelier, l'ouvrier met les flans dans un *godet ;* ces flans sont amenés par une *main-poseur* entre les deux coins, puis, après l'impression de la face, du revers et de la tranche, ils sont envoyés dans un conduit et tombent dans une manne placée au pied du monnayeur.

Au cours de l'opération, l'ouvrier vérifie si la frappe se fait régulièrement et si les instruments ne subissent aucune détérioration.

Nouvelle presse Thonnelier, construite par les établissements Cail (1900).

(Atelier du monnayage.)

Vérification des espèces. — Les monnaies, une fois frappées, sont remises à l'atelier de *vérification*, où elles sont soumises à un examen qui consiste à voir si elles ont la sonorité requise et si les empreintes sont bien venues. Pour l'or, les pièces sont sonnées une à une sur un bloc d'acier.

Toutes les monnaies d'or et d'argent, après la frappe, sont pesées de nouveau aux balances automatiques ; ensuite elles sont mises en

sacs, portées à la Caisse de la Monnaie et délivrées aux ayants droit.

TABLEAU DES MONNAIES FRANÇAISES
ACTUELLES

MÉTAL	DÉNOMINATION DES PIÈCES	DIAMÈTRE DES PIÈCES	TITRE		POIDS	
			TITRE DROIT	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.	POIDS DROIT	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.
		millim.	millièmes	millièmes	grammes	millièmes
Or. . . .	100 fr.	35	900	1	32.2580	1
	50 —	28			16.1290	
	20 —	21			6.4516	2
	10 —	19			3.2258	
	5 —	17			1.6129	3
Argent. .	5 fr.	37	900	2	25.000	3
	2 —	27	835	3	10.000	5
	1 —	23			5.000	
	50 cent.	18			2.500	7
	20 —	16			1.000	10
Nickel. .	25 cent.	24	Nickel pur [1].	»	7.000	10
Bronze. .	10 cent.	30	Cuivre 950	Cuivre 10	10.000	10
	5 —	25	Étain 40	Étain 5	5.000	
	2 —	20			2.000	15
	1 —	15	Zinc 10	Zinc 5	1.000	

[1] Minimum de pureté : 980 millièmes.

(*Tableau extrait du « Rapport » du directeur des Monnaies au ministre des Finances*).

Encadrement de l'ouvrage *Médailles du règne de Louis XV*, par Godonnesche.

En ce qui concerne les instruments de frappe, l'atelier du mon-

nayage les reçoit du service de la gravure, qui est chargé de leur exécution.

Monnayage des médailles. — On se sert encore de l'ancien procédé du *balancier*, dont la barre est actuellement remplacée par un volant, qui reçoit le mouvement au moyen d'un plateau à friction, actionné par la vapeur.

La préparation des flans des médailles, en ce qui concerne la fonte, le laminage et le découpage, se fait de la même façon que pour les monnaies.

La frappe diffère de celle des espèces; car elle nécessite un certain nombre de *passes* déterminées, suivant le relief et le module. La *passe* consiste en un ou deux coups de balancier, à la suite desquels les médailles sont *recuites*, c'est-à-dire chauffées, pour rendre le métal plus malléable.

Les empreintes complètes ne sont obtenues qu'à la suite de plusieurs opérations de ce genre.

Quinze balanciers sont actuellement en service. Plusieurs, en bronze, sont anciens, tels, celui qui date du règne de Louis XIV, les quatre balanciers de Gengembre et un autre orné de deux têtes de lion. Les autres sont en fonte ou en acier; l'un d'eux, le plus puissant, qui a été construit, en 1897, par la maison L. Pinchart-Deny, a une force de 400 à 500.000 kilogrammes environ; il permet l'enfonçage des gros coins et la frappe des médailles de grand module.

Le balancier de Louis XIV, qui sert encore pour la frappe des médailles, a un glorieux passé. Il a été construit, en 1699, sous le directorat de Nicolas de Launay, pour la Monnaie des Médailles, au palais du Louvre, et avait été destiné, spécialement, à la fabrication des médailles de l'Histoire métallique de Louis XIV. Le corps, en bronze, a été fondu avec des canons provenant des arsenaux du Roi. Nicolas de Launay fit exécuter en même temps, avec du bronze de même origine, un balancier plus petit, destiné à monnayer les jetons ; ce dernier existe encore, mais se trouve hors de service.

Les sujets et les inscriptions que l'on voit sur ces deux instruments n'ont été adoptés qu'après une délibération de l'Académie des Inscriptions. Le procès-verbal de la séance du 22 avril 1698,

signalé par M. H. de la Tour (*Bull. de la Société des Antiquaires*, 1900), nous apprend que les figures du grand balancier devaient représenter « les quatre principales Vertus qui règnent dans toutes « les actions de Sa Majesté, soit en paix, soit en guerre : La *Valeur*, « la *Justice*, la *Religion*, la *Libéralité* ».

La Valeur, contrairement à la décision de l'Académie, a été représentée par un Hercule, au lieu d'une Pallas armée d'un javelot.

Les deux inscriptions, dont le texte avait été établi dans la même séance, se lisent encore sur les deux côtés ; la première fait allusion au caractère historique que doivent avoir les médailles frappées par le balancier royal ; la seconde reproduit l'ancienne devise monétaire que l'on trouve sur plusieurs monnaies romaines :

RERUM	ÆRE
GESTARUM	ARGENTO
FIDEI	AURO
ET	FLANDO
ÆTERNITATI	FERIUNDO
MDCXCIX	MDCXCIX

Le petit balancier porte les mêmes inscriptions : la date seule varie : MDCXCVIII. Les académiciens décidèrent que les quatre figures qui devaient l'orner représenteraient « plus particulièrement l'art d'inventer et de fabriquer les jetons et les médailles ».

Le *Génie* ou l'*Invention* devait être figuré par Apollon tenant sa lyre ; le *Dessin*, par un jeune homme ayant auprès de lui un buste du Roi ; l'*Art de graver*, par un jeune graveur, tenant un ciselet d'une main et de l'autre une médaille à l'effigie royale.

Les prescriptions de l'Académie ne furent pas complètement suivies. Ainsi le *Génie* ou l'*Invention* est représenté par une femme tenant une lyre et une trompette ; le *Dessin*, par un jeune artiste dessinant et appuyant son carton sur un torse antique ; l'*Art de graver*, par un jeune homme gravant avec un ciselet un coin à l'effigie de Louis XIV, dont il a le modèle devant les yeux. On a ajouté l'*Art du monnayage*, symbolisé par une femme s'appuyant contre la barre d'un balancier.

Ce petit balancier, actuellement rebuté, est conservé dans une

des dépendances de la Monnaie. Il a figuré, dans sa forme primitive, avec la barre terminée par deux boules, au centre des vitrines de

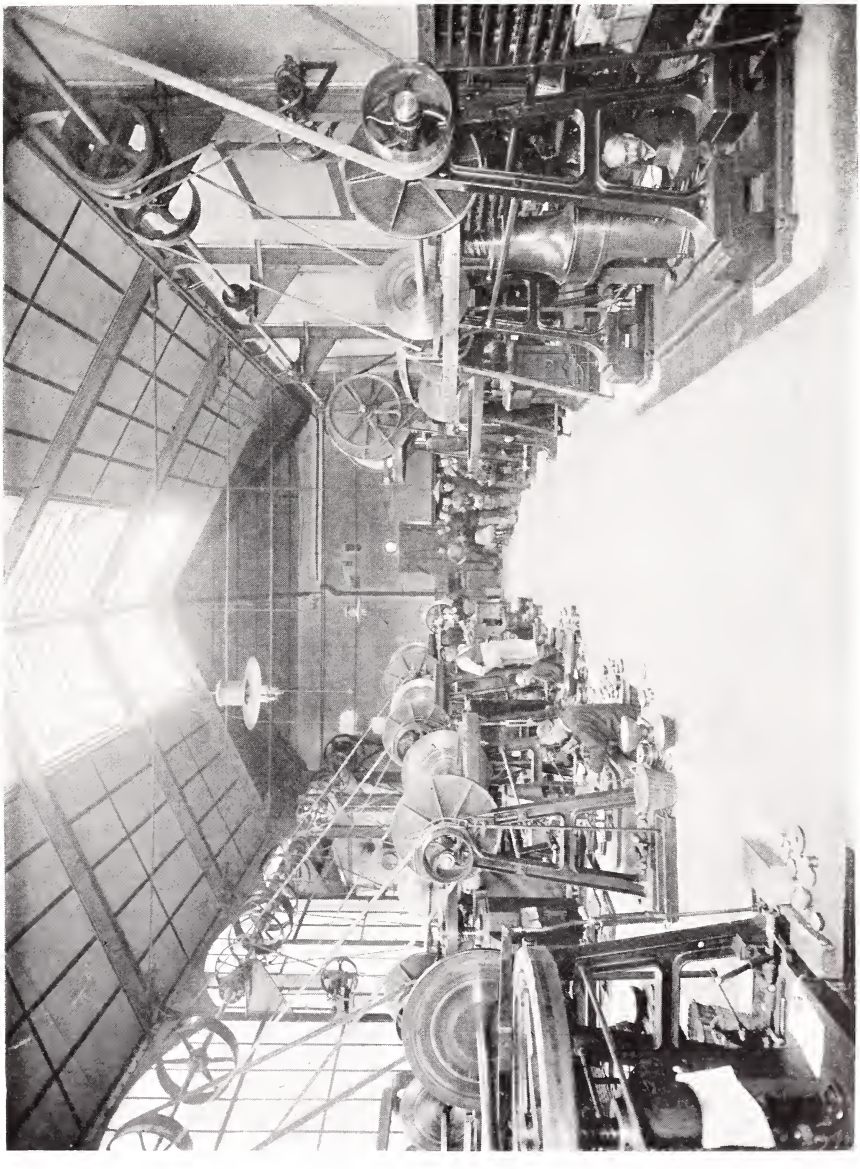

Atelier des médailles.

l'Administration des Monnaies, à l'Exposition Universelle de 1900. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces deux balanciers excitèrent

l'enthousiasme des contemporains. Germain Brice, dans sa *Description de la ville de Paris*, vante leur masse et leur aspect décoratif.

Le *Guide* de Thiéry, (1787), nous dit que les curieux et les artistes admirent spécialement à la Monnaie des Médailles « les deux grands balanciers de bronze qui pèsent vingt-six milliers ».

Ils ont été transmis presque intacts à l'Administration des Monnaies, n'ayant subi qu'une mutilation, à la Révolution : le martelage de l'écusson royal qui les décorait.

Dubois de Saint-Gelais, dans son *Histoire journalière de Paris* (1716-1717) et le *Mercure* (juin 1717), nous ont conservé le souvenir des visites du tsar Pierre le Grand à la Monnaie des Médailles, au Louvre, le 12 et le 20 juin 1717. Ce qui causa particulièrement son étonnement, fut la beauté et la masse des deux nouveaux balanciers construits sous la direction de Nicolas de Launay.

C'est le plus grand, destiné à la frappe des médailles, qui donna les empreintes à la pièce en or, à l'effigie de Pierre le Grand, offerte au tsar avec une collection d'autres médailles d'argent et de bronze en souvenir de sa visite ; le coin de la face avait été gravé par Jean Duvivier et celui du revers par un artiste, d'origine danoise ou norvégienne, Rög, attaché par Louis XIV à la Monnaie des Médailles.

Ce même balancier frappa, le 7 octobre 1896, la médaille commémorative remise à LL. MM. l'Empereur Nicolas II et l'Impératrice Alexandra, dans l'atelier des médailles, alors nouvellement installé, lorsqu'ils honorèrent l'Administration des Monnaies de leur auguste visite.

On voit que ce beau balancier est tout à la fois un instrument remarquable et vénérable, une œuvre d'art, par suite de sa décoration, et une pièce historique précieuse pour l'Hôtel des Monnaies.

Patine des médailles. — Les médailles, une fois frappées, sont passées à la *machine à sabler*, pour préparer la surface du métal à recevoir la *patine*, qui est obtenue à l'aide de bains spéciaux. A la suite de la patine, les médailles sont brossées et amenées à la couleur voulue ; elles ne sortent de l'atelier, qu'après vérification, et sont versées au bureau de vente ; elles sont alors livrées aux personnes

qui en ont fait la commande, ou si elles font partie des collections que le public peut acquérir, elles sont mises à sa disposition dans le magasin à l'Hôtel des Monnaies ou dans la succursale du Boulevard des Italiens.

L'atelier des médailles comprend un service chargé de la confection et de la reproduction des instruments de frappe ; il possède plusieurs *tours à réduire*, permettant d'obtenir, d'après un grand modèle en fonte, les poinçons qui seront enfoncés dans les blocs d'acier qui deviennent les coins.

L'Administration des Monnaies, depuis la Révolution jusqu'à l'époque actuelle. — La Cour des Monnaies fut entraînée, comme toutes les institutions royales, par la tourmente révolutionnaire.

Un décret du 11 septembre 1790 décida qu'un comité formé de sept membres, pris dans l'Assemblée Nationale, serait chargé spécialement de s'occuper de tout ce qui aurait rapport à la législation des monnaies, à leur titre, à leur poids et à la proportion qui devait être établie entre leurs valeurs respectives.

Les attributions judiciaires de l'ancienne Cour avaient été attribuées aux tribunaux ordinaires.

Un nouveau décret, du 3 avril 1791, ordonna que les directeurs des Monnaies seraient placés sous la surveillance d'une commission composée du ministre de l'Intérieur, de huit commissaires, d'un secrétaire général et d'un garde des dépôts ou comptable.

De nouveaux décrets des 21 mai et 30 août 1791, 18 septembre 1792 et 14 février 1794 (26 pluviôse an II), etc., apportèrent de nouvelles modifications à l'organisation monétaire. L'atelier de Paris fut seul maintenu.

La loi des 22-28 vendémiaire an IV (14 et 20 octobre 1795) rétablit huit ateliers. L'Administration se composait de trois administrateurs, sous la présidence de l'un d'eux, élu chaque mois par ses collègues.

A la suite de la loi des 7 et 17 germinal an XI (28 mars et 7 avril 1803), un arrêté du 10 prairial an XI (30 mai 1803) réglementa définitivement l'Administration des Monnaies.

L'Administration fut comprise dans les attributions du ministre des Finances ; elle se composait alors de trois membres nommés par

le Premier Consul. Son rôle était de surveiller et de contrôler la fabrication des espèces, ainsi que de maintenir l'exécution des lois concernant les monnaies et la garantie des matières d'or et d'argent.

Le personnel de l'Administration comprenait : un inspecteur général des monnaies, un inspecteur des essais, un vérificateur des essais et deux essayeurs, un graveur, un secrétaire général, garde des archives et dépôts.

Les fonctionnaires de chaque atelier étaient au nombre de quatre : un commissaire, un directeur de la fabrication, un contrôleur du monnayage, un caissier.

Le directeur, véritable entrepreneur, se chargeait, moyennant un tarif déterminé, de la fabrication dans tous ses détails.

L'ordonnance royale du 26 décembre 1827 remplaça les trois administrateurs par un président et deux commissaires généraux ; un décret du 10 janvier 1871 supprima ces trois fonctionnaires et institua un directeur et un sous-directeur.

L'organisation monétaire fut complètement transformée par la loi du 31 juillet 1879, qui a substitué la régie à l'entreprise et par les décrets des 31 octobre et 20 novembre 1879, rendus pour l'exécution de cette loi. A partir du 1er janvier 1880, un directeur général et dans la suite un directeur, fut à la fois chargé de la surveillance du service et de la fabrication des monnaies et médailles, sous le contrôle d'une *Commission monétaire*, dont les attributions ont été déterminées par la loi précitée du 31 juillet 1879.

Les ateliers monétaires situés sur le territoire français, remis en activité par l'arrêté du 10 prairial an XI, étaient au nombre de treize, qui tous fonctionnèrent jusqu'en 1837 ; ils conservèrent leur ancien *différent* ou *lettre monétaire :* Paris (A) ; Bordeaux (K) ; Lille (W) ; Lyon (D) ; Marseille (lettres A et M liées) ; Rouen (B) ; Strasbourg (BB) ; Bayonne (L) ; La Rochelle (H) ; Limoges (I) ; Nantes (T) : Perpignan (Q) ; Toulouse (M).

Le nombre des ateliers, dans les pays conquis, fut porté à cinq :

Gênes (CL) ; Genève (G) ; Rome (la lettre R couronnée) ; Turin (U) ; Utrecht (un mât).

Il y avait eu ainsi dix-huit ateliers monétaires en activité sous le premier Empire.

Le 1er janvier 1838, les Monnaies de Bayonne, La Rochelle, Limoges, Nantes, Perpignan et Toulouse furent supprimées ; Lille, Marseille et Rouen, en 1857 ; Lyon en 1858. Il ne restait plus que les hôtels monétaires de Paris, Strasbourg et Bordeaux ; ce dernier continua à fonctionner jusqu'en 1878.

A partir de cette époque, la Monnaie de Paris a été le seul atelier national et a centralisé toute la fabrication, tant des espèces françaises que des espèces étrangères que les divers États ont fait frapper dans notre pays.

Actuellement, l'Administration des Monnaies, sous l'autorité d'un directeur, comprend les services suivants :

1° Secrétariat et Musée ; 2° Bureaux du change et de la vente des médailles (deux bureaux pour les médailles, quai Conti, et un magasin, boulevard des Italiens) ; 3° Service des essais ; 4° Service des travaux ; 5° Service de la gravure ; 6° Service des machines ; 7° Contrôle.

Garantie des matières d'or et d'argent. — Indépendamment de la fabrication des monnaies et des médailles, l'Administration a dans ses attributions une partie du service de la Garantie des matières d'or et d'argent. Aux termes de l'ordonnance du 5 mai 1820, cette Administration est chargée « de donner toutes les instructions relatives à l'exactitude des essais et de diriger la confection, l'envoi, l'application et la vérification des poinçons ». On sait, en effet, que tous les ouvrages d'orfèvrerie, de bijouterie, de joaillerie, etc., en or ou en argent, doivent être à l'un des titres réglementaires, et que ces objets sont, conformément à la loi du 19 brumaire an VI (9 novembre 1797), soumis aux vérifications des agents du service de la Garantie, qui les poinçonnent, après constatation de la régularité de leur titre.

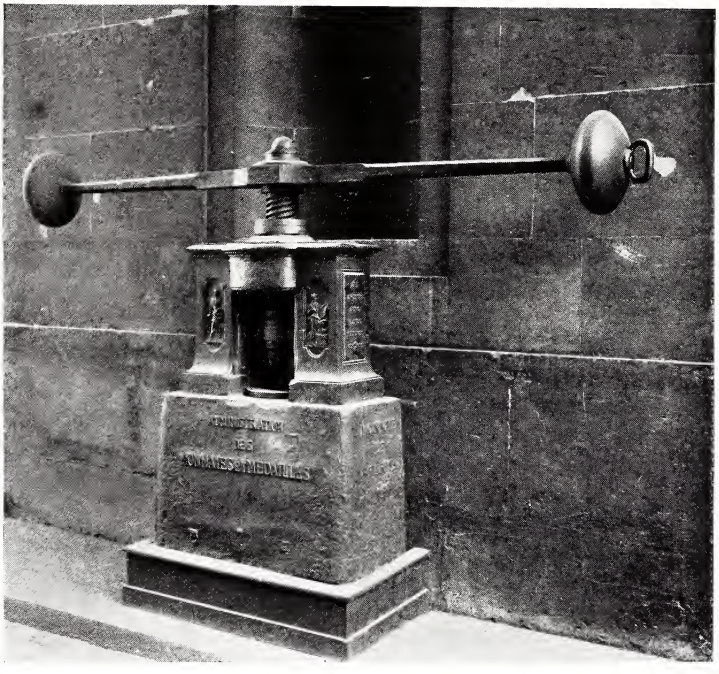

Balancier de 1698.

LISTES DES PRINCIPAUX FONCTIONNAIRES

DEPUIS LE XVIe SIÈCLE

PREMIERS PRÉSIDENTS DE LA COUR DES MONNAIES

Bourgeois (Claude), 19 mars 1555 (date de réception).
Le Lieur (Jean), 29 octobre 1558.
Lion (François du), 12 juillet 1571.
Fauchet (Claude), 1590.
Le Clerc (Guillaume), 1599.
Lusson (Guillaume), 10 mai 1610.
Poitevin (Jacques), 22 avril 1637.
Pajot (André de), 8 février 1642.
Cotignon (Nicolas), 10 mars 1662.
Hosdier (Jacques), 24 avril 1664.
Hosdier (Louis), 23 décembre 1715.
Choppin de Gouzangré (Etienne-Alexandre), 15 octobre 1727.
Choppin d'Arnouville (René), 13 novembre 1772.
Thévenin, marquis de Tanlay (Etienne-Jean-Benoit), décembre 1781 : encore en fonctions en 1790.

PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION DES MONNAIES

(puis Commission des Monnaies et Médailles, créée par ordonnance royale du 26 décembre 1827)

Sussy (J.-G.-H., comte de), 1827-1837.
Persil (Jean), 1837-1839.

Méchin (Baron), 1839.
Persil (Jean), 1839-1848.
Pelouze (Th.-Jules), 1848-1867.
Dumas (Jean-Baptiste-André), 1867-1870.

Le décret du 10 janvier 1871 établit à la place du président et des deux commissaires généraux, un directeur et un sous-directeur. MM. Marcotte et J.-L.-A. Ruau, ont rempli successivement les fonctions de directeur, jusqu'en 1879.

DIRECTEURS DE L'ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES

DEPUIS LA RÉGIE

Par la loi du 31 juillet 1879, la régie a été substituée à l'entreprise. — Le différent de l'Administration est *une corne d'abondance*.

Ruau (Jean-Louis-André), directeur général, 1879-1891.
Liron d'Airolles (Georges-Auguste-Joseph de), directeur, 1891-1893.
Foville (Alfred de), directeur, 1893-1900.
Arnauné (François-Auguste), directeur, 1900.

DIRECTEURS DE LA FABRICATION

Roettiers (an IV-V). — Différent : *une corne d'abondance*.
L'Espine (Charles-Pierre de), an V-1820. — Différent : *un coq*.
Collot (Jean-Pierre), 1821-1842. — Différent : *un C et une ancre entrelacés*.
Cambry (Alain-Etienne-René de), 1843-1845. — Différent : *une proue de navire*.
Dierickx (Charles-Louis-Joseph), 1845-1860. — Différent : *une main indicative*.
Renouard de Bussière (Baron Alfred), 1861-1879. — Différent : *une abeille*.

GRAVEURS GÉNÉRAUX DES MONNAIES

Béchot (Marc), 1547-1557.
Hery (Claude de), 1557-1582.
Danfrie, père (Philippe), 1582-1599 et de 1605 à 1606, conjointement avec N. Briot.
Danfrie, fils (Philippe), 1599-1604.
Briot (Nicolas), 1606-1625.
Régnier (Pierre), 1626-1630, chargé des fonctions de graveur général.
Darmand, dit Lorfelin (Jean), 1630-1646.
Varin (Jean), 1646-1672.
Varin (François), fils de Jean Varin, 1672-1681.
Roettiers (Joseph), 1682-1703.
Roettiers (Norbert), neveu de Joseph Rœttiers, 1704-1727.
Roettiers (Joseph-Charles), fils de Joseph Rœttiers, 1727-1753 et 1772-1774.
Roettiers (Charles-Norbert), fils de Joseph-Charles Rœttiers, 1753-1772.
Duvivier (Pierre-Simon-Benjamin), 1774-1791.
Dupré (Augustin), an IV-an XI. — Différent : *une petite figure debout et tirant de l'arc*.
Tiolier (Pierre-Joseph), an XI-1816. — Différent : *T*[r], sous le règne de Napoléon Ier ; *une tête de cheval*, sous le règne de Louis XVIII.
Tiolier (Nicolas-Pierre), fils de P.-J. Tiolier, 1816-1842. — Différent : *une tête de cheval*, sous le règne de Louis XVIII : *T*, sous le règne de Charles X ; *une étoile*, sous le règne de Louis-Philippe.
Barre (Jacques-Jean), 1843-1855. — Différent : *une tête de levrette*.
Barre (Désiré-Albert), fils de J.-J. Barre, 1855-1878. — Différent : *une ancre*.
Barre (Auguste), fils de J.-J. Barre, 1879. — Différent : *une ancre avec une petite barre traversant l'anneau placé à l'extrémité de la tige*.

GRAVEURS DES MONNAIES

A partir de la loi du 31 juillet 1879

Lagrange (Jean), 1880-1896. — Différent : *un faisceau.*
Patey (Henri-Auguste-Jules), 1896. — Différent : *une torche.*

MONNAIE DES ÉTUVES OU DU MOULIN

Marillac (Guillaume de), surintendant, 1552-1556.
Olivier (Aubin), conducteur, 1552-1581.
Erondelle (Jean) et Laune (Etienne de), graveurs, 29 janvier au 25 juin 1552.
Beguin (Jacques), graveur, 25 juin 1552-1554.
Brucher (Guy), graveur, 1554-1557.
Brucher (Antoine), frère de Guy Brucher, graveur, 1558-1568.

MAITRES-GARDES-CONDUCTEURS ET GRAVEURS

Olivier (Alexandre), fils d'Aubin Olivier, 1581-1607.
Régnier (Pierre), gendre d'Alexandre Olivier, 1607-1639. Dirige la Monnaie du Moulin en son nom et au nom de ses beaux-frères, Gilbert, Aubin et René Olivier. — Il exerce conjointement avec René Olivier (1625-1629), et avec Jean Varin, qui avait épousé la veuve de René Olivier (1629-1639).
Varin (Jean), 1639-1672.
Varin (François), fils de Jean Varin, 1672-1676.
Ballin (Claude), 1676-1678.
Bizot (L'abbé), 1678-1684.
Petit (Nicolas), 1684-1696.

MONNAIE DES MÉDAILLES

DIRECTEURS

Launay (Nicolas de), 1696-1723.
Cotte (Jules-Robert de), gendre de Nicolas de Launay, 1723-1767.
Cotte (Jules-François de), 1767-1803.
Vivant-Denon (Baron), directeur général des Musées et de la Monnaie des Médailles, 1803-1815.
Puymaurin (Baron de), directeur, 1816-1824.
Puymaurin (Le chevalier Aimé de), directeur, 1824-1830.
Clément, directeur provisoire, 1831.

CONSERVATEURS

Droz (Jean-Pierre), conservateur, 1803-1816.
Beaurecueil (Vicomte de), conservateur-caissier, 1818-1830.

Par une ordonnance royale du 24 mars 1832, la Monnaie des Médailles est réunie à l'Administration des Monnaies.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE

Administration des Monnaies et Médailles. Rapport au ministre des Finances. Paris, Impr. Nationale, 1896 et années suivantes.

Catalogue des coins de la Monnaie royale des Médailles. Paris, A. Pihan Delaforest, 1828.

Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée Monétaire de la Commission des Monnaies et Médailles. Paris, A. Pihan de la Forest, 1833.

Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée Monétaire. Paris, Impr. Nationale, 1892.

Administration des Monnaies et Médailles. Les médailles de l'ancienne collection royale. Paris, Impr. Nationale, 1900.

La Monnaie de Paris à l'Exposition Universelle de 1900. Paris, Impr. Nationale, 1900 (2 éditions).

[Rapports annuels sur le budget annexe des Monnaies et Médailles à la Chambre des Députés et au Sénat : documents parlementaires.]

Plans des divers étages et coupe de l'Hôtel des Monnaies à Paris ; son élévation principale et celle sur la rue Guénégaud, par feu Jacques-Denis Antoine. Paris, Bance, 1826 (12 planches).

Journal de Paris, 1777, n^os^ du 28 mars, 1 et 2 avril.

Gravure en médailles et en cachets (5 planches) et *Monnayage* (15 planches), dans l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, édition in-fol.

La Monnaie, n° du 20 février 1898 du *Parisien de Paris* (articles de Ch. Saunier, Mireveyre, H. Nocq).

Abot de Bazinghen, *Traité des monnoies.* Paris, Guillyn, 1764, 2 vol.

Angot des Rotours (Fr.-M.), article *Monnayage*, dans l'*Encyclopédie méthodique* (1788, t. V, Arts et Métiers) ; et réponse aux critiques de Beyerlé.

— *Almanach des monnoies.* Paris, Méquignon, 1784 à 1789 ; 6 volumes.

Arnauné (A.). *La monnaie, le crédit et le change*, 3e édition, Paris, F. Alcan, 1906.

Babeau (A.). *Les pépinières du Roule*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et arch. des VIIIe et XVIIe arrondissements*, 1905.

Barbou (A.). *L'Hôtel des Monnaies*, dans le *Journal illustré*, n° du 25 avril 1897.

Barre (J.-J.). *Rapport sur une communication de M. Hucher, suivi de quelques recherches sur les procédés anciens et modernes du monnayage en France*, dans le *Bull. du Comité hist. des arts et monuments*, 1852.

Barre (A.). *Graveurs généraux et particuliers des Monnaies de France...* dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, 1867.

Bellet (D.). *L'Hôtel des Monnaies de Paris*, dans *La Nature*, n° du 13 août 1898.

Berty (Ad.) et Legrand (H.). *Histoire générale de Paris ; topographie historique ;... Région du Louvre et des Tuileries.* Paris, Impr. Nationale, 1866-1868, 2 vol.

— et Tisserand (L.-M.). id. — *Région occidentale de l'Université.* Ibid. 1887.

BEYERLÉ (L.). *Essai préliminaire ou observations... pour servir de supplément à la première partie du tome V de l'Encyclopédie méthodique* [article d'Angot des Rotours]. Paris, Nyon le jeune, 1789.

BOIZARD (J.). *Traité des monoyes*. Paris, Coignard, 1692 et édition de 1711 (Paris, J. Le Febvre).

BRICE (G.). *Description... de Paris*. Editions de 1706 (Paris, N. Legras, 2 vol.); 1713 (Paris, F. Fournier, 3 vol.); 1725 (Paris, F. Fournier, 4 vol.).

BRION (P.). Article sur la *Garantie des ouvrages d'or et d'argent*, dans le *Dictionnaire du Commerce*, d'Yves Guyot et A. Raffalovich.

CHEVALLIER (EM.). *La Monnaie de Paris en 1897 ; monnaies et médailles*. Paris, A. Rousseau, s. d.

CONSTANS (G.). *Traité de la cour des monnoyes*. Paris, S. Cramoisy, 1658.

DUBOIS (A.) et LUCAS (CH.). *Biographie universelle des architectes célèbres*, 1er fascicule. Paris, Ch. Lahure, 1868 [article sur J.-D. Antoine].

DUBOIS DE SAINT-GELAIS. *Histoire journalière de Paris*. Paris, E. Ganeau, 1717.

DU CAMP (M.). *L'Hôtel des Monnaies*, dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 décembre 1868.

FOVILLE (A. DE). *La Monnaie*. Paris, V. Lecoffre et Cie, 1907.

FRANKLIN (A.). Articles dans *Paris à travers les âges* (Paris, Firmin-Didot, 1875), sur l'Hôtel de Nesle et l'Hôtel des Monnaies.

— *Histoire de la Bibliothèque Mazarine et du Palais de l'Institut*, 2e édition. Paris, H. Welter, 1901.

GUIFFREY (J.). *La Monnaie des Médailles*, dans la *Revue numismatique*, 1884 et suiv.

JAILLOT. *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*. Paris, A.-M. Lottin aîné (2e, 3e, 5e et 20e quartiers) 1772-1775.

LENOTRE (G.). *L'Hôtel des Monnaies*, dans le *Monde illustré*, nos des 2 et 9 avril 1892.

MAZEROLLE (F.). *L'Hôtel des Monnaies de Paris*, dans le *Bull. de la Soc. des Amis des monuments parisiens*, 1896-1897.

— *Le Journal de la Monnaie des Médailles* (1697-1726), dans la *Gazette numismatique française*, 1897 et suiv.

— *Visites de Pierre le Grand et de Nicolas II à la Monnaie des Médailles* dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1897.

— *Jacques-Denis Antoine, architecte de la Monnaie* (1733-1801), dans le volume de la *Réunion des Soc. des Beaux-Arts des départements*, 1897.

— *Le Musée de la Monnaie, sa création en* 1827. *Ibidem*, 1899.

— *Les médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe*. Paris, Impr. Nationale, 1902-1904, 2 vol. et 1 atlas.

— *Inventaire des poinçons et des coins de la Monnaie des Médailles* (1697-1698), dans la *Gazette numismatique française*, 1903 et suiv.

NÉRONDE (C. DE). *La Monnaie*, dans le *Monde moderne*, 1896.

PIGANIOL DE LA FORCE. *Description historique de la ville de Paris*, édition de 1765. Paris, G. Desprez, 10 vol.

RAGUENET (A.). *Hôtel de la Monnaie à Paris*, dans la publication ; *Petits édifices historiques recueillis par A. Raguenet*, n° 89. Paris, Librairies-Imprimeries réunies [1900].

SAGE. *Description méthodique du Cabinet de l'Ecole Royale des Mines*. Paris, Impr. Royale, 1784 ; supplément, *ibid.* 1787.

TAXIL (L.). *Rapport concernant le droit de passage sous les immeubles de la place de la Concorde ;* dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 1905, n° 6 [plans de l'Hôtel des Monnaies, rue de la Monnaie, et du projet, place Louis XV].

THIÉRY. *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*. Paris, Hardouin et Gattey, 1787, 2 vol.

TURGAN. *La Monnaie*, dans la publication sur les *Grandes usines de France* (1888).

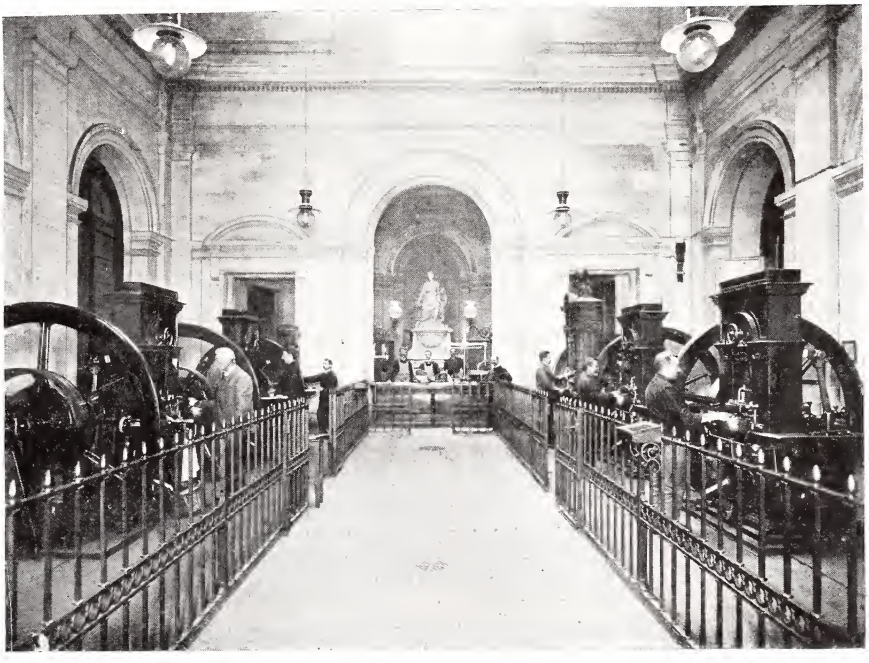

Vue de l'atelier du monnayage.

TABLE DES GRAVURES

Vue de l'Hôtel des Monnaies, 1779 (gravure de Thomas Vivarès). 1
L'Hôtel des Monnaies et la rue de la Monnaie (d'après le plan de Bullet et Blondel, 1676). 4
La rue de la Monnaie (d'après le plan de Turgot, 1734). 5
Pièce de 10 louis frappée au Louvre par Jean Varin. 7
Projet de reconstruction de l'Hôtel des Monnaies, au Roule (d'après un dessin). . 9
Plan du quartier du Roule avec l'emplacement projeté de l'Hôtel des Monnaies (d'après un dessin). 10
Plan du lotissement de l'emplacement de l'Hôtel des Monnaies (d'après un dessin). 25
Aubin Olivier, conducteur de la Monnaie du Moulin (gravure de Léonard Gaultier). 29
Emplacement de la Monnaie des Médailles au Louvre (d'après un plan de la paroisse Saint-Germain-de-l'Auxerrois, 1739). 32
Jean Varin, directeur du Balancier du Louvre (gravure d'Edelinck) 33
Nicolas de Launay, directeur de la Monnaie des Médailles (médaille de J. Duvivier) 35
Frontispice de l'ouvrage *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand* (1702) 37
Médaille offerte à Pierre le Grand lors de sa visite à la Monnaie des Médailles, en 1717. 39
Vue de la tour de Nesle et de l'Hôtel de Nevers (gravure d'Israël Silvestre) . . . 46
L'Hôtel de Nesle et la tour de Nesle (d'après le plan attribué à Du Cerceau, vers 1555). 47
Vue de l'Hôtel de Nevers (gravure de Poinsart, XVIe siècle). 48

Plan de l'Hôtel de Nevers (gravure d'Hebuterne, XVIe siècle) 49
Vue de l'Hôtel de Nevers (plan de Mérian, 1615) 50
Vue du jardin de l'Hôtel de Conti (gravure de Louis Silvestre, 1704) 51
Plan de l'Hôtel de Conti et des deux petits Hôtels de Conti (d'après un dessin) . . 52
Plan du jardin de l'Hôtel de Conti (d'après une aquarelle) 53
Projet de construction d'un théâtre sur le quai Conti (d'après un dessin) 54
Façade de l'Hôtel des Monnaies, avec la décoration projetée du parapet (gravure du recueil d'Antoine) 55
Médaille commémorative de la pose de la première pierre de l'Hôtel des Monnaies, par C.-N. Roëttiers 56
Plan de l'Hôtel des Monnaies (d'après le *Rapport* du directeur des Monnaies, 1897). 59
Vue de la façade de l'Hôtel des Monnaies 60
Façade de l'Hôtel des Monnaies sur la rue Guénégaud (gravure du recueil d'Antoine) 62
Porte d'entrée de l'Hôtel des Monnaies 64
Cour d'honneur ; entrée du monnayage 68
Cour d'honneur ; façade intérieure du bâtiment principal 70
Un graveur en médailles à sa table de travail (gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle) 80
Un cours de l'Ecole royale des Mines au XVIIIe siècle, dans la grande salle du Musée (gravure de Née) 82
Médaille commémorative de la visite de la famille royale à la Monnaie (1833) . 86, 87
Péristyle conduisant au Musée et aux ateliers 90
Escalier conduisant au Musée 91
Grande salle du Musée 93
Visite en France de LL. MM. Nicolas II, empereur de Russie, et de l'impératrice Alexandra, 1896 (médaille de J.-C. Chaplain) 103
Talari de Ménélik, empereur d'Ethiopie, par J.-C. Chaplain 103
Plaquette du Club Alpin, par L.-O. Roty 104
Funérailles de Carnot, 1894 (plaquette de L.-O. Roty) 105
Congrès international de Numismatique (plaquette de J.-B. Daniel-Dupuis) 105
Les ballons dirigeables, 1885 (médaille d'A. Patey) 106
Victor Hugo (médaille d'A. Borrel) 107
La musique (médaille de Degeorge) 108
République française (plaquette de S.-E. Vernier) 110
Médaille de Paul Jones, amiral américain (1779) 113
Médaille de Benjamin Frankin (1784) 113
Choix de monnaies françaises et des colonies anciennes et modernes . . . . 114 à 122
Jean Varin montrant une médaille à Louis XIV enfant (peinture de Fr. Lemaire ?). 124
Portrait de Pierre Rousseau, directeur général des Monnaies (1683-1717) 125
Louis XIV (médaille de Thomas Bernard) 126
Réduction de Strasbourg, 1681 (médaille) 127
Réception des ambassadeurs du Siam, 1686 (médaille) 127
Institution de l'ordre militaire de Saint-Louis, 1693 (médaille) 127
La famille du Grand Dauphin, 1693 (médaille) 128
Avènement de Philippe, duc d'Anjou, au trône d'Espagne, 1700 (médaille) 128
Portrait de Nicolas de Launay, directeur de la Monnaie des Médailles 129
Sacre de Louis XV, 1722 (médaille) 130
Bataille de Fontenoy, 1745 (médaille) 131
Paix d'Aix-la-Chapelle, 1748 (médaille) 131
Les frères Mongolfier, 1783 (médaille) 131
Naissance du duc de Normandie (Louis XVII), 1785 (médaille) 131
Louis XVI et Marie-Antoinette, 1781 (médaille de B. Duvivier) 132
Jean Duvivier, graveur en médailles (médaille de B. Duvivier) 133
Portrait de Bertrand Andrieu, graveur en médailles (1761-1822) 134
Baptême du roi de Rome, 1811 (médaille de B. Andrieu) 135
Louis XVIII et Charles X (médaille d'E. Gatteaux) 136
Avènement de Napoléon III, 1852 (médaille d'E.-A. Oudiné) 137

L'impératrice Eugénie (médaille d'A. Bovy) 138
Le balancier (gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle) 139
Denier de Louis le Pieux (814-840) ; au revers : des instruments de monnayage . . . 142
Chapiteau de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville (XIe siècle), représentant un monnayeur 143
Gravure de l'ouvrage d'Hartmann Schopper, représentant un monnayeur (1574) . 144
Manège des laminoirs (gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle) 145
Un laminoir (gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle) 146
Coupoir (gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle) 147
Machine à marquer sur la tranche, par Castaing (gravure de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle) 149
Pesée des lingots 155
Les fondeurs (médaille d'A. Patey) 155
La coulée de l'or 156
Vue de la caisse de l'or 157
La coulée de l'argent 158
Atelier du laminage 159
Découpoirs des lames d'or 160
Nouvelle presse Thonnelier, construite par les établissements Cail (1900) 163
Encadrement de l'ouvrage *Médailles du règne de Louis XV*, par Godonnesche . . . 164
Atelier des médailles 167
Balancier de 1698 172
Vue de l'atelier du monnayage 177
Titre de l'ouvrage de Godonnesche 179
Balancier de 1699, encore en service à l'atelier des médailles 180

Titre de l'ouvrage de Godonnesche

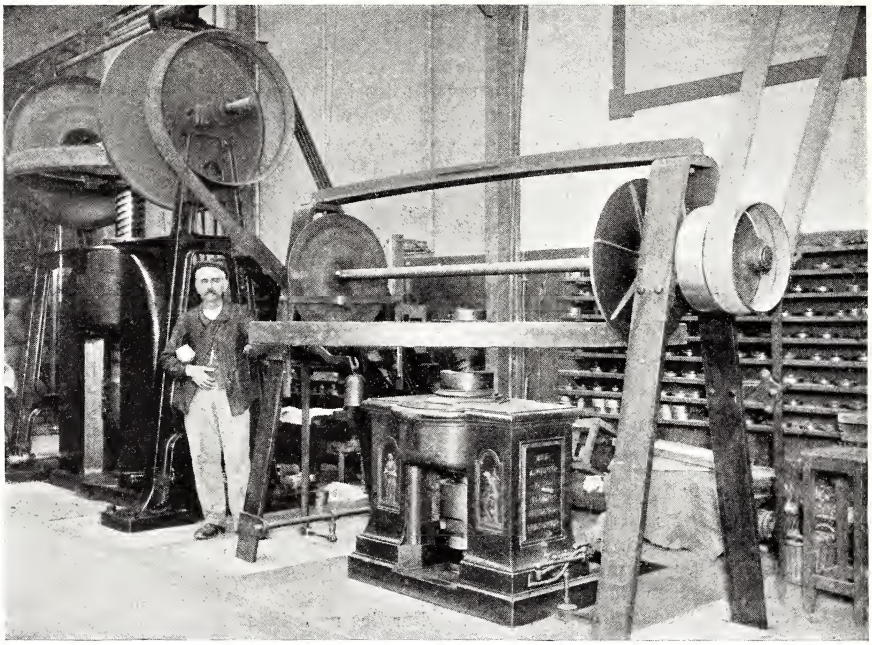

Balancier de 1699, encore en service à l'atelier des médailles.

TABLE DES MATIÈRES

I. — LES ANCIENS HÔTELS DES MONNAIES DE PARIS

1° La Monnaie de Paris 2
2° La Monnaie de Nesle 26
3° La Monnaie des Etuves ou du Moulin 26
4° Le Balancier du Louvre ou Monnaie des Médailles 31

II. — L'HÔTEL DES MONNAIES (QUAI CONTI)

1° Les anciens hôtels construits sur l'emplacement actuel de l'Hôtel des Monnaies. 46
2° L'Hôtel des Monnaies, quai Conti ; construction 54

III. — LE MUSÉE

1° L'Ecole royale des Mines 80
2° Création du Musée des Monnaies 83
3° Musée monétaire ; description 89
4° Description des collections. Vestibule d'entrée. Grande salle. Salle des médailleurs antérieurs à la Révolution. Salle Napoléon 99

IV. — FABRICATION ET ADMINISTRATION

La fabrication des monnaies autrefois 139
L'administration des Monnaies avant la Révolution 150
La fabrication des monnaies et médailles aujourd'hui 154
L'administration des Monnaies depuis la Révolution jusqu'à l'époque actuelle . . 169
Listes des principaux fonctionnaires depuis le XVIe siècle 172
Bibliographie sommaire 175

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00598 5011